

Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 7 et l'unité biogéographique marine 10 de Terre-Neuve-et-Labrador : Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne, et les Plateaux de Terre-Neuve et du Labrador

Janvier 2014









 N° de cat. : CW66-320/5-2012F-PDF

ISBN: 978-1-100-99604-2

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement:

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'auteur. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Informathèque d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.

Photos: © photos.com

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2014.

Also available in English

Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque RCO, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.

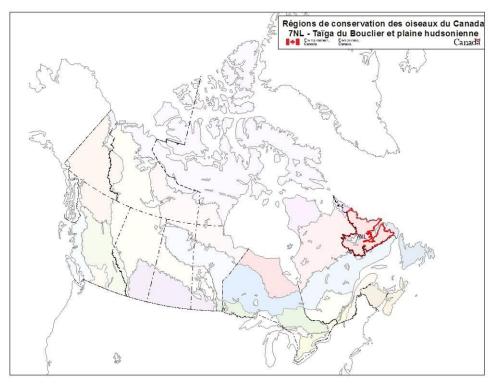
Remerciements

Le présent document s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des régions de conservation des oiseaux dans chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier les personnes suivantes : Karyne Bellehumeur, Doug Bliss, Andrew Boyne, Paul Chamberland, Kevin Davidson, Michael Elliott, Carina Gjerdrum, Alan Hanson, Christie MacDonald, Paul MacDonald, Bryan Martin, Bruce Pollard, Martin Raillard, Isabelle Robichaud, Dane Stuckel, Peter Thomas, Kyle Wellband, Becky Whittam, ainsi que les autres réviseurs.

Citation recommandée :

Environnement Canada. 2013. Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 7 et l'unité biogéographique marine 10 de Terre-Neuve-et-Labrador : Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne, et les Plateaux de Terre-Neuve et du Labrador. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Sackville (Nouveau-Brunswick). 127 pages + annexes.

Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 7 et l'unité biogéographique marine 10 de Terre-Neuve-et-Labrador : Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne et les Plateaux de Terre-Neuve et du Labrador



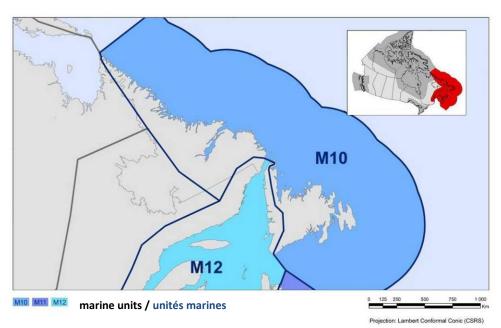


Table des matières

Préface	i
Remerciements	i
Sommaire	1
Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux	3
Contexte	3
Structure de la stratégie	4
Caractéristiques de la région de conservation des oiseaux 7 : Taïga du Bouclier	
et plaine hudsonienne de Terre-Neuve-et-Labrador	5
Caractéristiques de l'unité biogéographique marine 10 : Plateaux de	
Terre-Neuve-et-Labrador	
Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires	
Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires	21
Élément 3 : Objectifs en matière de population	
Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires	25
Élément 5 : Objectifs en matière de conservation	30
Élément 6 : Mesures recommandées	
Section 2 : Besoins de conservation par habitat	35
Conifères	
Arbustes et régénération	
Herbacées	45
Lichens et mousses	49
Habitats urbains	53
Milieux humides	57
Zones riveraines	63
Plans d'eau intérieurs	68
Eaux marines – Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador	73
Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	
Zones côtières (intertidales) – Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador	
Section 3 : Autres problématiques	
Problématiques généralisées	97
Collisions	97
Prédation par les chats domestiques	
Pollution	
Changements climatiques	
Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations	115
Surveillance des populations	115
Recherche	
Menaces à l'extérieur du Canada	118
Prochaines étapes	
Références	
Annexe 1	
Liste de toutes les espèces d'oiseaux dans la RCO 7 et l'UBM 10 de TNL	128

Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associés à chaque catégorie d'habitat	
dans la RCO 7 et l'UBM 10 de TNL	136
Liste de toutes les menaces régionales dans la RCO 7 et l'UBM 10 TNL	141
Annexe 2	146
Méthodologie générale de compilation des six éléments standard	146
Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires	146
Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires	147
Élément 3 : Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires	148
Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires	148
Élément 5 : Objectifs en matière de conservation	149
Élément 6 : Mesures recommandées	150
Annexe 3	152
Catégories de menaces de l'UICN	152
Catégories des mesures de conservation de l'UICN	156

Sommaire

La présente stratégie regroupe la meilleure information disponible tirée de la documentation sur la conservation des oiseaux à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.). Elle identifie les espèces prioritaires pour la conservation, les principales menaces pour ces espèces et les mesures de conservation clés requises pour les protéger. Elle vise à devenir un outil pour la planification future de la conservation, un guichet unique où sont regroupés et exposés des renseignements importants sur la conservation des oiseaux. Cette stratégie s'appuie sur les stratégies de conservation des oiseaux existantes et étaye celles créées pour les autres régions de conservation des oiseaux (RCO) dans tout le Canada à l'aide de la meilleure information disponible. De manière collective, ces stratégies de conservation utilisées dans les régions serviront de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi qu'à déterminer les problèmes de conservation internationaux associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Les stratégies ne se veulent pas très normatives, mais visent plutôt à guider les futurs efforts de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants. Ci-dessous se trouve un aperçu des groupes d'espèces prioritaires et des principales menaces et mesures de conservation identifiées.

La région de conservation des oiseaux 7 (RCO 7; Taïga du Bouclier et plaine hudsonnienne) englobe l'est des Territoires du Nord-Ouest, le sud du Nunavut, le nord du Manitoba et de l'Ontario ainsi que le centre-nord du Québec et du Labrador. La portion de la RCO 7 à Terre-Neuve-et-Labrador (RCO 7 T.-N.-L.) est entièrement comprise dans le Labrador et couvre 77 % de sa surface. La région est une combinaison de forêts de transition, couvrant plus de 40 % de la masse terrestre ainsi que des étendues à peu près égales de toundra au nord et de forêts conifériennes au sud. De nombreux lacs et milieux humides peuvent également se trouver dans des dépressions formées par les glaciers.

Bien que les milieux humides ne soient pas aussi communs dans le paysage que les forêts conifériennes ou les habitats herbacés, ils sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (19 espèces). Les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et les forêts conifériennes sont aussi importantes pour les espèces d'oiseaux prioritaires puisqu'ils sont utilisés par 15 et 14 espèces prioritaires, respectivement. Dans l'unité marine biogéographique (UBM) des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10 T.-N.-L.), la côte intertidale et les eaux marines sont toutes les deux importantes pour les espèces prioritaires.

On compte 36 espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., y compris 18 oiseaux terrestres, 6 oiseaux de rivage, 3 oiseaux aquatiques, et 9 espèces de sauvagine. Dans l'UBM 10 T.-N.-L., 39 espèces prioritaires ont été identifiées, y compris 1 oiseau terrestre, 8 oiseaux de rivage, 18 oiseaux aquatiques, et 12 espèces de sauvagine. On compte six (17 %) espèces prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., et cinq (13 %) dans l'UBM 10 T.-N.-L. qui sont officiellement protégées par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement du Canada.

La majorité des objectifs de population (50 %) établis pour les espèces prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L. visent à « évaluer/maintenir » les espèces prioritaires, ce qui indique un manque de

données pour évaluer de façon fiable une tendance ainsi que le besoin d'une surveillance supplémentaire pour ces espèces. Le maintien de la taille de population actuelle était un objectif défini pour 42 % des espèces prioritaires, indiquant que ces populations ou ces espèces sont relativement stables. Des objectifs d'augmenter la taille de population de 50 % ou 100 % ont été identifiées pour les 8 % d'espèces prioritaires pour lesquelles des déclins de population ont été identifiés. Dans l'UBM 10 T.-N.-L., on manque de données pour évaluer de façon fiable une tendance pour la majorité des espèces prioritaires (74 %); par conséquent, les objectifs de population visent à « évaluer/maintenir » ces espèces. Quinze pour cent (15 %) des espèces prioritaires ont un objectif de population visant à « maintenir », tandis que 10 % ont reflété des déclins de population et se sont vus attribuer des objectifs de population visant à rétablir ou à augmenter leur taille de population de 50 ou de 100 %. Le Pluvier siffleur (sous-espèce melodus) et la Mouette blanche ont des objectifs de rétablissement précis décrits dans leurs programmes de rétablissement de la LEP respectifs.

Une variété de menaces actuelles et potentielles touche l'avifaune de la région. La menace la plus fréquamment identifiée à l'égard des espèces prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L. était un manque de renseignements sur la distribution, l'abondance et les tendances démographiques des espèces, reflétant le besoin d'une recherche et d'une surveillance approfondies. La dégradation de l'habitat et la mortalité accrue découlant des changements climatiques constituaient également des menaces importantes pour les espèces. D'autres menaces incluent la mortalité liée aux collisions, la dégradation de l'habitat découlant des pratiques forestières et du développement forestier, et la mortalité liée à la chasse et à la prise accessoire. Pour les espèces dans l'UBM 10 T.-N.-L., la menace la plus importante était de loin la contamination découlant de sources industrielles et militaires, y compris le mercure et les biphényles polychlorés (BPC). Le manque de renseignements sur les espèces prioritaires était aussi un problème important pour les espèces dans cette unité de planification.

Des objectifs de conservation ainsi que des mesures associées ont été identifiés pour addresser les menaces principales affectant les espèces prioritaires. Il y a une variété d'objectifs et de mesures recommandées, cependant, les objectifs de conservation les plus fréquemment identifiés dans la RCO 7 T.-N.-L. et l'UBM 10 T.-N.-L. consistent à améliorer notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires, à assurer des habitats adéquats, à réduire la mortalité et à augmenter la productivité des espèces. Une combinaison des pratiques de gestion bénéfiques, de la restauration des habitats naturels, de la protection et de la gestion des sites, de l'éducation du public, et de modifications de la législation pourrait atténuer un grand nombre des menaces identifiées à l'égard des espèces prioritaires dans ces unités de planification.

Nous espérons que les renseignements que contient cette stratégie sont utiles pour orienter les mesures de conservation futures, en particulier en termes de conservation des habitats, car ils comprennent notamment de l'information pertinente sur les espèces prioritaires, les menaces et les mesures de conservation sous la forme d'un sommaire.

Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrés et clairement formulés, afin de soutenir la mise en œuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine¹, oiseaux aquatiques², oiseaux de rivage³ et oiseaux terrestres⁴) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux régions de conservation des oiseaux ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

¹ PNAGS, Comité du plan (2004).

² Milko et coll. (2003).

³ Donaldson et coll. (2000).

⁴ Rich et coll. (2004).

Structure de la stratégie

Cette stratégie comporte deux groupes de planification canadienne distincts: la région de conservation des oiseaux 7 de Terre-Neuve et Labrador (RCO 7 T.-N.-L.), ainsi que l'unité biogéographique marine 10 entourant les côtes provinciales (UBM 10 T.-N.-L.). Ces unités comprennent des listes différentes d'espèces d'oiseaux prioritaires. L'UBM présente seulement deux catégories d'habitat s'appuyant sur les catégories de couverture terrestre: plans d'eau, neige et glace et zones côtières. Pour les distinguer des catégories d'habitat équivalentes dans la RCO 7 T.-N.-L., elles sont désignées en tant que catégorie d'habitats des eaux marines et des zones côtières (intertidales) dans l'UBM, et en tant que catégorie d'habitats de plans d'eau intérieurs et zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans la RCO 7.

Bien que les îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon se situent géographiquement dans l'UBM 10 T.-N.-L., les menaces affectant les espèces prioritaires à l'intérieur de la Zone économique exclusive de la France sont traitées uniquement dans la section 3 de la présente stratégie : Menaces à l'extérieur du Canada. Pour les espèces prioritaires de l'UBM 10 T.-N.-L., aucune des mesures de conservation avancée pour contrer les menaces ne s'applique au territoire français, ni à la Zone économique exclusive de la France. De plus, toutes les cartes présentées dans la présente stratégie devraient être interprétées comme étant exclusives au territoire français, et de la Zone économique exclusive de la France.

La Section 1 de la stratégie contient de l'information générale sur la RCO/UBM et la sous-région, avec un survol des six éléments⁵ qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2 fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3 présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'Environnement Canada).

- Mesures recommandées.

⁵ Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6

Caractéristiques de la région de conservation des oiseaux 7 : Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne de Terre-Neuve-et-Labrador

L'ensemble de la RCO 7 (Taïga du Bouclier et plaine hudsonnienne) couvre une superficie supérieure à 1 725 000 km² qui s'étend au-delà du Bouclier canadien qui lui-même englobe l'est des Territoires du Nord-Ouest, le sud du Nunavut, le nord du Manitoba et de l'Ontario, ainsi que le centre-nord du Québec et du Labrador (Environnement Canada, 2011). Cette région générale est principalement composée de hautes terres et de sites riverains qui sont eux-mêmes couverts de forêts mixtes et claires. Plusieurs lacs et milieux humides parsèment les dépressions formées par les glaciers, et les basses terres couvertes de tourbe sont souvent gorgées d'eau ou humides durant de longues périodes puisque le sol de ce territoire est caractérisé par du pergélisol discontinu mais étendu. Les plaines hudsonniennes au centre de la RCO est une des plus vastes zone de milieux humides au monde. Une couverture dense de carex, de mousses et de lichens recouvre les sites mal drainés, tandis que des terrains boisés composés d'épinettes et de mélèzes laricins parsèment les sites mieux drainés. Des marais côtiers et de vastes bas fonds intertidaux sont également présents le long du littoral (Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord [ICOAN], 2013).

La RCO 7 T.-N.-L. est entièrement comprise dans le Labrador et couvre 77 % de sa surface (environ 220 000 km²), y compris les régions de l'ouest, du centre et du nord du Labrador. Ces zones spécifiques reflètent la combinaison de forêts de transition, couvrant plus de 40 % de la surface terrestre ainsi que des étendues à peu près égales de toundra au nord et de forêts conifériennes au sud (figure 1). De nombreux lacs et milieux humides peuvent se trouver dans des dépressions formées par les glaciers. La végétation varie, comprenant des forêts claires d'épinettes noires (Picea mariana) et blanches (Picea glauca), des sapins baumiers (Abies balsamea), des terres arbustives, et des prairies. Les peuplements forestiers combinent des lichens et laissent progressivement place à des zones ouvertes de toundra arctique. La limite forestière s'étend le long de la limite nord de cette écozone. Dans la partie centrale de cette zone, on dénombre des épinettes noires et des pins gris (Pinus banksiana) immatures ainsi que des mélèzes laricins (Larix laricina), des aulnes à feuilles minces (Alnus incana) et des saules (Salix spp.) qui se trouvent dans des tourbières. Les berges, les cours d'eau et les sites en hautes terres soutiennent des espèces d'arbres, telles que l'épinette blanche (Picea glauca), le peuplier faux-tremble (Populus tremuloides), le peuplier baumier (Populus balsamifera), et le bouleau à papier (Betula papyrifera; ICOAN, 2013). Le paysage de toundra est caractérisé par un sol dénudé, par des affleurements rocheux, par des lichens et par très peu de végétation (figure 1).

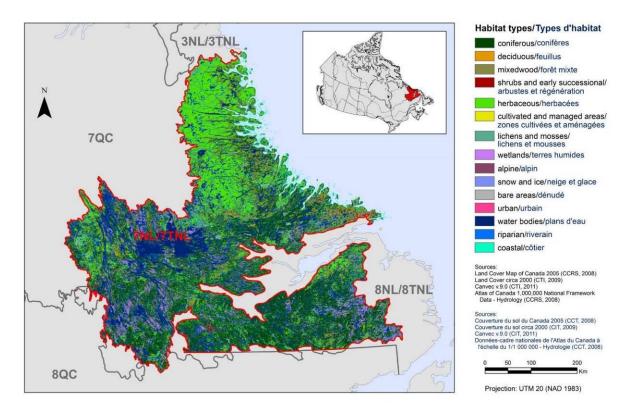


Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 7 T.-N.-L.

Nota : La ligne rouge représente les limites géographiques établies par l'ICOAN pour les RCO. Dans le présent document, les limites de la RCO 7 T.-N.-L. ne s'étendent pas au-dessous de la marée haute.

La population de Terre-Neuve-et-Labrador est estimée à 512 659 habitants; toutefois, seulement 30 760 personnes (6 %) résident au Labrador (NL Statistics Agency, 2013). Les plus grands centres urbains dans la RCO 7 T.-N.-L. sont les villes de Labrador City (7 367 habitants), de Wabush (1 861 habitants) et de Churchill Falls (650 habitants), qui sont également les collectivités les plus éloignées dans l'arrière-pays au Canada atlantique (NL Statistics Agency, 2012; Vasseur et Catto, 2008).

Les régions incluses dans la RCO 7 T.-N.-L. sont exposées à un climat subarctique caractérisé par des étés relativement courts et frais (températures moyennes allant de 6 °C à 11 °C) avec des périodes prolongées d'ensoleillement, tandis que les hivers y sont généralement longs, secs et froids (températures moyennes allant de -24,5 °C à -11 °C (ICOAN, 2013). En outre, le courant du Labrador transporte l'eau froide vers le sud et réduit l'effet modérateur de l'océan Atlantique. Les précipitations annuelles varient de 500 mm à 800 mm dans les régions de l'ouest, mais peuvent dépasser 1 000 mm dans certaines zones le long de la côte (ICOAN, 2013).

La production d'énergie hydroélectrique est l'une des deux principales activités économiques dans la RCO 7 T.-N.-L. La centrale électrique de Churchill Falls située sur la rivière Churchill fournit des ressources hydroélectriques au Labrador et au Québec. Il s'agit de la deuxième plus grande centrale hydroélectrique souterraine en Amérique du Nord avec une capacité de

production de 5 428 MW et de l'une des plus grandes centrales électriques souterraines au monde (Nalcor Energy, 2013a). En outre, le projet du cours inférieur du fleuve Churchill permet actuellement de développer le potentiel restant des chutes Muskrat et de l'île aux Goélands afin de fournir 3 000 MW supplémentaires d'électricité aux consommateurs provinciaux (Nalcor Energy, 2013b).

L'autre activité économique principale dans la RCO 7 T.-N.-L. est l'exploration minérale. L'exploitation minière est l'une des industries les plus importantes et les plus anciennes de la province et apporte une contribution importante à l'économie avec 10,4 % ou 3,3 milliards du produit intérieur brut (PIB) en 2011 (NL Department of Finance, 2012). Les exploitations métallurgiques dans la RCO 7 T.-N.-L. sont situées dans la baie Voisey pour le nickel, le cuivre et le cobalt, et à Labrador City et à Wabush pour le minerai de fer et la dolomite. La seule exploitation non métallurgique est Labrador Iron Mines Holdings à Shefferville, incluant également le minerai de fer. En outre, on compte un certain nombre de propriétés d'installation pour le nickel, les terres rares, le fer, l'uranium, le vanadium, le cuivre, et l'or dans l'ensemble de la région (NL Department of Natural Resources, 2012a).

Le peuple autochtone du Labrador comprend les Inuits du nord de Nunatsiavut, les Inuits-Métis du sud de NunatuKavut, et les Innus (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2009). Les Inuits du Labrador sont présents dans plusieurs régions de la côte nord (c.-à-d. Rigolet, Makkovik, Postville, les deux capitales administratives de Hopedale et Nain) et sont des descendants directs du peuple préhistorique de Thulé, des chasseurs qui se sont propagés depuis l'Alaska dans l'ensemble des régions circumpolaires du Canada et du Groenland. En 2005, le gouvernement du Nunatsiavut a été établi en tant que gouvernement régional au sein de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (Nunatsiavut Government, 2009). Les Inuits-Métis du Labrador sont présents dans un certain nombre de collectivités sur les côtes centre et sud du Labrador (c.-à-d. Happy Valley Goose Bay, Mud Lake, North West River, Cartwright, rivière Paradise, Black Tickle, Norman Bay, Charlottetown, Pinsent's Arm, Williams Harbour, Port Hope Simpson, St. Lewis, Mary's Harbour et Lodge Bay), où une partie importante de la population découle des mariages entre les Inuits et la population blanche de l'Europe (NunatuKavut, 2012). De nos jours, les méthodes traditionnelles de pêche, de chasse et de piégeage des Inuits et des Métis sont toujours pratiquées par un certain nombre de membres communautaires (Pastore, 1997). Le peuple innu du Labrador occupe deux peuplements : Sheshatshiu, près du lac Melville et Natuashish le long de la côte nord; par ailleurs, beaucoup d'entre eux ont maintenu leurs langues d'origine et une partie de leurs cultures anciennes nomades (Nation Innu, 2013).

Près de 3,5 % de la superficie du Labrador (terrestre : 9 893 km², marine : 83 km²) est protégée à l'échelle provinciale ou fédérale (Conseil canadien des aires écologiques, 2011, figure 2). Il n'y a pas de réserve nationale de faune ou de refuge d'oiseaux migrateurs au Labrador dans la RCO 7 T.-N.-L. En 2008, le Canada et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ont annoncé un engagement consistant à établir une réserve de parc national de 10 700 km² dans l'aire de nature sauvage des monts Mealy au Labrador. En conséquence, la province a également fait part de son engagement de protéger les terres adjacentes à cette réserve de parc national avec la création d'un parc provincial de préservation de voie navigable qui protégera la rivière Eagle. Une fois les ententes établies avec la province et les groupes autochtones, cette réserve de parc national ainsi que le parc provincial de préservation de voie navigable adjacent formeront la plus vaste zone protégée au Canada atlantique (Parcs Canada, 2011).

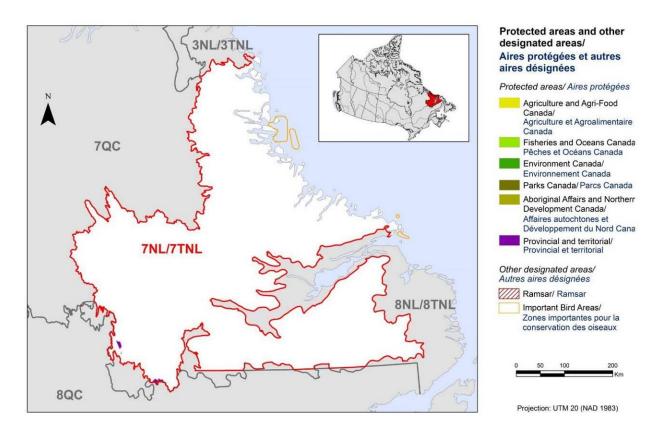


Figure 2. Carte des aires protégées et désignées dans la RCO 7 Terre-Neuve-et-Labrador.

À Terre-Neuve-et-Labrador, l'aire continentale totale est de 404 517 km², dont 94 % appartient à la Couronne provinciale. Ainsi, la majorité (en nombre et en superficie totale) des zones protégées sont gérées par la province, y compris 3 zones terrestres (193 km²) et une zone maritime (24 km²) au Labrador. Il y a également la réserve écologique Redfir Lake-Kapitagas Channel (82 km²), divisée en deux parcelles et située au sud du Labrador (NL Department of Environment and Conservation, 2013a). La Conservation de la nature Canada est une organisation non gouvernementale engagée dans la protection et la gestion des terres aux fins de conservation et elle travaille actuellement dans la RCO 7 T.-N.-L. sur un plan de conservation

des habitats avec les collectivités et d'autres organisations non gouvernementales de l'environnement, des universités ainsi que le gouvernement de Nunatsiavut, la Nation Innu, le conseil communautaire de NunatuKavut, et les gouvernements fédéral et provinciaux. D'autre part, des désignations reconnaissant une valeur écologique unique (mais qui ne protègent pas officiellement l'habitat) ont permis de davantage sensibiliser le public et ont facilité la conservation d'habitats importants sur le plan écologique dans la RCO 7 T.-N.-L. Ces habitats incluent quatre zones importantes pour la conservation des oiseaux (IBA Canada, 2012) dans le nord-est de la baie Groswater (174 km²), le littoral de Nain (1 428,66 km²), les îles côtières au sud-est de Nain (532 km²), et l'île Quaker Hat (33 km²).

Caractéristiques de l'unité biogéographique marine 10 : Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador

Les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10, qui correspondent à M10 sur la figure 3) s'enfoncent dans l'océan Atlantique depuis la côte est et englobent l'une des plus grandes régions du plateau continental au monde (Pêches et Océans Canada, 2010). S'étendant de la pointe nord du Labrador vers le sud jusqu'aux Grands Bancs au large de l'île de Terre-Neuve, et reliée par les zones économiques exclusives canadiennes, la superficie totale de l'UBM 10 T.-N.-L. est supérieure à 2,5 million km² (Pêches et Océans Canada, 2010). La structure du fond marin des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador varie fortement et ils sont représentés par des formes côtières importantes, des bancs au large, des pentes et des canyons (Pêches et Océans Canada, 2010). Les côtes sont continuellement modifiées en raison de l'exposition à l'action des vagues et à la glace de mer, et par la fluctuation des niveaux de la mer avec une élévation variant de zones ayant un relief bas à des falaises abruptes, et des amplitudes de marées constantes variant de 0,8 à 1,6 m (Templeman, 2010). La région du plateau continental est généralement divisée en trois zones : (1) un plateau interne, une zone étroite parallèle à la côte jusqu'à 20 km de large; (2) un plateau central interne, consistant en une vaste zone plutôt plate, avoisinant 50 à 150 km de large et atteignant entre 50 et 200 m de profondeur et (3) un plateau extérieur. La région de la pente continentale est située au-delà de ce rebord continental et atteint rapidement des profondeurs supérieures à 3 000 m (Templeman, 2010).

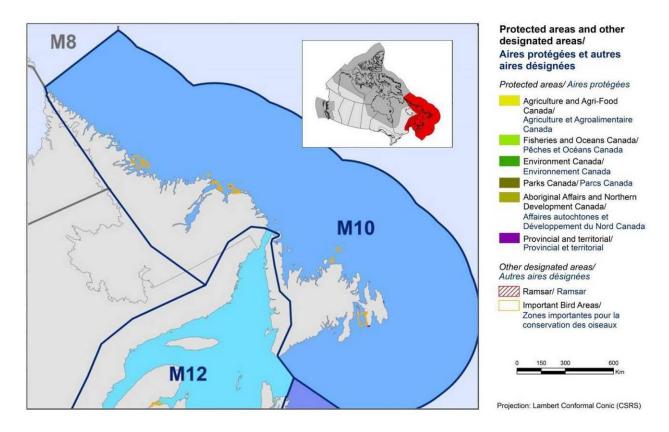


Figure 3. Carte des aires protégées et désignées marines de l'UBM 10 T.-N.-L. (M10).

Les eaux au large des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador sont principalement influencées par le courant du Labrador qui se dirige vers le sud dans les branches littorales et au large. La branche au large trouve son point de départ dans le courant de l'ouest du Groenland et borde le plateau continental et les Grands Bancs. Elle transporte également dix fois plus d'eau que la branche littorale et elle est plus salée et plus chaude (Rose, 2007). La branche littorale plus froide et plus fraîche a son point d'origine dans le Haut-Arctique canadien, reçoit des apports d'eau douce des rivières situées le long de son chemin et embrasse la côte nord-est de Terre-Neuve-et-Labrador avec le chenal d'Avalon; elle tourne également à l'est le long de la côte sud de l'île et pénètre dans la baie Placentia avant d'entrer dans le golfe du Saint-Laurent (Rose, 2007). Une petite portion de l'UBM 10 T.-N.-L. est recouverte de glace de mer pendant sept à dix mois par an. Les icebergs sont abondants et sont présents tout au long de l'année. La plupart de ces icebergs sont produits par des glaciers sur la côte du Groenland qui se détachent et sont transportés vers le nord; ils suivent une direction antihoraire autour de la baie de Baffin, puis vers le sud à travers le détroit de Davis par le courant du Labrador (Templeman, 2010). Le mélange du courant du Labrador avec les eaux plus chaudes du Gulf Stream, ainsi que la forme du fond de l'océan dans l'UBM 10 T.-N.-L. ramène des éléments nutritifs à la surface et fait de ces eaux parmi les plus productives au monde (Pêches et Océans Canada, 2010). Les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador maintiennent une diversité impressionnante de vie marine étant donné leur nature tempérée, y compris diverses espèces de corail d'eau froide, de plancton, de poissons, de mammifères, d'amphibiens et d'oiseaux de mer. Outre l'effet sur les éléments nutritifs, le mélange des courants froids et chauds entraîne souvent un brouillard fréquent et dense dans cette région, ce qui est très courant sur les Grands Bancs et le long des côtes sud et sud-est de Terre-Neuve (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013). Les eaux marines des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador font également parmi les régions qui subissent le plus de tempêtes en Amérique du Nord (Templeman, 2010).

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière intensives extracôtières se déroulent dans la région des Grands Bancs. Cette industrie représentait environ 33 % (10 350 milliards de dollars) du PIB provincial en 2011 (NL Department of Finance, 2012). À l'heure actuelle, la province comporte trois secteurs pétroliers principaux : Hibernia, Terra Nova et White Rose. Le site Hebron constituera le quatrième projet de pétrole marin indépendant de Terre-Neuve-et-Labrador; les activités de développement se déroulent depuis 2008 et les premières quantités de pétrole sont prévues pour 2017 (NL Department of Finance, 2012; NL Department of Natural Resources, 2013c).

Les Grands Bancs sont également l'une des aires de pêche les plus riches au monde; par conséquent, l'industrie de pêche, qui comprend une récolte combinée de poissons (morue, églefin, flétan et hareng), mollusques et crustacés (crabe, crevette et myes; NL Department of Natural Resources, 2013d), reste une partie importante de l'économie provinciale. Cette industrie apporte une contribution de plus de 215 millions de dollars au PIB chaque année lorsqu'elle est considérée en combinaison avec la chasse et le piégeage (NL Department of Finance, 2012). L'aquaculture constitue également une industrie importante pour la province. Tous les sites d'aquaculture de l'UBM 10 T.-N.-L. sont situés près des côtes de l'île de

Terre-Neuve, avec la plus forte concentration située dans la région de la baie d'Espoir (Templeman, 2010). L'industrie se développe au niveau de l'aquaculture de la truite arc-en-ciel anadrome, le saumon de l'Atlantique, les moules bleues et la morue. L'aquaculture d'autres espèces, telles que les pétoncles et l'omble chevalier, est également examinée (Pêches et Océans Canada, 2010; Newfoundland Aquaculture Industry Association, 2011).

Le transport maritime est une composante importante de l'économie, car les industries principales situées dans l'UBM 10 T.-N.-L. dépendent de l'océan (c.-à-d. pêche, exploration pétrolière et gazière). L'emplacement stratégique de cette région sur l'orthodromie entre l'est de l'Amérique du Nord et l'Europe est important pour la navigation nationale et internationale. En plus, le détroit de Cabot relie les voies de navigation transatlantique à la voie maritime du Saint-Laurent et aux Grands Lacs (Templeman, 2010). Sur l'île de Terre-Neuve, le port Come By Chance dans la baie Placentia s'occupe d'immenses volumes de marchandises (utilisé principalement pour le transport du pétrole) et est d'abord, le port principal dans la région. Parmi les autres ports, on trouve Whiffen Head, Hibernia et Holyrood (Templeman, 2010). Le port de St. John's représente également un port commercial important pour les expéditions de biens de consommation et industriels tandis qu'au Labrador, Happy Valley-Goose Bay est le port principal (Transports Canada, 2012). En plus des gros navires de charge, le secteur du transport maritime comprend les traversiers, les remorqueurs ou les barges, la navigation de plaisance et la circulation des paquebots de croisière. Plusieurs traversiers plus petits relient de nombreuses autres villes et communautés autour de l'île de Terre-Neuve et le long de la côte du Labrador. Les services de traversier interprovinciaux emplois des traversiers autos/passagers à partir de Nord Sydney (Nouvelle-Écosse) vers les villes de Port aux Basques et d'Argentine sur la côte sud de l'île de Terre-Neuve (NL Department of Transportation and Works, 2012). Les activités impliquant des remorqueurs et la navigation de plaisance sont également fréquentes et ont tendance à être limitées aux eaux côtières, aux plans d'eau intérieurs et dans les ports (Cruiseship Authority of Newfoundland and Labrador, 2013).

L'UBM 10 T.-N.-L. comporte deux zones de protection marines importantes représentant 0,44 % de la superficie totale (figure 3). Pêches et Océans Canada est chargé de la zone de protection marine de Eastport (3 km²) dans la baie Bonavista sur l'île de Terre-Neuve. En outre, le chenal Laurentien entre les provinces de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador est actuellement étudié en tant que future zone de protection marine potentielle (Pêches et Océans Canada, 2012). Il existe une zone de protection marine importante au Labrador : la zone de protection marine de Gilbert Bay (59 km²) gérée par Pêches et Océans Canada. On observe également de nombreuses réserves écologiques dans l'UBM 10 T.-N.-L., notamment la réserve écologique des îles Gannet (24 km²) qui est gérée par la province et protège les colonies d'oiseaux de mer les plus grandes et les plus diversifiées en Amérique du Nord (p. ex., Petit Pingouin, Macareux moine, Guillemot marmette et de Brünnich, Mouette tridactyle, Goéland marin et Fulmar boréal). D'autres réserves écologiques importantes d'oiseaux de mer dans l'UBM 10 T.-N.-L. comportent l'île Baccalieu, le cap Ste-Marie, l'île Funk, la baie Witless, les îles de Hare Bay et la réserve écologique provisoire de Lawn Islands Archipelago (NL Department of Environment and Conservation, 2013a).

Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux (voir l'Annexe 1). Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats (voir l'Annexe 2).

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L. et l'UBM 10 T.-N.-L., par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

Dans la RCO 7 T.-N.-L., on compte 36 espèces prioritaires (tableau 2), dont la plupart sont des oiseaux terrestres (18 espèces). On compte également 6 espèces d'oiseaux de rivage, 3 espèces d'oiseaux aquatiques et 9 espèces de sauvagine. Dans l'ensemble, 45 % des sauvagines et 30 % des oiseaux de rivage sont des espèces d'oiseaux prioritaires, par rapport à 27 % des oiseaux aquatiques et 25 % des oiseaux terrestres (tableau 2). Six espèces prioritaires (17 %) sont protégées en vertu de la LEP du gouvernement du Canada (Registre public des espèces en péril, 2012): toutes sont des oiseaux terrestres (tableau 3).

Dans l'UBM 10 T.-N.-L. 39 espèces prioritaires ont été identifiées (tableau 2) : une espèce d'oiseau terrestre, huit espèces d'oiseaux de rivage, 18 espèces d'oiseaux aquatiques et 12 espèces de sauvagine. Dans l'ensemble, 50 % des espèces de sauvagine et 41 % des espèces d'oiseaux aquatiques sont des espèces prioritaires, par rapport à 31 % des oiseaux de rivage et 25 % des oiseaux terrestres. Cinq espèces prioritaires (13 %) sont officiellement protégées en vertu de la LEP du gouvernement du Canada (Registre public des espèces en péril, 2012) : deux espèces d'oiseaux de rivage, une espèce d'oiseau aquatique et deux espèces de sauvagine (tableau 3).

Dans la RCO 7 T.-N.-L. et l'UBM 10 T.-N.-L., on a fréquemment attribué aux oiseaux terrestres un statut prioritaire en raison de leur préoccupation régionale ou de leur inscription sur la liste d'intendance, tandis que les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres avaient tendance à obtenir le statut de priorité en raison de leur préoccupation à l'échelle nationale ou continentale (tableau 3). Cette différence est expliquée principalement par le manque d'information à l'échelle régionale concernant de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et de rivage. Pour la sauvagine, la principale raison de l'inclusion de ces espèces en tant qu'espèces prioritaires est leur statut modérément élevé, élevé ou très élevé en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS, Comité du Plan, 2004; tableau 3).

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L., objectifs de population et justification du statut prioritaire.

Nota: Le terme « Oui » indique une occurrence d'espèce prioritaire au sein de l'unité de planification; il indique aussi la raison de l'inclusion en tant qu'inscription prioritaire.

RCO 7 TNL	UBM 10 TNL	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹		COSEPAC³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/ sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui		Bruant des marais	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui		Oui		
Oui		Buse pattue	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui		Chouette épervière	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui		Durbec des sapins	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui		Oui		
Oui		Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir †	М	М	М	Oui					
Oui		Faucon émerillon	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui		Faucon gerfaut	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui		Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir †	Р	Р	VU		Oui				
Oui		Grive à joues grises	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir			VU						
	Oui	Harfang des neiges	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
Oui		Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir †	Р	Р	VU	Oui			Oui		

Les objectifs de population s'appliquent à toutes les unités où les espèces sont prioritaires (RCO 7 et/ou UBM 10 T.-N.-L.), sauf indication contraire.

² Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) comme : en voie de disparition (VD), menacées (M) ou préoccupantes (P) (Registre public des espèces en péril, 2012).

³ Évaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC): en voie de disparition (VD), menacées (M) ou préoccupantes (P; COSEPAC, 2012).

⁴ Espèce inscrite en vertu de la *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant en voie de disparition (VD), menacée (M) ou vulnérable (VU; NL Department of Environment and Conservation, 2013b).

⁵ Espèces de sauvagine figurant à la liste des « espèces clés » dans le plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est 2007-2012 (PCHE, 2008), ou ayant un niveau « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance soit dans la catégorie reproductive ou non-reproductive dans la région de conservation de la sauvagine (RCS) 7 (analogue à la RCO 7) du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

⁶ Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador.

[†] L'objectif de population intérim sera remplacé dès que ces documents de rétablissement seront publiés pour cette espèce inscrite en vertu de la LEP.

Tableau 1 (suite)

RCO 7 TNL	UBM 10 TNL	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/ sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui		Mésange à tête brune	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
Oui		Mésangeai du Canada	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
Oui		Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir †	М	M	М	Oui					
Oui		Paruline à couronne rousse	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui		Oui		
Oui		Pic à dos noir	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui		Pic à dos rayé	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui		Pie-grièche grise	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui		Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Maintenir [†]	Р	Р	VU	Oui			Oui		
	Oui	Bécasseau à croupion blanc	Oiseaux de rivage	Maintenir									Ajoutée
	Oui	Bécasseau maubèche (rufa)	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir †	VD	VD	VD	Oui					
Oui		Bécasseau minuscule ⁷	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Bécasseau sanderling	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui		Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui			Oui		
	Oui	Bécasseau violet	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui		Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir							Oui		
Oui	Oui	Chevalier solitaire ⁷	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Courlis corlieu	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui			Oui		
	Oui	Petit Chevalier	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui		Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui			Oui		
	Oui	Pluvier siffleur (melodus)	Oiseaux de rivage	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui					

⁷ Les espèces d'oiseaux de rivage prioritaires ont été sélectionnées selon Andres, 2009. Une récente évaluation (Andres et coll., 2012) laisse désormais entendre que les populations de Bécasseau minuscule et de Chevalier solitaire sont stables. Les versions subséquentes de la base de données seront modifiées pour tenir compte de ces nouveaux renseignements.

Tableau 1 (suite)

RCO 7 TNL	UBM 10 TNL	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹		COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/ sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
	Oui	Fou de Bassan	Oiseaux aquatiques	Maintenir					Oui		Oui		
	Oui	Grand labbe	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Grèbe jougris	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
	Oui	Guillemot de Brünnich	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Guillemot marmette	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Macareux moine	Oiseaux aquatiques	Maintenir									Ajoutée
	Oui	Mergule nain	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
	Oui	Mouette blanche	Oiseaux aquatiques	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui					
	Oui	Mouette tridactyle	Oiseaux aquatiques	Maintenir					Oui		Oui		Ajoutée
	Oui	Océanite cul-blanc	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
	Oui	Petit Pingouin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
Oui	Oui	Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Plongeon huard	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui			Oui		
	Oui	Puffin cendré	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Puffin des Anglais	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Puffin fuligineux	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Puffin majeur	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
Oui	Oui	Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	Р	Р	VU	Oui				PCHE, PNAGS	
Oui	Oui	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagine	Augmenter de 50 %				Oui				PCHE, PNAGS	
Oui	Oui	Canard noir	Sauvagine	Maintenir				Oui				PCHE, PNAGS	

Tableau 1 (suite)

RCO 7 TNL	UBM 10 TNL	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹		COSEPAC³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/ sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
	Oui	Eider à duvet	Sauvagine	Augmenter de 100 %				Oui				PCHE, PNAGS	
	Oui	Eider à tête grise	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PNAGS	
Oui		Fuligule à collier	Sauvagine	Augmenter de 100 %							Oui	PCHE	
Oui	Oui	Garrot à œil d'or	Sauvagine	Maintenir (RCO 7 TNL.) Évaluer/maintenir (UBM 10 TNL.)				Oui			Oui	PCHE, PNAGS	
	Oui	Garrot d'Islande (population de l'Est) ⁸	Sauvagine	Évaluer/maintenir [†]	Р	Р	VU	Oui				PCHE, PNAGS	
	Oui	Grand Harle	Sauvagine	Évaluer/maintenir							Oui	PNAGS	
Oui	Oui	Harelde kakawi	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui			Oui	PCHE, PNAGS	
Oui	Oui	Macreuse à bec jaune	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui			Oui	PNAGS	
Oui	Oui	Macreuse à front blanc	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui			Oui	PCHE, PNAGS	
	Oui	Macreuse brune	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PNAGS	
Oui		Sarcelle d'hiver	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE	

⁸ L'évaluation des espèces d'oiseaux prioritaires a été menée avant la recherche par télémesure, indiquant que le Garrot d'Islande (population de l'Est) utilise de nombreux sites de halte migratoire dans la RCO 7 au cours de sa migration et qu'il subit une baisse de population.

Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L.

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces (% de l'avifaune)	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
RCO 7 TNL				
Oiseaux terrestres	73 (59 %)	18	25 %	50 %
Oiseaux de rivage	20 (16 %)	6	30 %	17 %
Oiseaux aquatiques	11 (9 %)	3	27 %	8 %
Sauvagine	20 (16 %)	9	45 %	25 %
Total	124	36	29 %	100 %
UBM 10 TNL.				
Oiseaux terrestres	4 (4 %)	1	25 %	3 %
Oiseaux de rivage	26 (27 %)	8	31 %	20 %
Oiseaux aquatiques	44 (45 %)	18	41 %	46 %
Sauvagine	24 (24 %)	12	50 %	31 %
Total	98	39	40 %	100 %

Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L., par motif d'inclusion

Motif d'inclusion ¹	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
RCO 7 TNL. Total	18	6	3	9
COSEPAC ²	5	0	0	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	5	0	0	1
Espèce en péril à l'échelle provinciale ⁴	6	0	0	1
PNAGS ⁵	_	_	_	9
Espèce préoccupante nationale/continentale	7	5	3	7
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	0	0	0	_
Intendance nationale/continentale	10	_	_	_
Intendance régionale/sous-régionale	12	4	1	5
Ajoutée pendant les examens par des experts ⁶	0	0	0	0
UBM 10 TNL. Total	1	8	18	12
COSEPAC ²	0	2	1	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	0	2	1	2
Espèce en péril à l'échelle provinciale ⁴	0	2	1	2
PNAGS ⁵	_	_	_	12
Espèce préoccupante nationale/continentale	0	7	13	10
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	0	_	4	_
Intendance nationale/continentale	1	_	2	_
Intendance régionale/sous-régionale	0	0	3	2
Ajoutée pendant les examens par des experts ⁶	0	1	2	0

1

¹ Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).

² Espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC

³ Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

⁴ Espèce inscrite comme en voie de disparition (VD), menacé (M) ou vulnérable (VU) en vertu de la *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador (NL Department of Environment and Conservation, 2013b).

⁵ Espèces de sauvagine figurant à la liste des espèces clés du plan de mise en œuvre du PCHE (PCHE, 2008) ou ayant un niveau « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la catégorie reproductive ou non-reproductive dans la RCS 7 (analogue à la RCO 7) du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

⁶ Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador.

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures (pour obtenir des détails sur l'assignation des espèces à des catégories d'habitats standard, voir l'Annexe 2). Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitat font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux régions de conservation des oiseaux utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

Les assignations d'associations d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires ont été effectuées au moyen d'une analyse documentaire et de consultations d'experts. Pour chaque espèce prioritaire dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L., toutes leurs associations d'habitat connues ont été prises en compte, pas seulement les associations d'habitat principal (consulter le tableau A2 pour une liste complète de toutes les associations d'habitat). En raison de la variabilité de la qualité et de la disponibilité des renseignements liés aux assignations d'habitat des espèces, il n'a pas été possible de chiffrer l'importance relative de quelque habitat que ce soit. Dans ce document, les déclarations relatives à l'importance des types d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires sont liées au nombre d'oiseaux prioritaires associés à chaque habitat et peuvent ne pas refléter l'importance globale de l'habitat pour toutes les espèces d'oiseaux de l'unité de planification. Par exemple, les habitats herbacés constituent un élément paysager dominant dans la RCO 7 T.-N.-L. (figure 1), cependant, on compte seulement deux espèces d'oiseaux prioritaires (5 %) associées à ces habitats (figure 4).

Bien que les milieux humides ne soient pas aussi communs dans le paysage que certaines autres catégories d'habitat dans la RCO 7 T.-N.-L., ils sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (19 espèces; figure 4). Les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et les forêts conifériennes sont aussi importantes pour les espèces d'oiseaux prioritaires puisqu'ils sont utilisés par 15 et 14 espèces prioritaires, respectivement. Les habitats herbacés, les habitats de lichens et de mousses ainsi que les habitats urbains sont utilisés par le plus petit nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (deux espèces pour chaque habitat; figure 4).

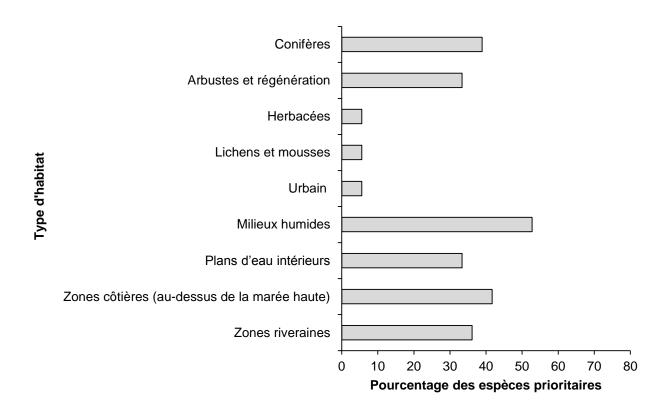


Figure 4. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans la RCO 7 T.-N.-L. Nota: Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Il n'existe que deux catégories d'habitat dans les UBM 10 T.-N.-L. : les zones côtières (intertidales) et les eaux marines (eaux littorales et plateau continental). Dans l'UBM 10 T.-N.-L., on compte 28 espèces d'oiseaux prioritaires associées à la côte intertidale, tandis que 30 espèces prioritaires sont présentes dans les eaux marines (figure 5).

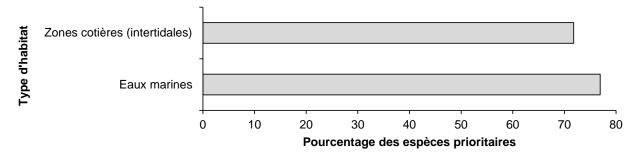


Figure 5. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans l'UBM 10 de T.-N.-L. Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Élément 3 : Objectifs en matière de population

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance (voir l'Annexe 2). Pour toute espèce inscrite en vertu de la LEP ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Dans la RCO 7 T.-N.-L., l'objectif de population pour 15 espèces d'oiseaux prioritaires (42 %) vise à maintenir les niveaux actuels, ce qui indique que les tendances démographiques pour ces espèces sont stables (figure 6). Elles sont toujours considérées comme espèces prioritaires en raison d'autres facteurs tels que leur statut d'espèce préoccupante ou leur intendance à l'échelle nationale/continentale et régionale/sous-régionale (tableau 1). Pour 18 espèces d'oiseaux prioritaires (50 %), l'objectif de population est « évaluer/maintenir », ce qui signifie qu'il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer une tendance démographique de manière fiable. Par conséquent, une surveillance supplémentaire est requise pour ces espèces (figure 6). On compte trois espèces prioritaires (8 %) pour lesquelles on a identifié des déclins de population et pour lesquelles l'objectif est de rétablir ou d'accroître la taille de population de 50 ou de 100 % (figure 6). La Bernache du Canada (population de l'Atlantique nord) et la Sarcelle d'hiver ont toutes les deux un objectif de population d' « augmenter de 50 % », tandis que le Fuligule à collier a, dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE), un objectif de population d' « augmenter de 100 % » (figure 6; tableau 1). Des documents de rétablissement pour les six espèces inscrites en vertu de la LEP dans la RCO 7 T.-N.-L. n'ont pas été finalisés; par conséquent, les objectifs intérimaires pour ces espèces sont inclus dans la présente stratégie, étant entendu que ces objectifs seront remplacés lorsque des objectifs de rétablissement et de gestion auront été définitivement établis.

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer de façon fiable la tendance pour une grande partie des espèces prioritaires (29 espèces, 74 %); par conséquent, l'objectif de population est d'« évaluer/maintenir » (figure 7). Six espèces prioritaires (15 %) ont un objectif de population visant à « maintenir» les niveaux actuels, tandis que des déclins de population ont été identifiés pour quatre espèces prioritaires (10 %) auxquelles des objectifs de population visent à rétablir ou à accroître la taille de population de 50 ou de 100 %. Le Pluvier siffleur (*melodus*) et la Mouette blanche ont des objectifs de rétablissement précis décrits dans leurs programmes de rétablissement de la LEP respectifs (tableau 1). La Bernache du Canada (Atlantique Nord) a un objectif de population visant une augmentation de 50 %, tandis que l'Eider à duvet a un objectif en vertu du PCHE visant une augmentation de 100 % (figure 7).

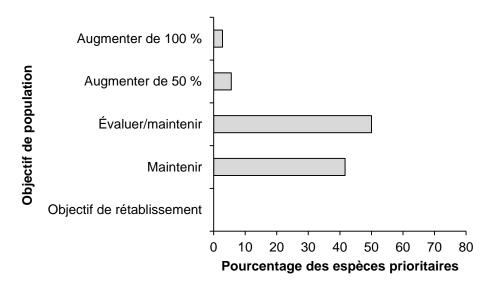


Figure 6. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans la RCO 7 de T.-N.-L.

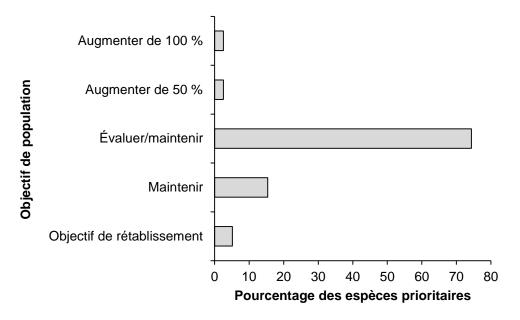


Figure 7. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans l'UBM 10 de T.-N.-L.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Le processus d'évaluation des menaces (voir l'Annexe 2) définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sousrégion) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas identifiés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces. Dans la RCO 7 T.-N.-L. et l'UBM 10 T.-N.-L., une catégorie a été ajoutée au système de classification des menaces pour permettre l'inclusion de données de surveillance ou de recherche inadéquates (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « Manque d'information »). La présentation qui suit porte principalement sur les menaces ayant les cotes les plus élevées et fait référence à certaines menaces moyennes et faibles lorsque cela est jugé opportun.

Une liste complète des menaces affectant les espèces prioritaires dans chaque unité de planification est incluse à l'Annexe 1 (tableau A3). Certaines des menaces identifiées ne sont pas propres à une unité de planification particulière ou à un type d'habitat (par exemple, la mortalité due aux collisions avec les véhicules), tandis que d'autres sont plus spécifiques (par exemple, perte d'habitat due au tourisme et au développement de logement de loisir dans les zones côtières). Ces menaces ont été classées par Salafsky et coll., 2008 (voir le tableau A4 à l'Annexe 3 pour obtenir une liste complète des catégories de menaces).

Une fois que les menaces affectant les espèces prioritaires sont regroupées dans chaque catégorie d'habitat, l'ampleur globale de la menace est « élevée » dans les habitats d'arbustes et de régénération, les milieux humides, les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 7 T.-N.-L., ainsi que sur les zones côtières (intertidales) et marines de l'UBM 10 T.-N.-L. Les autres catégories d'habitat présentent une ampleur globale de la menace « moyenne », à l'exception des habitats herbacés et urbains de la RCO 7 T.-N.-L., qui présentent une ampleur « faible » (tableau 4).

Dans la RCO 7 T.-N.-L., plusieurs menaces élevées ont été identifiées (figure 8). Les menaces liées à l'évolution et l'altération de l'habitat (sous-catégorie 11.1) causé par des changements climatiques incluent la disparition ou la dégradation d'habitat découlant de modifications dans la structure de l'habitat (p. ex., assèchement, dégel de la toundra) ou des modifications des réseaux trophiques, ainsi que le déplacement des aires de répartition des espèces et des

changements dans la période des indices (p. ex., ponte des œufs, migration). Celles-ci ont été identifiées commes des menaces élevées dans tous les habitats, sauf les habitats herbacés. Les menaces élevées liées au manque d'information (sous-catégorie 12.1) se portent sur les lacunes qui existent dans la connaissance de la répartition, de l'abondance et des tendances des espèces d'oiseaux prioritaires et celles-ci ont été identifiées dans tous les habitats, sauf les habitats urbains. Les menaces moyennes liées aux changements climatiques ont été identifiées dans plusieurs habitats. La mortalité liée au stress thermique ou aux températures extrêmes (11.3. Température extrêmes) a été identifié dans tous les habitats (sauf les habitats herbacés, de lichens/mousses, et les plans d'eau intérieurs). La dégradation de l'habitat ou la mortalité dues à une fréquence et à une gravité accrues des tempêtes (11.4 Tempêtes et inondations) a été identifié dans les forêts conifériennes, les habitats urbains, les milieux humides, les zones côtières (au-dessus de la marée haute), et les zones riveraines. Une autre menace fréquemment identifiée, mais considérée comme étant « faible » globalement, était la mortalité causée par la chasse légale, le braconnage et les prises accessoires (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 8) dans tous les habitats, sauf les habitats herbacés. Tandis que l'exploitation minière et l'extraction de ressources sont considérées comme étant une activité économique importante et en cours d'expansion, au moment de l'évaluation des menaces, on disposait de peu d'information sur les effets directs des propriétés de prospection et de jalonnement ou d'autres menaces directes affectant les espèces prioritaires découlant de l'industrie minière. Cependant, ces activités pourraient être une importante source de perturbations sur le paysage, notamment quant au bruit et à la circulation aérienne dans la zone.

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., plusieurs menaces élevées ont été définies, y compris la dégradation de l'habitat, les effets létaux ou sublétaux liés à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds, en particulier à cause des déversements de pétrole et des rejets par les navires ou les plateformes de forage (9.2 Effluents industriels et militaires), ainsi que les lacunes dans les connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information) dans les zones côtières (intertidales) et les eaux marines (figure 9). Des menaces moyennes affectant les espèces prioritaires dans l'UBM 10 T.-N.-L. comprennent la mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche et la dégradation de l'habitat provoquée par la concurrence avec la pêche commerciale pour attraper des proies dans les eaux marines (5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques). Les changements climatiques ont également entraîné une dégradation de l'habitat en raison des changements dans la structure de l'habitat et des réseaux trophiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat), ainsi que dans l'épaisseur et la répartition temporelle et géographique de la glace de mer (11.3 Températures extrêmes). Enfin, d'autres menaces moyennes dans l'UBM 10 T.-N.-L. étaient des réductions de la survie ou de la fécondité liées à l'hybridation du Canard noir avec le Canard colvert, et des augmentations des populations de prédateurs liées à des modifications anthropiques des terres (8.2 Espèces indigènes problématiques) dans les zones côtières (intertidales; figure 9).

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section Menaces à l'extérieur du Canada.

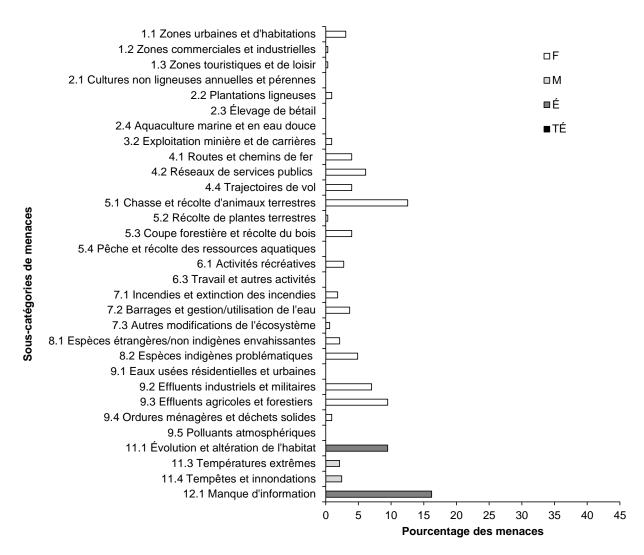


Figure 8. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 7 T.-N.-L. (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 7 T.-N.-L. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. (Pour obtenir des détails sur l'évaluation de l'ampleur des menaces, voir l'Annexe 2).

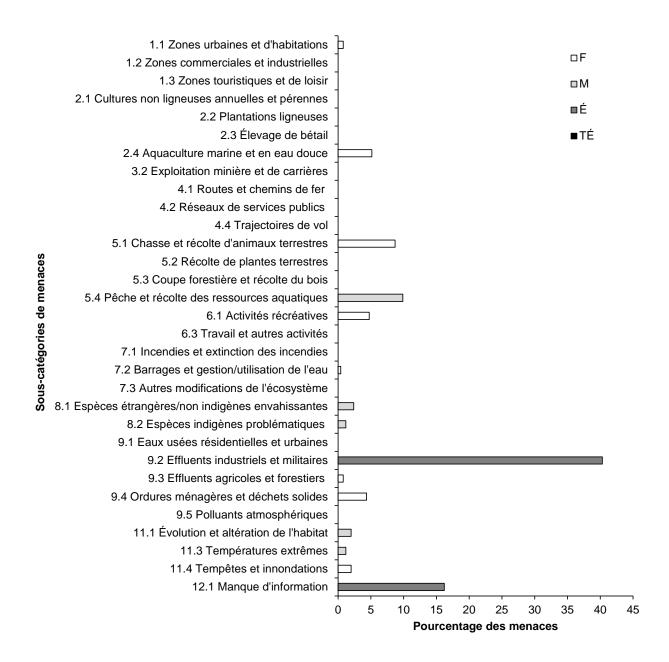


Figure 9. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 10 de T.-N.-L., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 10 T.-N.-L. (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces prioritaires de l'UBM 10 T.-N.-L. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. (Pour obtenir des détails sur l'évaluation de l'ampleur des menaces, voir l'Annexe 2).

Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats.

Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll. (2012). L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, É = élevée et TÉ = très élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison « catégorie de menaces/habitats ».

		RCO 7 TNL.											IL.			
Catégories de menaces				C	Catégories	d'habit	ats				Catégor	Catégories d'habita				
	Conifères	Lichens/mousse	Arbustes et régénération	Herbacés	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones riveraines	Classement global	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Classement global			
Classement global	М	М	É	F	F	É	М	É	М		É	É				
1. Développement résidentiel et commercial	F				F	F	F	F		F		F	F			
2. Agriculture et aquaculture	F					F				F	F	F	F			
3. Production d'énergie et exploitation minière			F					F	F	F						
4. Couloirs de transport et de services	F	F	F		F	F	F	F	F	F						
5. Utilisation des ressources biologiques	F	F	F		F	F	F	F	F	F	É	М	М			
6. Intrusions et perturbations humaines	F		F	F		F	F	F		F	F	М	F			
7. Modifications du système naturel	F		F			F	F	F	F	F		F	F			
8. Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	F		F	F	F	F	F	F	F	F	F	É	М			
9. Pollution	F		F	F	F	F	F	М	F	F	TÉ	М	É			
11. Changements climatiques et temps violent	М	М	É		М	É	М	É		É	М	É	M			
12. Autres menaces directes	É	É	É	F		TÉ	М	É	É	É	É	É	É			

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace (voir l'Annexe 2).

Dans la RCO 7 T.-N.-L., l'objectif de conservation le plus souvent identifié était l'amélioration de notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires, suivi par la réduction de la mortalité ou à l'augmentation de la productivité des espèces d'oiseaux prioritaires (figure 10). Dans l'UBM 10 T.-N.-L., les deux objectifs mentionnés ci-dessus ont aussi été identifiés, mais dans l'ordre inverse en ce qui concerne l'importance (figure 11). Cela concorde avec le fait que pour la majorité des espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L. et l'UBM 10 T.-N.-L., nous ne disposons pas de suffisamment d'information sur les tendances démographiques pour établir des objectifs de population spécifiques.

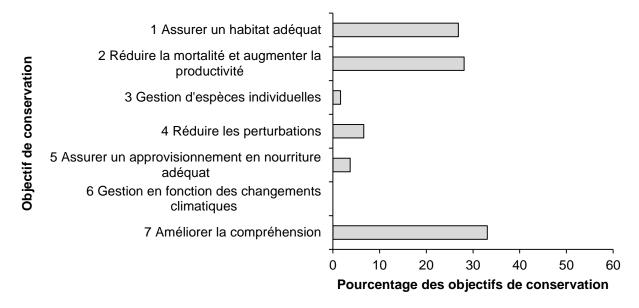


Figure 10. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 7 T.-N.-L.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclues de ce calcul, car elles sont précisées dans la Section 3 : Autres problématiques.

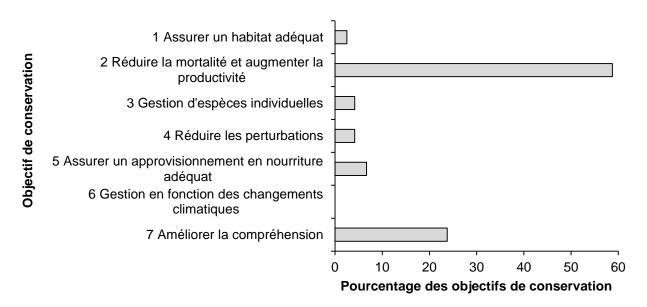


Figure 11. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 10 de T.-N.-L.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclues de ce calcul, car elles sont précisées dans la Section 3 : Autres problématiques.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir les figures 12 et 13). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives (voir l'Annexe 2). Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

Les mesures de conservation recommandées sont classées selon les catégories élaborées par le « Conservation Measures Partnership » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN - CMP) et en plus des catégories de recherche et de surveillance (voir le tableau A5 de l'Annexe 3 pour obtenir une liste complète des catégories de mesure de conservation). Dans la RCO 7 T.-N.-L., les mesures de conservation recommandées les plus fréquemment identifiées n'appartenaient pas à une sous-catégorie, car elles étaient liées aux problématiques généralisées telles que les changements climatiques et un manque d'information (voir la Section 3 : Autres problématiques pour avoir plus de renseignements). Les mesures de conservation les plus fréquemment identifiées pour les menaces directes appartenaient à la sous-catégorie 2.1 Gestion de sites ou de zones (figure 12). Des exemples de mesures dans cette sous-catégorie comprennent des recommandations précises visant à établir des zones tampons autour des habitats contenant des aires connues de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire, et à limiter les activités industrielles au sein de ces zones tampons établies; à maintenir les parcelles d'habitat d'une taille suffisante, ainsi que leur configuration et leur connectivité afin de soutenir et, au besoin, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires; à gérer les forêts en vue de promouvoir des caractéristiques telles que des arbres et des chicots de grande dimension et un couvert fermé; à limiter les activités récréatives humaines dans les aires importantes de colonies de reproduction et de halte migratoire pendant les périodes de reproduction et de migration; à limiter les sources de grand bruit et le déplacement rapide des véhicules dans les zones sensibles pendant les périodes de reproduction et de migration; ainsi qu'à réduire la circulation aérienne, dans la mesure du possible, au-dessus des habitats sensibles durant les période d'hivernage, de reproduction et de migration (consulter la Section 2 pour obtenir plus d'exemples propres aux habitats).

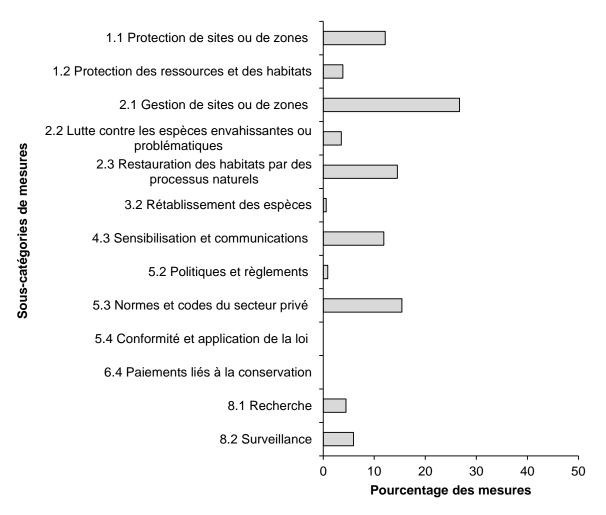


Figure 12. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 7 de T.-N.-L.

Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section *Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations* pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle. Pour obtenir plus de renseignements sur les menaces liées à des problématiques généralisées (p. ex., changements climatiques), voir la Section 3.

Dans l'UBM 10, les mesures de conservation les plus fréquemment identifiées ont été incluses dans le cadre des sous-catégories 2.3 Restauration des habitats par des processus écologiques et 5.2 Politiques et règlements (figure 13). Des exemples de mesures dans le cadre de restauration sont : maintenir/restaurer ou améliorer la qualité de l'eau dans les eaux marines en réduisant l'utilisation de polluants ou de métaux lourds qui se déversent dans l'environnement; maintenir/améliorer l'efficacité des programmes d'intervention d'urgence, tels que ceux qui sont exécutés par la division régionale des urgences environnementales; maintenir/améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM); et récupérer et éliminer les engins de pêche à l'abandon ou les déchets domestiques et les déchets solides dans les habitats des eaux marines et des zones côtières (intertidales; voir la Section 2 pour d'avantage d'exemples). Des exemples de politiques et de règlements (sous-catégorie 5.2)

recommandés comprennent l'élaboration, la mise en œuvre, la modification, l'influence sur les politiques ou la réglementation gouvernementales qui ont une incidence sur la mise en œuvre des lois à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone) ou la formulation de commentaires. Par exemple, modifier les pratiques de pêche afin d'éviter les aires importantes de recherche de nourriture et de halte migratoire pendant les périodes où les oiseaux les utilisent le plus, réglementer l'adoption des modifications liées aux engins de pêche pour réduire les prises accessoires en tant que condition de l'obtention d'un permis ou interdire l'élimination de déchets domestiques et de déchets solides dans les habitats d'eaux marines ou zones côtières (intertidales) par l'intermédiaire de règlements (voir la Section 2 pour davantage d'exemples).

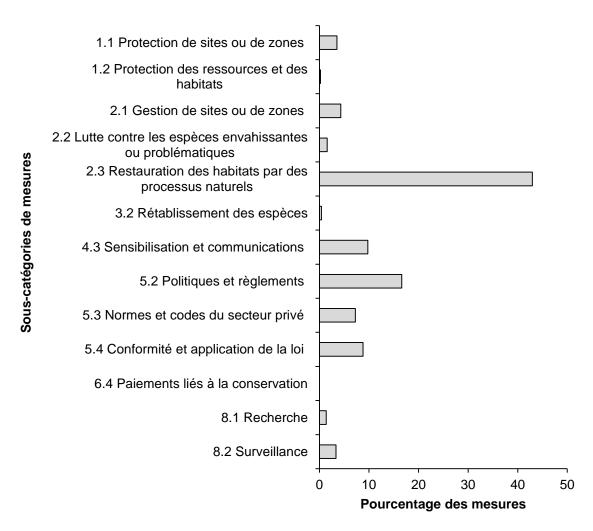


Figure 13. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 10 de T.-N.-L.

Nota : La catégorie 8.1 « Recherche » fait référence à des espèces particulières pour lesquelles des renseignements supplémentaires sont nécessaires. Voir la section *Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations* pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle. Pour obtenir plus de renseignements sur les menaces liées à des problématiques généralisées (p. ex., changements climatiques), voir la Section 3.

Section 2: Besoins de conservation par habitat

Les sections suivantes contiennent des renseignements plus détaillés sur les espèces prioritaires ainsi que sur les menaces et objectifs visant chacune des grandes catégories d'habitats recensées dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L. Lorsqu'il y a lieu, de l'information sur l'habitat est présentée à une échelle plus petite que les grandes catégories d'habitat afin de coïncider avec d'autres opérations de gestion du territoire régional. Certaines espèces ne figurent pas dans le tableau relatif aux menaces car aucun objectif ni mesure n'a été attribué aux menaces dont elles font l'objet (lesquelles sont considérées comme ayant une ampleur faible), ou encore parce que les menaces identifiées sont abordées dans la section Problématiques généralisées de la présente stratégie.

Conifères

Dans la RCO 7 T.-N.-L., les habitats conifériens couvrent la majorité de la zone et sont caractérisés par des peuplements jeunes ou matures d'arbres produisant des cônes (figure 14). La variété des espèces est plutôt limitée dans cette catégorie d'habitat en raison du climat frais et humide, du cycle lent des éléments nutritifs et des sols faiblement drainés (NL Department of Natural Resources, 2012b). Les espèces dominantes du couvert végétal sont l'épinette noire (*Picea mariana*), qui constitue les deux tiers des forêts conifériennes au Labrador, et le sapin baumier (*Abies balsamea*), qui couvre le reste de la zone (NL Department of Natural Resources, 2012b).

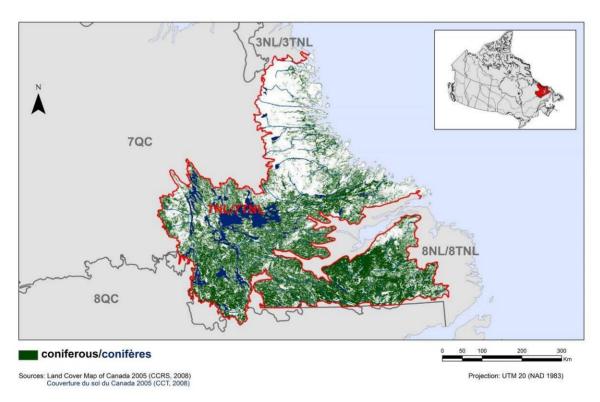


Figure 14. Cartes des habitats conifériens dans la RCO 7 T.-N.-L.

On compte 14 espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats conifériens de la RCO 7 T.-N.-L. (tableau 5); ce sont tous des oiseaux terrestres et quatre sont des espèces en péril. Plus de la moitié des espèces d'oiseaux prioritaires se trouvent notamment dans les forêts conifériennes d'épinettes et de lichens (tableau 5). D'autres espèces prioritaires se trouvent dans des forêts matures, claires, de broussailles ou d'épinettes et de sapins. Dix de ces espèces d'oiseaux prioritaires ont été exclusivement associées à l'un de ces sous-habitats, tandis que les autres utilisent une combinaison de sous-habitats (tableau 5).

La seule menace d'ampleur élevée affectant les espèces prioritaires dans les habitats conifériens de la RCO 7 T.-N.-L. était le manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information). La seule menace moyenne était liée à la dégradation de l'habitat ou à la mortalité causée par une fréquence et une gravité accrues des tempêtes (11.4 Tempêtes et inondations; figure 15). Une menace faible qui a été fréquemment identifiée était la perte ou la dégradation de l'habitat découlant de la récolte forestière, la coupe à blanc et la fragmentation menant à la perte de la structure par âge de la forêt, des habitats de reproduction et de caractéristiques importantes des habitats telles que les arbres produisant des cônes (5.3 Coupe forestière et récolte du bois; figure 15). Bien qu'il n'y ait pas d'industrie forestière commerciale à grande échelle au Labrador, il y existe toujours des forêts productives et des activités forestières connexes qui ont des répercussions sur des espèces d'oiseaux prioritaires comme les menaces précédemment citées.

Les objectifs et mesures de conservation recommandés pour les menaces identifiées comme étant « moyennes » ou plus élevées ne sont pas présentés dans cette section, car ils sont liés aux changements climatiques et aux besoins en matière de recherche et de surveillance, qui sont présentés dans la section « Problématiques généralisées » du présent document. Selon les méthodes décrites dans Kennedy et coll. (2012), les mesures de conservation recommandées pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats conifériens ne sont pas présentées dans le présent document, mais sont disponibles dans la base de données nationale.

Tableau 5. Espèces prioritaires qui utilisent l'habitat coniférien dans la RCO 7 T.-N.-L., sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces	Sous-catégorie		Objectif de	·		Ju	stificati	on ¹		
prioritaires	d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Buse pattue	Forêts d'épinettes et de lichens	Zone de transition de taïga/toundra, forêt claire	Maintenir			Oui		Oui		
Chouette épervière	Forêt claire; forêt de broussailles; forêt d'épinettes et de lichens	Zone de transition de taïga/toundra; forêts fermées de conifères bordant les milieux humides ou autres zones ouvertes (p. ex., brûlis, coupes à blanc, déracinement par le vent), cavités brûlées ou pourries, chicots creux	Maintenir					Oui		
Durbec des sapins	Forêts d'épinettes et de lichens	Arbres produisant des cônes, taïga/limite forestière	Maintenir		Oui	Oui		Oui		
Engoulevent d'Amérique	Forêts d'épinettes et de lichens	Forêts d'épinettes et de lichens, habitat riverain, grands arbres remarquables, brûlis, coupes à blanc	Évaluer/ maintenir	Oui		Oui				
Faucon émerillon	Forêts d'épinettes et de lichens	Forêt semi-ouverte ou fragmentée, lisières	Maintenir					Oui		
Grive à joues grises	Forêt mature; forêt de broussailles	Forêt mature, sous-étage épais	Évaluer/ maintenir	Oui						

Les motifs du statut prioritaire sont les suivants : « En péril » inclut les espèces inscrites en vertu de la LEP, évaluées par le COSEPAC, ou inscrites en vertu de la Endangered Species Act de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées, Préoccupantes (LEP et COSEPAC seulement) ou Vulnérables (Terre-Neuve-et-Labrador seulement); « PN/C », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale; « IN/C », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale; « PR/S », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale; « IR/S », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale; « PNAGS/PCHE », espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 (PCHE, 2008) ou qui a obtenu la cote « modérément élevée », « élevée » ou « très élevée » dans la région de conservation de la sauvagine 7 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004); « examen », espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter au tableau 1 et à l'Annexe 2.

Tableau 5 (suite)

Espèces	Sous-catégorie		Objectif de			Ju	stificati	on ¹		
prioritaires	d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Mésange à tête brune	Forêt d'épinettes et de sapins	Peuplements forestiers jeunes et matures	Maintenir			Oui				
Mésangeai du Canada	Forêts d'épinettes et de lichens	Épinettes, lisières, routes, et autres ouvertures	Maintenir			Oui				
Moucherolle à côtés olive	Forêt de broussailles; forêt d'épinettes et de lichen	Épinette noire, ouvertures et lisières de milieux humides, forêt au stade pionnier (p. ex., coupes à blanc, brûlis), forêt riveraine, chicots et grands perchoirs, haute altitude/forêt montagneuse	Évaluer/ maintenir	Oui	Oui					
Paruline à couronne rousse	Forêts claires, forêts de broussailles	Lisières ou bouquet d'arbres	Maintenir		Oui	Oui		Oui		
Pic à dos noir	Forêt mature	Forêt mature, forêt humide, perturbation (p. ex., brûlis, déracinement par le vent, maladie, inondation), abondance des insectes (chicots et arbres mourants)	Maintenir			Oui		Oui		
Pic à dos rayé	Forêt mature	Forêt mature, forêt humide, perturbation (p. ex., brûlis, déracinement par le vent, maladie, inondation), abondance des insectes (chicots et arbres mourants), forêts claires en hiver	Maintenir					Oui		
Pie-grièche grise	Forêts d'épinettes et de lichens	Forêts claires, ouvertures, clairières et lisières, zone de transition de taïga/toundra, arbres ou perchoirs remarquables	Maintenir			Oui		Oui		
Quiscale rouilleux	Forêts d'épinettes et de lichens	Lisières, forêt humide, perturbation (p. ex., brûlis, déracinement par le vent, milieux humides modifiés par les castors)	Maintenir	Oui	Oui			Oui	_	

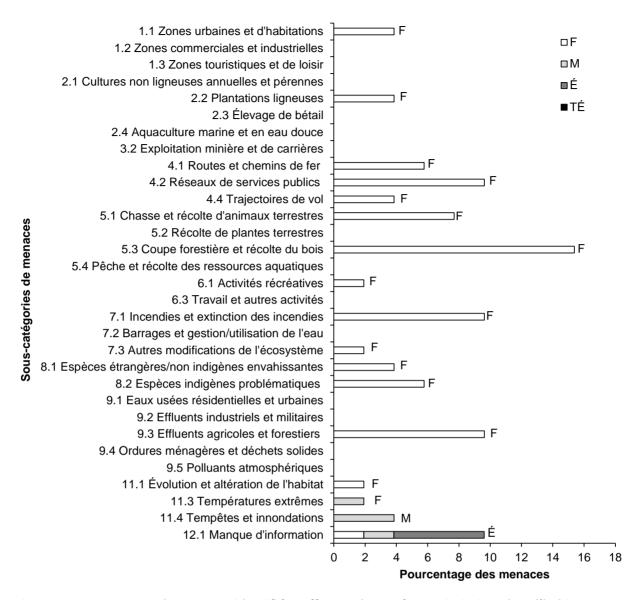


Figure 15. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans l'habitat coniférien dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'habitat coniférien (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces prioritaires dans l'habitat coniférien et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans l'habitat coniférien est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 7 de T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais aucun objectif de conservation ni mesure n'ont été établis pour les menaces de faible ampleur qui ne touchent qu'une seule espèce.

Arbustes et régénération

Dans la RCO 7 T.-N.-L., ces habitats d'arbustes et de régénération sont caractérisés par des crêtes sèches, des zones rocheuses, des hummocks herbeux et des tourbières (figure 16). La végétation dans ces zones comprend des arbustes tels que des sapins baumiers immatures et des épinettes noires ainsi que diverses quantités d'épinettes blanches (*Picea glauca*), de mélèzes (*Larix laricina*), de carex, de graminoïdes, et de plantes à baies telles que le bleuet à feuilles étroites (*Vaccinium angustifolium*) et le framboisier d'Europe (*Rubus spp.*), de même que le thé du Labrador (*Rhododendron groenlandicum*), le myrique baumier (*Myrica gale*), l'aulne à feuilles minces (*Alnus crispa*) et le rhodora du Canada (*Rhododendron canadense*; NL Department of Natural Resources, 2012c).

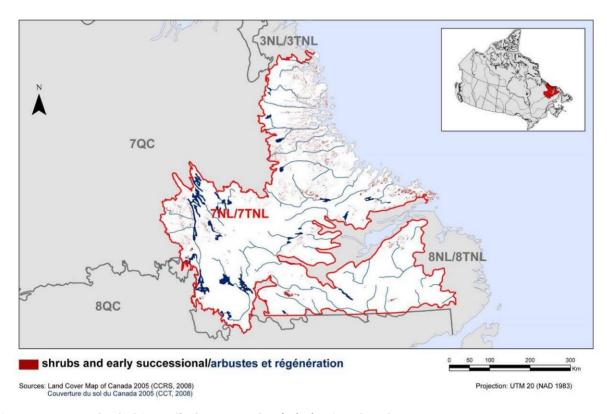


Figure 16. Carte des habitats d'arbustes et de régénération dans la RCO 7 T.-N.-L.

On compte 12 espèces prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération de la RCO 7 T.-N.-L. (tableau 6): huit espèces d'oiseaux terrestres, trois espèces d'oiseaux de rivage et une espèce de sauvagine. Parmi celles-ci, seul le Faucon pèlerin (anatum/tundrius) et le Hibou des marais sont des espèces en péril. Des espèces prioritaires sont associées exclusivement aux landes (neuf espèces), ou à des sous-habitats d'arbustes hauts (une espèce), de toundra arbustive basse (une espèce), ou de toundra non spécifique (une espèce; tableau 6).

Les menaces élevées identifiées dans les habitats d'arbustes et de régénération de la RCO 7 T.-N.-L. incluent une compréhension limitée de la répartition, de l'abondance et des tendances des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information), de même que la dégradation

de l'habitat due aux changements dans la structure de l'habitat (p. ex., assèchement, dégel de la toundra), et des changements dans la répartition des espèces, la période des indices saisonniers (p. ex., migration) et les réseaux trophiques (p. ex., répartition, abondance et espèces de proie) liés à des changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat; figure 17). D'autres menaces faibles fréquemment identifiées à l'égard des espèces prioritaires incluent la mortalité due aux collisions avec les structures hautes ou les lignes de service et de transmission (4.2 Réseaux de service public), ainsi que la mortalité découlant de la chasse légale, de la fauconnerie, et de la récolte des œufs et des oisillons par le peuple Autochtone (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 17).

Les objectifs et mesures de conservation recommandés pour les menaces identifiées comme étant « moyennes » ou plus élevées ne sont pas présentés dans cette section, car ils sont liés aux changements climatiques et aux besoins en matière de recherche et de surveillance, qui sont présentés dans la section « Problématiques généralisées » du présent document. Selon les méthodes décrites dans Kennedy et coll. (2012), les mesures de conservation recommandées pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération ne sont pas présentées dans le présent document, mais sont disponibles dans la base de données nationale.

Tableau 6. Espèces prioritaires qui utilisent l'habitat d'arbustes et de régénération dans la RCO 7 T.-N.-L., sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces	Sous-catégorie	Caractéristiques importantes	Objectif de			J	ustificati	ion ¹		
prioritaires	d'habitat régional	de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Bécasseau semipalmé	Landes	Crêtes sèches, arbustes, carex, graminoïdes, zones rocheuses, hummocks herbeux, tourbières, plantes à baies	Évaluer/ maintenir		Oui			Oui		
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Landes	Saules nains, landes	Augmenter de 50 %		Oui				Oui	
Bruant des marais	Landes		Maintenir		Oui	Oui		Oui		
Buse pattue	Toundra non spécifique	Toundra ouverte pour la recherche de nourriture	Maintenir			Oui		Oui		
Courlis corlieu	Landes	Landes sèches, champs inondés	Évaluer/ maintenir		Oui			Oui		
Faucon émerillon	Landes	Zones ouvertes, arbres clairsemés	Maintenir					Oui		
Faucon gerfaut	Landes	Falaises abruptes le long des côtes maritimes	Maintenir			Oui		Oui		
Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	Landes	Falaises abruptes, crevasses	Évaluer/ maintenir	Oui		Oui				

es motifs d

Les motifs du statut prioritaire sont les suivants : « En péril » inclut les espèces inscrites en vertu de la LEP, évaluées par le COSEPAC, ou inscrites en vertu de la Endangered Species Act de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées, Préoccupantes (LEP et COSEPAC seulement) ou Vulnérables (Terre-Neuve-et-Labrador seulement); « PN/C », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale; « PR/S », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale; « IR/S », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale; « PNAGS/PCHE », espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 (PCHE, 2008) ou qui a obtenu la cote « modérément élevée », « élevée » ou « très élevée » dans la région de conservation de la sauvagine 7 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004); « examen », espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter au tableau 1 et à l'Annexe 2.

Tableau 6 (suite)

Espèces	Sous-catégorie	Caractéristiques importantes	Objectif de	·		J	ustificati	ion ¹		
prioritaires	d'habitat régional	de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Hibou des marais	Toundra arbustive basse	Petits saules, zone ouverte, faible abondance de mammifères	Évaluer/ maintenir	Oui	Oui			Oui		
Paruline à couronne rousse	Landes	Zones dénudées, bouquets fréquents d'arbres nains	Maintenir		Oui	Oui		Oui		
Pie-grièche grise	Arbustes hauts	Forêts claires, ouvertures, clairières et lisières, zone de transition de taïga/toundra, arbres ou perchoirs remarquables	Maintenir			Oui		Oui		
Pluvier bronzé	Landes	Faible couverture végétale sur des pentes rocheuses sèches, sans neige	Évaluer/ maintenir		Oui			Oui		

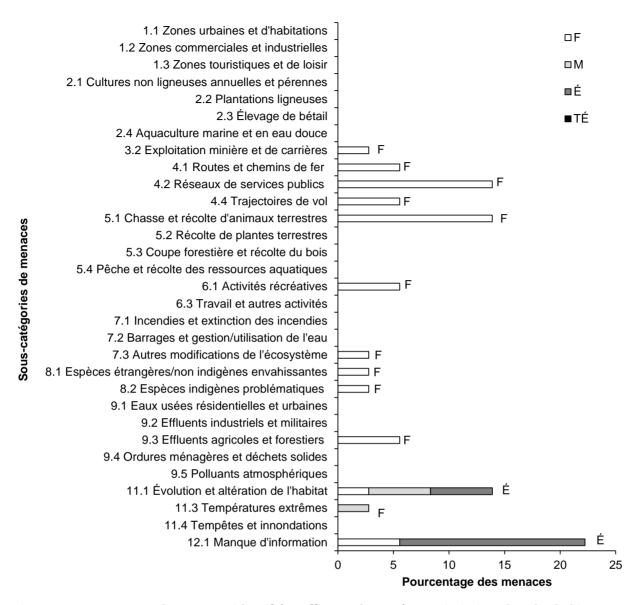


Figure 17. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération dans chaque sous-catégorie de menaces de la RCO 7 de T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie de menaces dans les habitats d'arbustes et de régénération (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les habitats d'arbustes et de régénération est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Herbacées

Dans la RCO 7 T.-N.-L., les habitats herbacés comprennent des îles d'eau douce herbeuses et sont des assemblages naturels de plantes herbacées non graminoïdes et de graminoïdes souvent associées à des espaces « découverts » (figure 18).

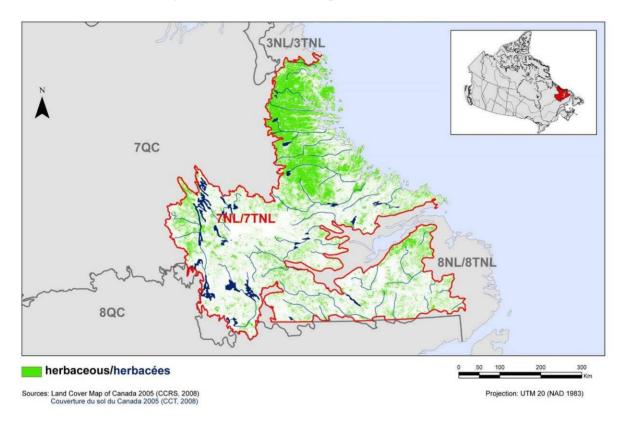


Figure 18. Carte d'habitats herbacés dans la RCO 7 T.-N.-L.

On compte deux espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats herbacés de la RCO 7 T.-N.-L. (tableau 7) : une espèce d'oiseau terrestre qui est une espèce en péril (Hibou des marais) et une espèce d'oiseau aquatique (Sterne pierregarin). Le Hibou des marais est présent dans les soushabitats herbacés naturels, tandis que la Sterne pierregarin est associée aux îles (tableau 7).

Toutes les menaces identifiées dans les habitats herbacés de la RCO 7 T.-N.-L. ont été définies comme étant « faibles » globalement (figure 19). La menace la plus souvent identifiée était le manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques du Hibou des marais et de la Sterne pierregarin (12.1 Manque d'information, figure 19). D'autres menaces ont été identifiées uniquement pour la Sterne pierregarin; elles incluaient la réduction de la fécondité due à la perturbation occasionnée par les bateaux à moteur et les activités se déroulant près des colonies de reproduction (6.1 Activités récréatives), la mortalité découlant de l'augmentation des taux de prédation sur les îlots de reproduction (8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes), et la mortalité due à l'ingestion de déchets domestiques ou de déchets solides ou à l'enchevêtrement dans ces derniers (9.4 Ordures ménagères et déchets solides; figure 19). Selon les méthodes décrites dans Kennedy et coll.

(2012), le présent document ne présente aucun objectif ou mesure de conservation recommandés, étant donné que l'ampleur des menaces affectant les espèces prioritaires dans ce type d'habitat est « faible ».

Tableau 7. Espèces prioritaires qui utilisent les habitats herbacés dans la RCO 7 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces	Sous-catégorie		Objectif de			Ju	stificatio	on ¹		
prioritaires	d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Hibou des marais	Habitat herbacé naturel	Habitat bien drainé, dense, situé près des milieux humides, zone côtière, ouverte, abondance de petits mammifères	Évaluer/ maintenir	Oui	Oui			Oui		
Sterne pierregarin	Îles	Îles herbeuses près du littoral ou dans des eaux marines	Évaluer/ maintenir		Oui					

⁻

Les motifs du statut prioritaire sont les suivants : « En péril » inclut les espèces inscrites en vertu de la LEP, évaluées par le COSEPAC, ou inscrites en vertu de la *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées, Préoccupantes (LEP et COSEPAC seulement) ou Vulnérables (Terre-Neuve-et-Labrador seulement); « PN/C », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale; « PR/S », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale; « IR/S », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale; « PNAGS/PCHE », espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 (PCHE, 2008) ou qui a obtenu la cote « modérément élevée », « élevée » ou « très élevée » dans la région de conservation de la sauvagine 7 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004); « examen », espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter au tableau 1 et à l'Annexe 2.

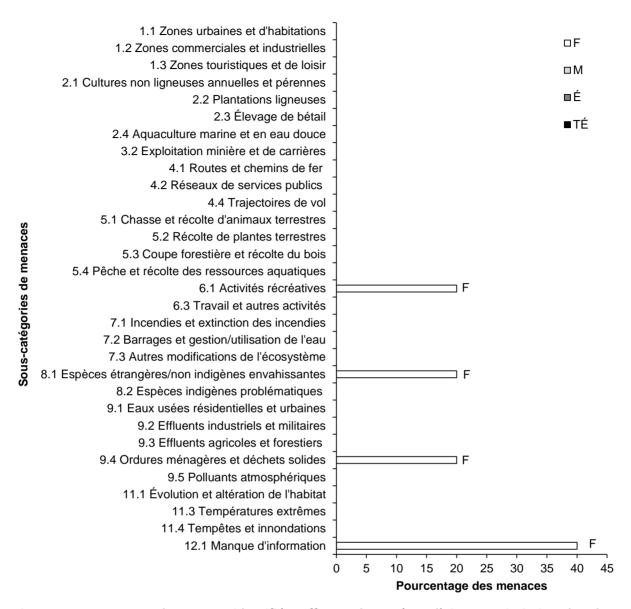


Figure 19. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats herbacés dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 7 de T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie de menaces dans les habitats herbacés (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats herbacés, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les habitats herbacés est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota: Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Lichens et mousses

Dans la RCO 7 T.-N.-L., les habitats de lichens et de mousses sont caractérisés par un sol dénudé, des affleurements rocheux, de l'eau stagnante, et des lichens, avec une végétation limitée comprenant des mousses, du carex et des arbustes ligneux (figure 20).

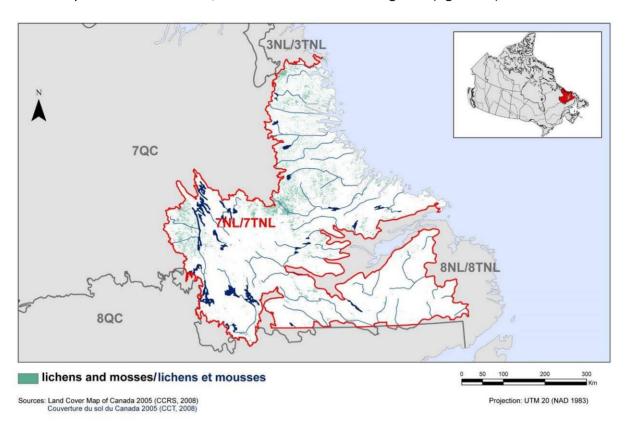


Figure 20. Carte des habitats de lichens et de mousses dans la RCO 7 T.-N.-L.

On compte deux espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats herbacés de la RCO 7 T.-N.-L. (tableau 8) : une espèce d'oiseau terrestre qui est une espèce en péril (Faucon pèlerin [anatum/tundrius]) et une espèce d'oiseau aquatique (Bécasseau minuscule). Ces espèces sont associées exclusivement à un sous-habitat de toundra basse (tableau 8).

La seule menace « élevée » identifiée dans les habitats de lichens et de mousses de la RCO 7 T.-N.-L. est liée à une compréhension limitée des tendances de population du Bécasseau minuscule, et à un manque d'information sur les répercussions des changements climatiques sur l'habitat de cette espèce (12.1 Manque d'information; figure 21). On identifie également des menaces élevées affectant cette espèce, qui découlent de changements dans la répartition, de perturbations de l'habitat et de modifications de la période d'oviposition causés par des changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat; figure 21). La seule menace moyenne a été identifiée pour le Faucon pèlerin (anatum/tundrius) et était liée à la dégradation de l'habitat liée à des changements dans les réseaux trophiques (répartition, abondance et

espèces de proies) découlant de changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat; figure 21).

Les objectifs et mesures de conservation recommandés pour les menaces identifiées comme étant « moyennes » ou plus élevées ne sont pas présentés dans cette section, car ils sont liés aux changements climatiques et aux besoins en matière de recherche et de surveillance, qui sont présentés dans la section « Problématiques généralisées » du présent document. Selon les méthodes décrites dans Kennedy et coll. (2012), les mesures de conservation recommandées pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats de lichens et de mousses ne sont pas présentées dans le présent document, mais sont disponibles dans la base de données nationale.

Tableau 8. Espèces prioritaires de la RCO 7 T.-N.-L., qui utilisent l'habitat de lichens et de mousses, sous-catégorie de l'habitat régional, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et justification du statut prioritaire.

Espèces	Sous-catégorie		Objectif de				Justificat	ion ¹		
prioritaires	d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Bécasseau minuscule	Toundra basse	Cariçaies humides et toundra	Évaluer/ maintenir		Oui					
Faucon pèlerin (anatum/ tundrius)	Toundra basse	Habitat ouvert	Évaluer/ maintenir	Oui		Oui				

¹ Les motifs du statut prioritaire sont les suivants : « En péril » inclut les espèces inscrites en vertu de la LEP, évaluées par le COSEPAC, ou inscrites en vertu de la *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées, Préoccupantes (LEP et COSEPAC seulement) ou Vulnérables (Terre-Neuve-et-Labrador seulement); « PN/C », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale; « IN/C », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale; « PR/S », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale; « IR/S », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale; « PNAGS/PCHE », espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 (PCHE, 2008) ou qui a obtenu la cote « modérément élevée », « élevée » ou « très élevée » dans la région de conservation de la sauvagine 7 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004); « examen », espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter au tableau 1 et à l'Annexe 2.

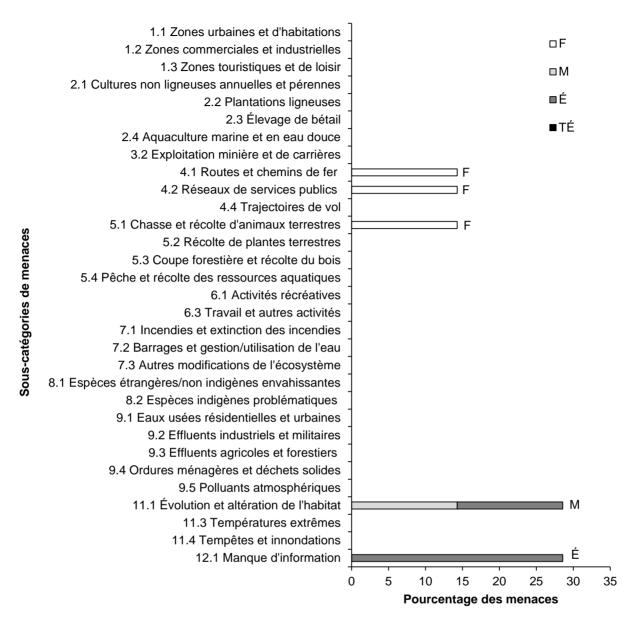


Figure 21. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats de lichens/mousses pour chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 7 T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie de menaces dans les habitats de lichens/mousses (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats de lichens/mousses, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les habitats de lichens/mousses est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Habitats urbains

Dans la RCO 7 T.-N.-L., les habitats urbains, qui incluent les surfaces artificielles, sont caractérisés par des routes de gravier, des carrières, des bâtiments, des ponts, des tours et d'autres structures artificielles (figure 22).

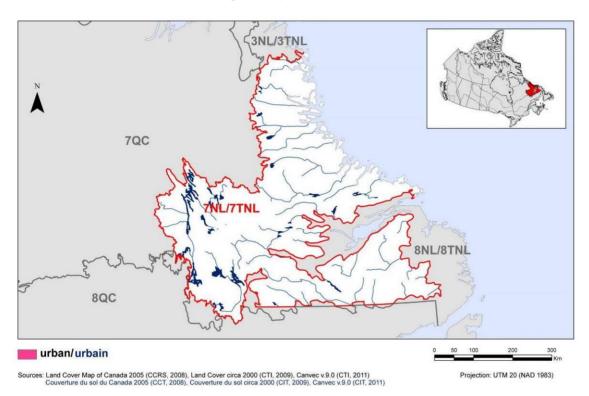


Figure 22. Carte d'habitats urbains dans la RCO 7 T.-N.-L.

On compte deux espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats urbains de la RCO 7 T.-N.-L. (tableau 9); ce sont des oiseaux terrestres et des espèces en péril. Le Faucon pèlerin (anatum/tundrius) utilise des bâtiments et des ponts, tandis que l'Engoulevent d'Amérique peut se trouver dans des zones de gravier (tableau 9).

Toutes les menaces identifiées dans les habitats urbains de la RCO 7 T.-N.-L. ont été définies comme étant « faibles » (figure 23). Les menaces les plus souvent identifiées étaient la perte d'habitat due au remplacement des toits plats couverts de gravier, utilisées par l'Engoulevent d'Amérique, par des surfaces lisses; la mortalité du Faucon pèlerin (anatum/tundrius) due aux collisions avec des bâtiments (1.1 Zones urbaines et d'habitations); ainsi que la mortalité des deux espèces due à des collisions avec des véhicules en mouvement (4.1 Routes et chemins de fer; figure 23).

Selon les méthodes décrites dans Kennedy et coll. (2012), le présent document ne présente aucun objectif ou mesure de conservation recommandés, étant donné que l'ampleur des menaces affectant les espèces prioritaires dans ce type d'habitat est jugée « faible ». Toutefois,

des renseignements sont disponibles sur demande auprès de l'équipe de gestion de la base de données nationale.

Tableau 9. Espèces prioritaires qui utilisent l'habitat urbain dans la RCO 7 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

	Sous-catégorie	Caractéristiques importantes	Objectif de			J	lustificat	ion ¹		
Espèces prioritaires	d'habitat régional	de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Engoulevent	Gravier	Routes de gravier, aéroports, parcs	Évaluer/	Oui	Oui					
d'Amérique	Gravier	urbains, carrières, mines	maintenir	Oui	Oui					
Faucon pèlerin	Pâtimonts et nonts	Dâtiments nents tours	Évaluer/	Oui		Oui				
(anatum/tundrius)	Bâtiments et ponts B	Bâtiments, ponts, tours	maintenir	Oui		Oui				

¹

Les motifs du statut prioritaire sont les suivants : « En péril » inclut les espèces inscrites en vertu de la LEP, évaluées par le COSEPAC, ou inscrites en vertu de la *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées, Préoccupantes (LEP et COSEPAC seulement) ou Vulnérables (Terre-Neuve-et-Labrador seulement); « PN/C », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale; « IN/C », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale; « PR/S », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale; « IR/S », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale; « PNAGS/PCHE », espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 (PCHE, 2008) ou qui a obtenu la cote « modérément élevée », « élevée » ou « très élevée » dans la région de conservation de la sauvagine 7 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004); « examen », espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter au tableau 1 et à l'Annexe 2.

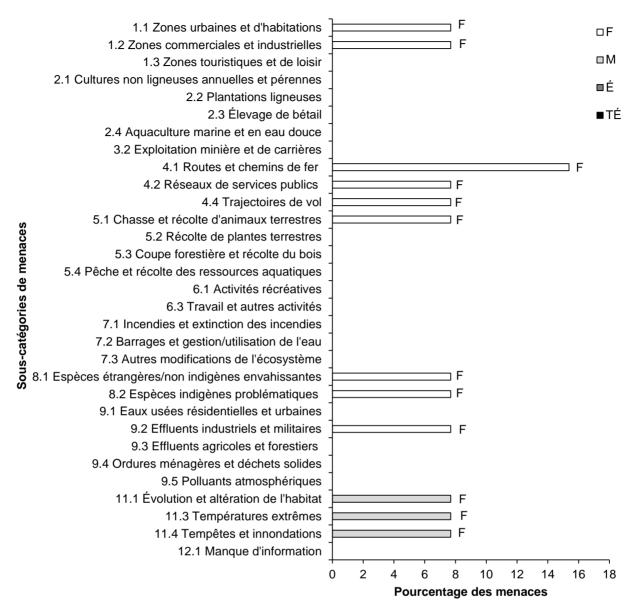


Figure 23. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats urbains dans chaque sous-catégorie de menaces de la RCO 7 de T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie dans les habitats urbains (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats urbains, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les habitats urbains est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Milieux humides

Dans la RCO 7 T.-N.-L., on trouve les milieux humides à des altitudes basses et élevées et ils sont caractérisés par une végétation émergente et de l'eau stagnante (figure 24). Cette catégorie d'habitat comprend des tourbières et est représentée par des espèces de plantes qui tolèrent les sols saturés.

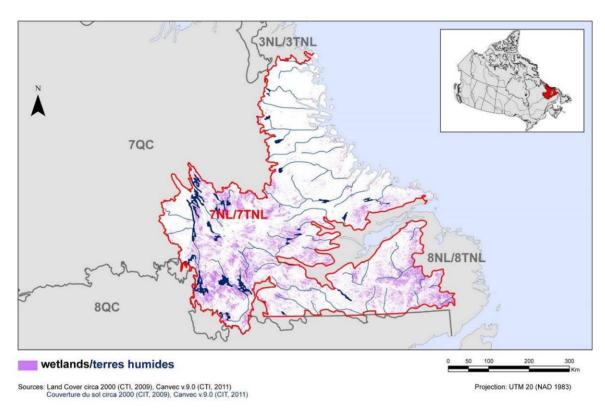


Figure 24. Carte des milieux humides dans la RCO 7 T.-N.-L.

On compte 19 espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides de la RCO 7 T.-N.-L. (tableau 10) : six espèces de sauvagine, une espèce d'oiseau aquatique, quatre espèces d'oiseaux de rivage et huit espèces d'oiseaux terrestres. Quatre de ces espèces sont en péril. Presque toutes les espèces d'oiseaux prioritaires se trouvent dans des tourbières (tableau 10). Des espèces prioritaires se trouvent également dans des milieux humides d'eau douce non spécifiques (cinq espèces; tableau 10). Onze espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à l'un de ces sous-habitats, tandis que les autres se trouvent dans des tourbières (tableau 10).

Le manque de compréhension de la répartition, de l'abondance et des tendances des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information; figure 25) a été identifié comme une menace élevée affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides de la RCO 7 T.-N.-L. Une autre menace élevée affectant les espèces prioritaires dans les milieux humides a été attribuée à la sous-catégorie de menace 11.1 (Évolution et altération de l'habitat) et

comprend la dégradation de l'habitat liée aux changements climatiques (p. ex., causée par l'assèchement ou le dégel de la toundra), ainsi que des changements dans la répartition des espèces, la période des indices saisonniers (p. ex., oviposition) et les réseaux trophiques (p. ex., répartition, abondance et espèces de proies). Une menace moyenne également liée aux changements climatiques découle de la dégradation de l'habitat ou de la mortalité due à un temps violent et à la fréquence accrue des tempêtes (11.4 Tempêtes et inondations; figure 25). D'autres menaces faibles affectant les espèces prioritaires qui ont été fréquemment identifiées était la chasse, le braconnage et la prise accessoire (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres) ainsi que la dégradation de l'habitat ou des effets létaux ou sublétaux dus à la contamination par les pesticides par exposition directe ou consommation de proies contaminées comme la tordeuse des bourgeons de l'épinette (9.3 Effluents industriels et militaires; figure 25).

Les objectifs et mesures de conservation recommandés pour les menaces identifiées comme étant « moyennes » ou plus élevées ne sont pas présentés dans cette section, car ils sont liés aux changements climatiques et aux besoins en matière de recherche et de surveillance, qui sont présentés dans la section « Problématiques généralisées » du présent document. Selon les méthodes décrites dans Kennedy et coll. (2012), les mesures de conservation recommandées pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides ne sont pas présentées dans le présent document, mais sont disponibles dans la base de données nationale.

Tableau 10. Espèces prioritaires qui utilisent les milieux humides dans la RCO 7 T.-N.-L., sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Ecnàcos	Sous satégorie		Objectif de			Ju	ıstificati	on ¹		
Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Bécasseau minuscule	Tourbières	Eau de mer et eau douce, champs herbeux inondés, tourbières (souvent le long des limites forestières)	Évaluer/ maintenir		Oui					
Bécasseau semipalmé	Tourbières	Carex herbeux ou lande, zones rocheuses, hummocks herbeux, tourbières, plantes à baies	Évaluer/ maintenir		Oui			Oui		
Bécassine de Wilson	Tourbières	Zone dépourvue d'arbres, y compris les zones riveraines, les champs herbeux inondés, les herbes courtes, le carex et les dépressions riches en éléments nutritifs	Évaluer/ maintenir					Oui		
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Tourbières	Fonds boueux, végétation émergente, prairies de carex et d'herbes de basses terres, îlots	Augmenter de 50 %		Oui				Oui	
Bruant des marais	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Eau libre, végétation dense et basse (herbes et arbustes), perchoirs disponibles pour le chant des oiseaux	Maintenir		Oui	Oui		Oui		

¹ Les motifs du statut prioritaire sont les suivants : « En péril » inclut les espèces inscrites en vertu de la LEP, évaluées par le COSEPAC, ou inscrites en vertu de la *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées, Préoccupantes (LEP et COSEPAC seulement) ou Vulnérables (Terre-Neuve-et-Labrador seulement); « PN/C », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale; « IN/C », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale; « PR/S », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale; « IR/S », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale; « PNAGS/PCHE », espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 (PCHE, 2008) ou qui a obtenu la cote « modérément élevée », « élevée » ou « très élevée » dans la région de conservation de la sauvagine 7 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004); « examen », espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter au tableau 1 et à l'Annexe 2.

Tableau 10 (suite)

Espèces	Sous satégorio		Objectif de			Ju	ıstificati	ion ¹		
prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Canard noir	Tourbières	Tourbières et estuaires abritant une végétation émergente, zones modifiées par les castors ou inondées, eau salée ou eau douce	Maintenir		Oui				Oui	
Chevalier solitaire	Tourbières	Lisière des forêts conifériennes	Évaluer/ maintenir		Oui					
Chouette épervière	Tourbières	Mélèze laricin dans les tourbières, fondrière, près de la lisière de la forêt	Maintenir					Oui		
Engoulevent d'Amérique	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Abondance des insectes	Évaluer/ maintenir	Oui	Oui					
Fuligule à collier	Tourbières	Zones modifiées par les castors, carex denses et émergents et végétation flottante, niveau d'eau profond et stable	Augmenter de 100 %						Oui	
Harelde kakawi	Tourbières	Région arctique et subarctique, eau libre, végétation émergente, basses altitudes, faible profondeur, îlots dans les étangs d'eau douce, toundra	Évaluer/ maintenir		Oui			Oui	Oui	
Hibou des marais	Tourbières	Forêt presque claire, faible abondance de mammifères	Évaluer/ maintenir	Oui	Oui			Oui		
Macreuse à front blanc	Milieux humides d'eau douce non spécifiques		Évaluer/ maintenir		Oui			Oui	Oui	
Mésangeai du Canada	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Tourbière à épinette	Maintenir			Oui				
Moucherolle à côtés olive	Tourbières	Fondrière, tourbières et marécages, épinette, mélèze laricin, chicots et grands perchoirs	Évaluer/ maintenir	Oui	Oui					
Paruline à couronne rousse	Tourbières		Maintenir		Oui	Oui		Oui		

Tableau 10 (suite)

Espèces	Sous-catégorie		Objectif de			Ju	stificati	on ¹		
prioritaires	d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Plongeon catmarin	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Milieux humides à basse altitude (tourbières, berges de marais basses), bog structuré	Évaluer/ maintenir		Oui					
Quiscale rouilleux	Tourbières	Tourbières avec des conifères, associées à des brûlis récents ou à des milieux humides formés par les castors	Maintenir	Oui	Oui			Oui		
Sarcelle d'hiver	Tourbières	Fonds boueux, végétation dense, marécages arbustifs	Augmenter de 50 %						Oui	

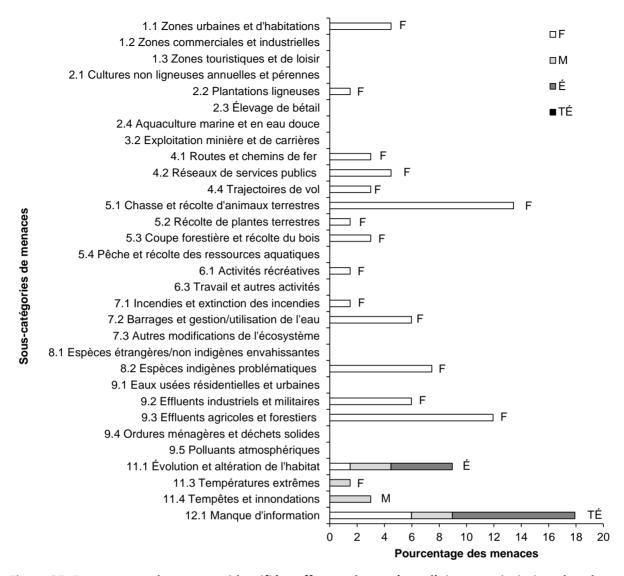


Figure 25. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 7 de T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie dans les milieux humides (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les milieux humides est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Zones riveraines

Les zones riveraines sont les zones de transition où la terre rencontre l'eau le long des rivières, des ruisseaux, des lacs, des étangs et des estuaires, et elles peuvent être boisées, arbustives ou herbacées, selon les conditions du site (figure 26). Dans la RCO 7 T.-N.-L., les habitats riverains sont caractérisés par des vallées fluviales, des bords sablonneux de lacs et d'étangs, une toundra sèche qui tombe dans l'eau stagnante et d'autres zones proches de plans d'eau.

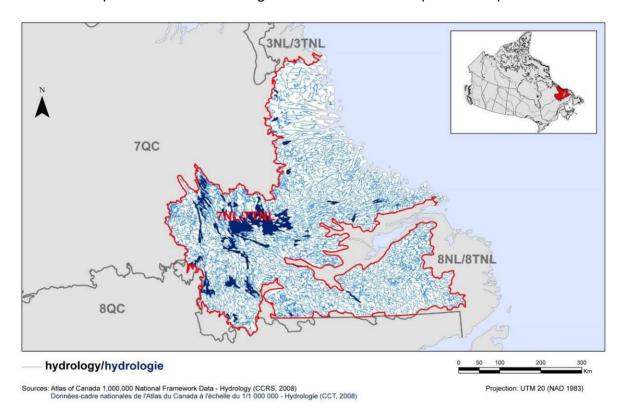


Figure 26. Carte de zones riveraines dans la RCO 7 T.-N.-L.

On compte 13 espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats riverains de la RCO 7 T.-N.-L. (tableau 11): trois espèces de sauvagine, trois espèces d'oiseaux de rivage et sept espèces d'oiseaux terrestres. Trois de ces espèces sont en péril. La plupart des espèces d'oiseaux prioritaires se trouvent dans des zones dénudées (six espèces), tandis que les autres sont associées à des forêts conifériennes (quatres espèces), des broussailles (une espèce), de la toundra basse (une espèce), et des zones d'arbustes non spécifiques (une espèce; tableau 11). Onze espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à l'un de ces sous-habitats, tandis que le Bécasseau semipalmé utilise les sous-habitats dénudés et de toundra basse (tableau 11).

Des menaces élevées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires, qui ont été identifiées dans les habitats riverains de la RCO 7 T.-N.-L., incluent le manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information) ainsi que la perte ou la dégradation de l'habitat dues aux

changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat; figure 27). La perte d'habitat des espèces d'oiseaux prioritaires peut causer des changements dans la répartition des espèces ou dans la structure des habitats. La dégradation de l'habitat peut être causée par des changements dans les réseaux trophiques, la répartition et l'abondance des proies ou les indices saisonniers. La mortalité due au stress thermique ou aux coups de froid au printemps (11.3 Températures extrêmes; figure 27) a été identifié comme une menace moyenne dans les zones riveraines. Les menaces faibles qui ont été souvent identifiées incluent les effets létaux ou sublétaux dus à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds comme le mercure, les polychlorobiphényles ou le plomb (9.2 Effluents industriels et militaires), de même que la chasse, la récolte des œufs et des oisillons ou les prises accessoires (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 27).

Les objectifs et mesures de conservation recommandés pour les menaces identifiées comme étant « moyennes » ou plus élevées ne sont pas présentés dans cette section, car ils sont liés aux changements climatiques et aux besoins en matière de recherche et de surveillance, qui sont présentés dans la section « Problématiques généralisées » du présent document. Selon les méthodes décrites dans Kennedy et coll. (2012), les mesures de conservation recommandées pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones riveraines ne sont pas présentées dans le présent document, mais sont disponibles dans la base de données nationale.

Tableau 11. Espèces prioritaires qui utilisent les zones riveraines dans la RCO 7 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Ecnàsos	Sous satégorio	Caractáristiques importantes	Objectif de			Ji	ustificatio	on ¹		
Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Bécasseau minuscule	Zones dénudées	Bords des lacs, étangs et rivières	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau semipalmé	Zones dénudées; basse toundra	Toundra sèche avec faible couverture végétale et réseau de cours d'eau variable, à proximité des lacs, étangs et ruisseaux, zones côtières, zones sablonneuses le long des rivières	Évaluer/maintenir		Oui			Oui		
Bruant des marais	Habitat d'arbustes non spécifique	Broussailles, haies, fourrés, végétation dense	Maintenir		Oui	Oui		Oui		
Buse pattue	Zones dénudées	Falaises et affleurements rocheux élevés, zones côtières et riveraines, vallées fluviales boisées	Maintenir			Oui		Oui		
Chevalier solitaire	Forêts conifériennes	Près d'étangs, de lacs ou de rivières éloignés	Évaluer/maintenir		Oui					
Engoulevent d'Amérique	Zones dénudées	Plages, dunes de sable, rivage lacustre, berges de rivière, zone riveraine, coupes à blanc	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Faucon émerillon	Forêts		Maintenir					Oui		

¹ Les motifs du statut prioritaire sont les suivants : « En péril » inclut les espèces inscrites en vertu de la LEP, évaluées par le COSEPAC, ou inscrites en vertu de la *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées, Préoccupantes (LEP et COSEPAC seulement) ou Vulnérables (Terre-Neuve-et-Labrador seulement); « PN/C », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale; « IN/C », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale; « PR/S », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale; « IR/S », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale; « PNAGS/PCHE », espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 (PCHE, 2008) ou qui a obtenu la cote « modérément élevée », « élevée » ou « très élevée » dans la région de conservation de la sauvagine 7 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004); « examen », espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter au tableau 1 et à l'Annexe 2.

Tableau 11 (suite)

Espèces	Sous-catégorie	Caractéristiques importantes	Objectif de			Jı	ustificatio	on ¹		
prioritaires	d'habitat régional	de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Faucon gerfaut	Zones dénudées	Falaises abruptes avec surplomb	Maintenir			Oui		Oui		
Faucon pèlerin (anatum/tundri us)	Zones dénudées	Falaises abruptes, crevasses, vallées fluviales	Évaluer/maintenir	Oui		Oui				
Garrot à œil d'or	Forêts conifériennes	Cavités d'arbres, cavités rocheuses	Maintenir		Oui				Oui	
Macreuse à front blanc	Forêts conifériennes	Petits lacs/étangs	Évaluer/maintenir		Oui			Oui	Oui	
Quiscale rouilleux	Forêt de broussailles	Zone humide, lisières, perturbation (p. ex., brûlis, déracinement par le vent, milieux humides modifiés par les castors)	Maintenir	Oui	Oui			Oui		
Sarcelle d'hiver	Forêts conifériennes		Augmenter de 50 %						Oui	

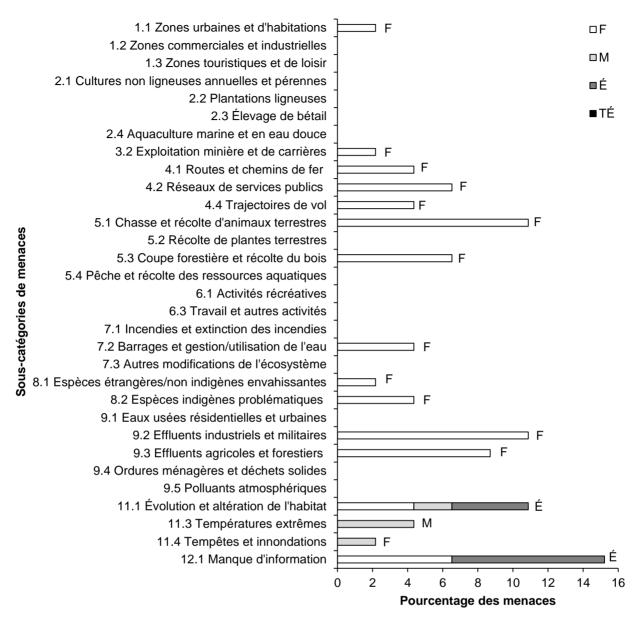


Figure 27. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones riveraines dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 7 de T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie dans les zones riveraines (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones riveraines, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones riveraines est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Plans d'eau intérieurs

Dans la RCO 7 T.-N.-L., les plans d'eau intérieurs comprennent des lacs d'eau douce, des étangs, des rivières et des ruisseaux (figure 28). Le sol mince et le substrat rocheux profondément marqué par les glaciers sont responsables de la formation des nombreux lacs, étangs et rivières dispersés dans l'ensemble du Labrador. La zone d'eau douce à Terre-Neuve-et-Labrador est de 31 340 km² et couvre environ 4,1 % de la province (Statistique Canada, 2005).

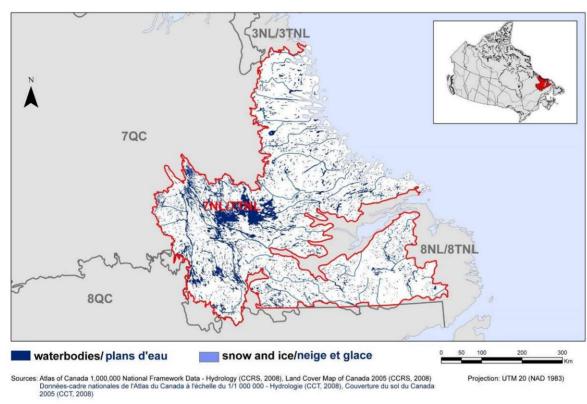


Figure 28. Carte des plans d'eau intérieurs dans la RCO 7 T.-N.-L.; aucune zone n'est recouverte de neige ou de glace la majeure partie de l'année, et les limites de la RCO 7 T.-N.-L. (unité terrestre) ne s'étend pas jusqu'aux eaux marines.

On compte 12 espèces d'oiseaux prioritaires dans les plans d'eau intérieurs de la RCO 7 T.-N.-L. (tableau 12) : neuf espèces de sauvagine et trois espèces d'oiseaux aquatiques. Seul l'Arlequin plongeur (population de l'Est) est une espèce en péril. Neuf espèces d'oiseaux prioritaires sont présentes dans des lacs ou des étangs, quatre espèces dans des rivières ou des ruisseaux, et une espèce dans de l'eau douce non spécifique (tableau 12). Dix de ces espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à l'un de ces sous-habitats, tandis que l'on peut trouver le Garrot à œil d'or et le Plongeon huard dans les lacs et les étangs, ainsi que dans les rivières et les ruisseaux (tableau 12).

Plusieurs menaces d'ampleur moyennes affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les plans d'eau intérieurs de la RCO 7 T.-N.-L. ont été identifiées (figure 29). L'évolution et l'altération de l'habitat liées aux changements climatiques (sous-catégorie de menace 11.1)

comprend la perte ou la dégradation de l'habitat (p. ex., causée par l'assèchement ou le dégel de la toundra) ainsi que des changements dans la répartition des espèces, la période des indices saisonniers (p. ex., oviposition) et les réseaux trophiques (p. ex., répartition, abondance et espèces de proies). Une autre menace moyenne est le manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces (12.1 Manque d'information). D'autres menaces moyennes qui ont été souvent identifiées sont : la chasse légale, le braconnage et les prises accessoires (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres); la dégradation de l'habitat ou les effets létaux/sublétaux dus à l'utilisation de pesticides (9.3 Effluents industriels et militaires); ainsi que la dégradation de l'habitat due à la contamination par les produits chimiques (p. ex., les effluents miniers, les changements dans la composition chimique de l'eau) ou les effets létaux/sublétaux découlant de la bioaccumulation de l'eau, des sédiments ou des proies contaminés (9.2 Effluents industriels et militaires; figure 29).

Les objectifs et mesures de conservation recommandés pour les menaces identifiées comme étant « moyennes » ou plus élevées ne sont pas présentés dans cette section, car ils sont liés aux changements climatiques et aux besoins en matière de recherche et de surveillance, qui sont présentés dans la section « Problématiques généralisées » du présent document. Selon les méthodes décrites dans Kennedy et coll. (2012), les mesures de conservation recommandées pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les plans d'eau intérieurs ne sont pas présentées dans le présent document, mais sont disponibles dans la base de données nationale.

Tableau 12. Espèces prioritaires qui utilisent les plans d'eau intérieurs dans la RCO 7 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces	Sous-catégorie	Caractéristiques importantes	Objectif de			Ju	ustificati	ion ¹		
prioritaires	d'habitat régional	de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Rivières/ruisseaux	Débit rapide, invertébrés en abondance, cours étroits, substrats importants, berges abruptes	Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui	
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Lacs/étangs	îlots couverts de mousse dans les lacs pour la nidification, bogs structurés	Augmenter de 50 %		Oui				Oui	
Canard noir	Eau douce non spécifique	Lacs et étangs, rivières et ouvrages de retenue	Maintenir		Oui				Oui	
Fuligule à collier	Lacs/étangs	Bords d'étangs peu profonds et de petits lacs	Augmenter de 100 %					Oui	Oui	
Garrot à œil d'or	Lacs/étangs; rivières/ruisseaux	Eaux vastes, profondes et à écoulement lent, sans poissons	Maintenir		Oui				Oui	
Harelde kakawi	Lacs/étangs	Eaux profondes	Évaluer/maintenir		Oui			Oui	Oui	
Macreuse à bec jaune	Lacs/étangs	Eaux peu profondes; littoraux rocheux	Évaluer/maintenir		Oui			Oui	Oui	
Macreuse à front blanc	Lacs/étangs	Eaux peu profondes, sans végétation, rivages rocheux	Évaluer/maintenir		Oui			Oui	Oui	

¹ Les motifs du statut prioritaire sont les suivants : « En péril » inclut les espèces inscrites en vertu de la LEP, évaluées par le COSEPAC, ou inscrites en vertu de la *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées, Préoccupantes (LEP et COSEPAC seulement) ou Vulnérables (Terre-Neuve-et-Labrador seulement); « PN/C », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale; « IN/C », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale; « PR/S », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale; « IR/S », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale; « PNAGS/PCHE », espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 (PCHE, 2008) ou qui a obtenu la cote « modérément élevée », « élevée » ou « très élevée » dans la région de conservation de la sauvagine 7 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004); « examen », espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter au tableau 1 et à l'Annexe 2.

Tableau 12 (suite)

Espèces	Sous-catégorie	Caractéristiques importantes	Objectif de	Justification ¹							
prioritaires	d'habitat régional	de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen	
Plongeon catmarin	Lacs/étangs	Eaux peu profondes, fonds organiques, souvent à haute altitude	Évaluer/maintenir		Oui						
Plongeon huard	Lacs/étangs; rivières/ruisseaux	Grands lacs avec berges rocailleuses et accidentées, lacs oligotrophes de la toundra, bogs flottants	Évaluer/maintenir		Oui						
Sarcelle d'hiver	Rivières/ruisseaux	Rivières, méandres morts des rivières sinueuses	Augmenter de 50 %						Oui		
Sterne pierregarin	Lacs/étangs	Zones peu profondes, eau claire pour la recherche de nourriture, îles rocheuses	Évaluer/maintenir		Oui						

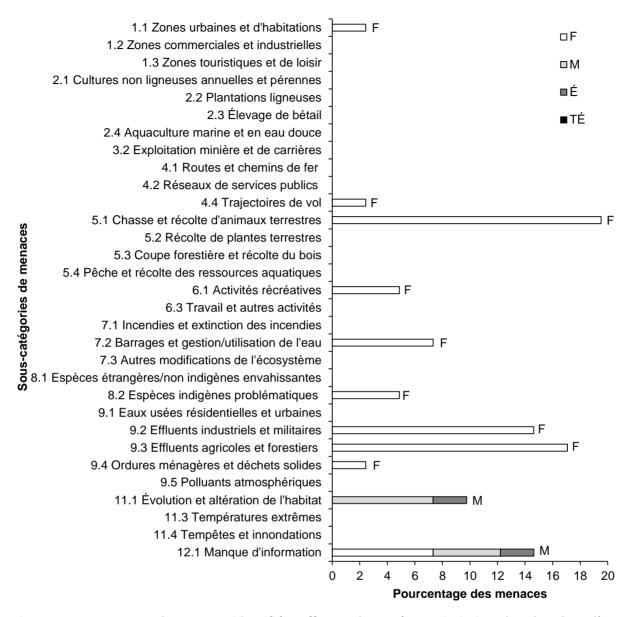


Figure 29. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les plans d'eau intérieurs dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 7 de T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées pour chaque sous-catégorie de menaces dans les plans d'eau intérieurs (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les plans d'eau intérieurs, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les plans d'eau intérieurs est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Eaux marines – Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., les eaux marines englobent les eaux littorales, le plateau continental et les eaux océaniques. Cette région couvre une superficie totale de plus de 2,5 millions de km² et elle est représentée par des formes côtières importantes, des bancs extracôtiers, des pentes et des canyons. En fonction de la saison, de petites parties de cette région peuvent être recouvertes de glace (figure 30).

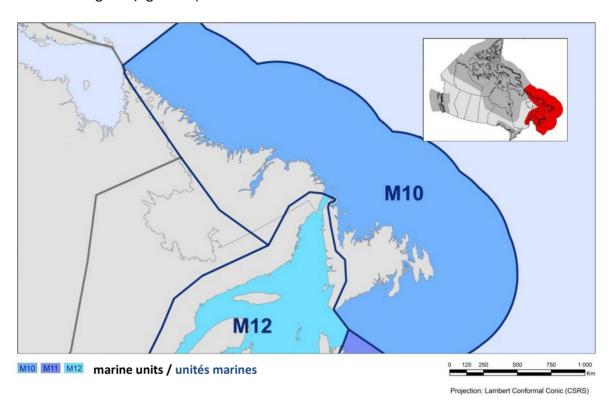


Figure 30. Carte des eaux marines dans l'UBM 10 T.-N.-L.

On compte 30 espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marines de l'UBM 10 T.-N.-L. (tableau 13); 11 espèces de sauvagine, 18 espèces d'oiseaux aquatiques et une espèce d'oiseaux terrestre. Trois de ces espèces sont en péril. Ces espèces d'oiseaux prioritaires sont présentes dans les eaux littorales, le plateau continental, les eaux océaniques et les eaux marines non spécifiques (tableau 13).

La contamination et la dégradation de l'habitat causé par les effluents industriels et militaires (sous-catégorie de menaces 9.2) a été identifié comme une menace d'ampleur « très élevé » qui affecte les espèces prioritaires dans les eaux marines de l'UBM 10 T.-N.-L. Cette sous-catégorie de menace comprend la dégradation de l'habitat, les effets létaux ou sous-létaux dus aux déversements et aux rejets de pétrole par les plateformes de forage ou les navires, la contamination par les métaux lourds (p. ex., ingestion de cadmium après avoir mangé des moules contaminées, contamination par le mercure présent dans les poissons, bioaccumulation de métaux lourds à la suite de la consommation de proies accumulées) et la contamination par

les produits chimiques (p. ex., bioaccumulation d'eau et de sédiments contaminés, bioamplification de toxines provenant des proies contaminées; figure 31). Les menaces d'ampleur « élevé » identifiées étaient la diminution de la survie ou la dégradation de l'habitat découlant de la concurrence avec les activités commerciales pour les proies, les réductions dans l'abondance des proies ou l'effondrement des stocks de poissons près des colonies et la mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche (5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques), ainsi qu'un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information; figure 31).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 14. Les mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces très élevées, élevées ou moyennes dans les eaux marines de l'UBM 10 T.-N.-L. consistent : à maintenir et à améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada; à maintenir et à améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada; à empêcher le déversement de déchets d'hydrocarbures dans l'océan en continuant d'appliquer la loi fédérale; à améliorer la qualité de l'eau dans les zones marines en réduisant l'utilisation de métaux lourds et autres polluants se déversant dans l'environnement; à empêcher l'immersion d'engins de pêche abandonnés, les récupérer et les éliminer grâce à une sensibilisation et une éducation du public plus importantes; à réglementer l'adoption de modifications aux engins de pêche afin de réduire les prises accessoires en tant que conditions à l'obtention d'un permis; à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (p. ex., Plan d'action national visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers; Pêches et Océans Canada, 2007); et à empêcher l'élimination des engins de pêche abandonnés dans les océans par l'intermédiaire d'une réglementation. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour remédier aux lacunes dans les connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marines se trouvent dans la base de données nationale, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 13. Espèces prioritaires qui utilisent les eaux marines dans l'UBM 10 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Ecnàcas	Sous sotágorio	Caractéristiques importantes	Objectif de	Justification ¹							
Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	de l'habitat	Objectif de population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen	
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Eaux littorales	Zones peu profondes, côtes rocheuses et récifs, estuaires	Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui		
Canard noir	Eaux littorales		Maintenir		Oui				Oui		
Eider à duvet	Plateau continental; eaux littorales	Polynies, lisières des glaces et chenaux libres, petites îles côtières, côtes rocheuses, récifs et eaux peu profondes, bancs de mollusques	Augmenter de 100 %		Oui				Oui		
Eider à tête grise	Plateau continental; eaux littorales	Banquise et polynie, baies et fjords profonds, fond meuble, bancs de mollusques	Évaluer/maintenir		Oui				Oui		
Fou de Bassan	Plateau continental; eaux littorales	Plateau continental et pente, banc de poissons	Maintenir			Oui		Oui			
Garrot à œil d'or	Eaux littorales	Baies côtières, zones sablonneuses, gravier, substrats rocheux ou de blocs	Évaluer/maintenir		Oui			Oui	Oui		

Les motifs du statut prioritaire sont les suivants : « En péril » inclut les espèces inscrites en vertu de la LEP, évaluées par le COSEPAC, ou inscrites en vertu de la Endangered Species Act de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées, Préoccupantes (LEP et COSEPAC seulement) ou Vulnérables (Terre-Neuve-et-Labrador seulement); « PN/C », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale; « IN/C », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale; « PR/S », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale; « IR/S », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale; « PNAGS/PCHE », espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 (PCHE, 2008) ou qui a obtenu la cote « modérément élevée », « élevée » ou « très élevée » dans la région de conservation de la sauvagine 7 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004); « examen », espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter au tableau 1 et à l'Annexe 2.

Tableau 13 (suite)

Espèces	Sous-catégorie	Caractáristiques importantes	Objectif de	Justification ¹							
prioritaires	d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen	
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Eaux littorales	Libre de glace, littoraux rocheux protégés	Objectif de rétablissement	Oui	Oui				Oui		
Grand Harle	Eaux littorales	Baies, zostère, vasières ou étendues sablonneuses plates	Évaluer/maintenir					Oui	Oui		
Grand labbe	Eaux océaniques	Manque d'information, utilisation de l'habitat océanique lié à la source de nourriture	Évaluer/maintenir		Oui						
Grèbe jougris	Eaux littorales	Baies et passages peu profonds	Évaluer/maintenir		Oui		Oui				
Guillemot de Brünnich	Plateau continental; eaux océaniques	Glace, remontées d'eau/fronts, grandes baies côtières	Évaluer/maintenir		Oui						
Guillemot marmette	Plateau continental; eaux océaniques	Le long du plateau, fronts, grands baies côtières, îles	Évaluer/maintenir		Oui						
Harelde kakawi	Plateau continental; eaux littorales	Lisières des glaces, lagunes côtières et baies, eaux profondes	Évaluer/maintenir		Oui				Oui		
Harfang des neiges	Eaux marines non spécifiques	Glace de mer, paysages recouverts de neige	Maintenir			Oui					
Macareux moine	Plateau continental; eaux littorales; eaux océaniques		Maintenir							Oui	
Macreuse à bec jaune	Eaux littorales	Zones peu profondes, galets, îles côtières, zostère, vasières ou étendues sablonneuses plates, bancs de mollusques	Évaluer/maintenir		Oui				Oui		
Macreuse à front blanc	Eaux littorales	Zostère peu profonde, vasières ou étendues sablonneuses plates, bancs de mollusques, récifs	Évaluer/maintenir		Oui				Oui		
Macreuse brune	Eaux littorales	Bancs de mollusques et crustacés, fonds sablonneux ou de gravier, zones peu profondes	Évaluer/maintenir		Oui				Oui		

Tableau 13 (suite)

Espèces	Sous-catégorie	Caractéristiques importantes	Objectif de			Ju	stificat	ion ¹		
prioritaires	d'habitat régional	de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Mergule nain	Plateau continental; eaux océaniques	Remontées d'eau/fronts, extrémités du plateau continental, banquise au large, eaux froides, grandes baies côtières	Évaluer/maintenir		Oui					
Mouette blanche	Plateau continental; eaux océaniques	Banquise et polynie	Objectif de rétablissement	Oui	Oui					
Mouette tridactyle	Plateau continental; eaux littorales; eaux océaniques	Remontées d'eau, lisières des glaces	Maintenir			Oui		Oui		
Océanite cul- blanc	Eaux océaniques	Remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui					
Petit Pingouin	Plateau continental; eaux littorales	Libre de glace de mer, estuaires, côtes rocheuses, remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui					
Plongeon catmarin	Eaux littorales	Substrats sableux peu profonds et abrités	Évaluer/maintenir		Oui					
Plongeon huard	Eaux littorales	Baies et passages, abondance de poissons	Évaluer/maintenir		Oui			Oui		
Puffin cendré	Plateau continental; eaux océaniques	Eaux plus chaudes	Évaluer/maintenir		Oui					
Puffin des Anglais	Plateau continental; eaux océaniques	Remontées d'eau et zones de mélange productives	Évaluer/maintenir		Oui					
Puffin fuligineux	Plateau continental; eaux océaniques	Remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui					
Puffin majeur	Plateau continental; eaux océaniques	Remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui	Oui		Oui		
Sterne pierregarin	Plateau continental; eaux littorales	Zones peu profondes, eaux claires pour la recherche de nourriture	Évaluer/maintenir		Oui			Oui		

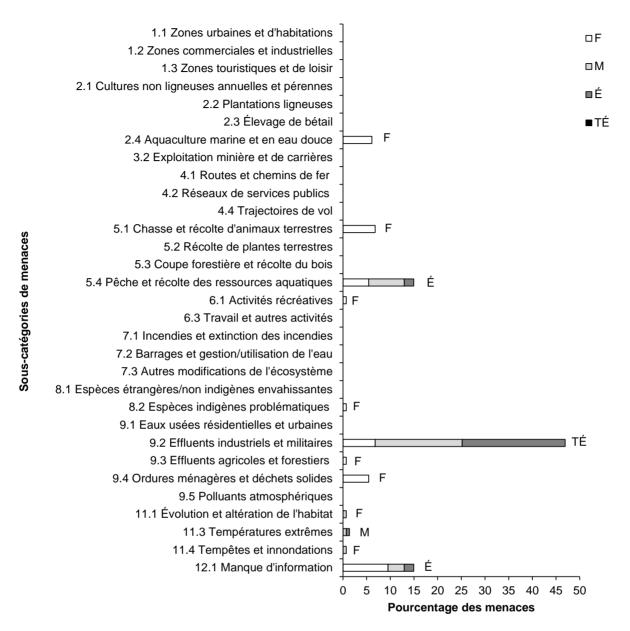


Figure 31. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marines dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 10 T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées pour chaque sous-catégorie de menaces dans les eaux marines (par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les eaux marines, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les eaux marines est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 10 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 14. Menaces identifiées (considérées comme moyennes ou élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées pour les eaux de l'UBM 10 T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées ¹
Mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de	récolte des	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou	2.4 Réduire la mortalité accidentelle	Récupérer et éliminer les engins de pêche abandonnés.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Élevée : Guillemot marmette Petit Pingouin
pêche.	aquatiques	indirectement par les activités de pêche		Prévenir l'élimination des engins de pêche abandonnés dans l'océan par le biais d'une meilleure sensibilisation et éducation du public.	4.3 Sensibilisation et communications	Guillemot de Brünnich Moyenne : Macareux moine, Eider à duvet
				Modifier les pratiques de pêches afin d'éviter les aires importantes et les périodes de pointe concernant la recherche de nourriture des oiseaux.	•	Puffin cendré, Puffin majeur, Grand Labbe Harelde kakawi, Fou de Bassan Puffin fuligineux Macreuse à front blanc
				Réglementer l'adoption de modifications aux engins de pêche comme condition à l'obtention d'un permis afin de réduire les prises accessoires.	5.2 Politiques et règlements	Water case a front Static
				Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Prévenir l'élimination des engins de pêche abandonnés par la réglementation.	5.2 Politiques et règlements	
Dégradation de l'habitat due à la concurrence avec les activités commerciales pour les proies.	5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques	Réduire la concurrence pour les ressources entre les espèces prioritaires et les activités commerciales humaines dans les eaux marines	5.3 Réduire la concurrence humaine à l'égard des ressources alimentaires ou des sites d'alimentation	Modifier les pratiques de pêches afin d'éviter les aires importantes et les périodes de pointe concernant la recherche de nourriture des oiseaux.	5.2 Politiques et règlements	Moyenne : Macareux moine Mouette tridactyle

^{1 -}

¹ Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Tableau 14 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées ¹
		Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par le pétrole en réduisant les	effets sous- létaux découlant de la pollution	Maintenir ou améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Élevée : Canard noir, Macareux moine Garrot d'Islande (population de l'Est) Macreuse à bec jaune
		immersions délibérées de déchets d'hydrocarbures en mer	par les hydrocarbures	Maintenir ou améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Plongeon huard, Grand Harle, Guillemot marmette, Sterne pierregarin
				Empêcher l'immersion en mer des déchets d'hydrocarbures en continuant d'appliquer la loi fédérale.	5.4 Conformité et application de la loi	Puffin cendré, Mergule nain Puffin majeur, Grand Labbe Arlequin plongeur (population de l'Est) Eider à tête grise Fou de Bassan, Petit Pingouin Grèbe jougris Plongeon catmarin Macreuse à front blanc Macreuse brune Moyenne: Mouette tridactyle, Garrot à œil d'or Mouette blanche Océanite cul-blanc, Harelde kakawi Puffin des Anglais Puffin fuligineux, Guillemot de Brünnich
déversements de pétrole provoqués par les plateformes de	industriels et	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par le pétrole en maintenant	effets sous- létaux découlant de la pollution	Maintenir ou améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Élevée : Macareux moine Garrot d'Islande (population de l'Est) Macreuse à bec jaune
forage.		ou en améliorant les programmes d'intervention d'urgence	par les hydrocarbures	Maintenir ou améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Grand Harle, Puffin cendré, Mergule nain Puffin majeur

Tableau 14 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées ¹
						Arlequin plongeur (population de l'Est) Eider à tête grise Macreuse à front blanc Macreuse brune
						Moyenne: Mouette tridactyle, Garrot à œil d'or, Plongeon huard, Guillemot marmette, Sterne pierregarin Mouette blanche Océanite cul-blanc, Harelde kakawi Puffin des Anglais, Fou de Bassan Grèbe jougris Plongeon catmarin, Puffin fuligineux Guillemot de Brünnich
Dégradation de l'habitat due à la contamination par les produits chimiques.	industriels et	Réduire l'impact des contaminants chimiques dans les eaux marines	1.5 Réduire la dégradation causée par les contaminants	Conserver ou restaurer les eaux marines en réduisant l'utilisation de polluants se déversant dans l'environnement	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Moyenne : Océanite cul-blanc
		Réduire la mortalité des oiseaux causée par les contaminants chimiques	2.2 Réduire la mortalité et/ou les effets sous- létaux découlant de l'exposition aux contaminants	Conserver ou restaurer les eaux marines en réduisant l'utilisation de polluants se déversant dans l'environnement	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Élevée : Mouette blanche Moyenne : Garrot d'Islande Macreuse à bec jaune Eider à duvet Macreuse brune

Zones côtières (au-dessus de la marée haute)

Dans la RCO 7 T.-N.-L., les zones côtières, définies ici comme étant situées au-dessus de la laisse de la marée haute, comprennent des plages, des estuaires, des marais salés et des zones dénudées le long du littoral océanique (figure 32). Les zones côtières qui sont situées au-dessous de la marée haute sont abordées séparément dans la prochaine section : Zones côtières (intertidales) – Plateaux de Terre-Neuve.

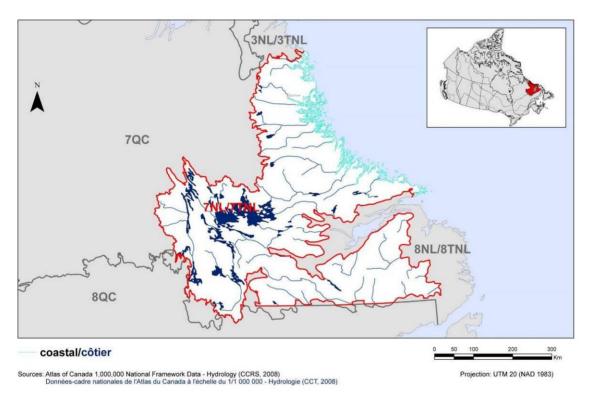


Figure 32. Carte des zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans la RCO 7 T.-N.-L. Nota: La ligne rouge représente les limites géographiques établies par l'ICOAN pour les régions de conservation des oiseaux. Dans le présent document, les limites de l'unité terrestre (RCO 7 T.-N.-L.) ne s'étendent pas au-dessous de la marée haute.

On compte 15 espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 7 T.-N.-L. (tableau 13) : cinq espèces de sauvagine, deux espèces d'oiseaux aquatiques, quatre espèces d'oiseaux de rivage et quatre espèces d'oiseaux terrestres. Trois de ces espèces sont en péril. Près de la moitié des espèces d'oiseaux prioritaires se trouvent dans des estuaires, tandis que les autres utilisent des marais salés, des plages, et/ou des zones dénudées (tableau 13). Treize espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à l'un des sous-habitats, tandis que le Canard noir utilise les estuaires et les marais salés et que le Pluvier bronzé et le Courlis corlieu utilisent les plages et les estuaires (tableau 13). Neuf espèces sont associées spécifiquement aux zones côtières (au-dessus de la marée haute) et ne se trouvent pas dans l'UBM, à savoir le Pluvier bronzé, la Sarcelle d'hiver, le Faucon gerfaut, le Bécasseau minuscule, le Faucon émerillon, le Faucon pèlerin (anatum/tundrius), le Bécasseau semipalmé, et le Hibou des marais.

Plusieurs menaces d'ampleur élevées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 7 T.-N.-L. ont été identifiées et incluent : un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces (12.1 Manque d'information); la perte ou la dégradation de l'habitat dues à des changements dans la structure de l'habitat (p. ex., assèchement), la répartition des espèces, la période des indices saisonniers (p. ex., oviposition), et les réseaux trophiques (p. ex., répartition, abondance et espèces de proies) découlant des changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat); ainsi que la dégradation de l'habitat et la réduction de la survie liées à la fréquence et à la gravité accrues des tempêtes (11.4 Tempêtes et inondations; figure 33). Les menaces faibles qui ont été souvent identifiées comprennent les effets létaux et sublétaux découlant de déversements ou de rejets de pétrole par les navires et les plateformes de forage, la contamination par des métaux lourds comme le mercure, les polychlorobiphényles, le cadmium, le plomb, les effluents miniers (9.2 Effluents industriels et militaires), ainsi que la chasse légale, la récolte des œufs et des oisillons ou la prise accessoire (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 33).

Les objectifs et mesures de conservation recommandés pour les menaces identifiées comme étant « moyennes » ou plus élevées ne sont pas présentés dans cette section, car ils sont liés aux changements climatiques et aux besoins en matière de recherche et de surveillance, qui sont présentés dans la section « Problématiques généralisées » du présent document. Selon les méthodes décrites dans Kennedy et coll. (2012), les mesures de conservation recommandées pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) ne sont pas présentées dans le présent document, mais sont disponibles dans la base de données nationale.

Tableau 15. Espèces prioritaires qui utilisent les zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans la RCO 7 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

	Sous-catégorie	Caractéristiques importantes	Objectif de	Justification ¹								
Espèces prioritaires	d'habitat régional	de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen		
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Estuaires		Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui			
Bécasseau minuscule	Estuaires	Herbes courtes	Évaluer/maintenir		Oui							
Bécasseau semipalmé	Plages	Dunes de sable, plans d'eau dispersés	Évaluer/maintenir		Oui			Oui				
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Estuaires; marais salés		Augmenter de 50 %		Oui				Oui			
Canard noir	Estuaires; marais salés		Maintenir		Oui				Oui			
Courlis corlieu	Plages; estuaires		Évaluer/maintenir		Oui			Oui				
Faucon émerillon	Zones dénudées	Rassemblement d'oiseaux de rivage le long de bas fonds intertidaux et de plages	Maintenir					Oui				
Faucon gerfaut	Plages, îles	Rassemblement d'oiseaux de rivage, de sauvagine et de goélands, y compris dans les vasières	Maintenir			Oui		Oui				

travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des

espèces, se reporter au tableau 1 et à l'Annexe 2.

Les motifs du statut prioritaire sont les suivants : « En péril » inclut les espèces inscrites en vertu de la LEP, évaluées par le COSEPAC, ou inscrites en vertu de la Endangered Species Act de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées, Préoccupantes (LEP et COSEPAC seulement) ou Vulnérables (Terre-Neuve-et-Labrador seulement); « PN/C », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale; « IN/C », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale; « PR/S », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale; « IR/S », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale; « PNAGS/PCHE », espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 (PCHE, 2008) ou qui a obtenu la cote « modérément élevée », « élevée » ou « très élevée » dans la région de conservation de la sauvagine 7 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004); « examen », espèces ajoutées par le groupe de

Tableau 15 (suite)

	Sous-catégorie	Caractéristiques importantes	Objectif de			J	ustificati	on ¹		
Espèces prioritaires	d'habitat régional	de l'habitat	population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	Zones dénudées	Falaises abruptes, crevasses, îlots	Évaluer/maintenir	Oui		Oui				
Garrot à œil d'or	Estuaires		Maintenir		Oui				Oui	
Hibou des marais	Zones dénudées	Au-dessus de la limite forestière, ouvert, faible abondance de mammifères	Évaluer/maintenir	Oui	Oui			Oui		
Plongeon huard	Estuaires	Poissons en abondance	Évaluer/maintenir		Oui					
Pluvier bronzé	Plages; estuaires	Plages et vasières	Évaluer/maintenir		Oui			Oui		
Sarcelle d'hiver	Marais salés	Zones peu profondes	Augmenter de 50 %						Oui	
Sterne pierregarin	Plages	Sable et graviers, végétation dispersée (abris pour les oisillons)	Évaluer/maintenir		Oui					

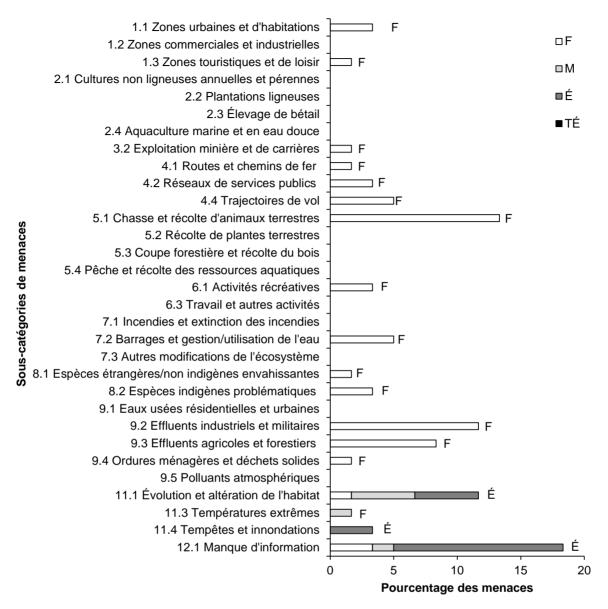


Figure 33. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 7 T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute; par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute), et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats). **Nota :** Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Zones côtières (intertidales) – Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., les zones côtières comprennent les estuaires, les îles, les zones dénudées, les vasières, les littoraux rocheux, les marais salés et les platins de sable (figure 43). Les zones côtières (intertidales) de l'UBM 10 T.-N.-L. englobent tous les habitats marins situés le long du littoral océanique, mais ne comprennent pas les habitats littoraux terrestres (figure 43). Les espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent principalement les habitats côtiers (au-dessus de la marée haute) sont présentées dans la section précédente : Zones côtières (au-dessus de la marée haut).

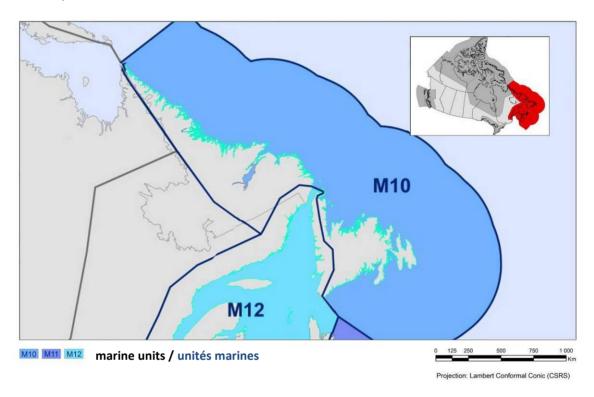


Figure 34. Carte des zones côtières (intertidales) dans l'UBM 10 T.-N.-L.

On compte 28 espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 10 T.-N.-L. (tableau 16) : neuf espèces de sauvagine, 11 espèces d'oiseaux aquatiques et huit espèces d'oiseaux de rivage. Quatre de ces espèces sont en péril. Ces espèces d'oiseaux prioritaires sont présentes dans de multiples sous-habitats tels que les estuaires, les marais salés, les îlots, les vasières, les littoraux rocheux, les platins de sable et les zones dénudées non spécifiques (tableau 16). Dix-huit espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à un sous-habitat, tandis que les espèces restantes utilisent une combinaison de sous-habitats (tableau 16). Dix espèces sont tout particulièrement associées aux zones côtières (intertidales) des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador et ne sont pas présentes dans les zones côtières de la RCO 7 T.-N.-L. : Macareux moine, Plongeon huard, Grand Harle, Guillemot marmette, Harelde kakawi, Puffin des Anglais, Fou de Bassan, Petit Pingouin, Chevalier solitaire et Guillemot de Brünnich.

Plusieurs menaces d'amplitude élevée affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 10 T.-N.-L. ont été identifiées et incluent : un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information); la dégradation de l'habitat due aux changements climatiques modifiant la structure de l'habitat comme les plages, les dunes et les courants et amplitudes de marée (11.1 Évolution et altération de l'habitat); ainsi qu'une diminution de la fécondité liée à l'hybridation avec les Canards colverts et la mortalité découlant de l'introduction de populations de prédateurs et de l'augmentation de ces dernières en raison des modifications anthropiques de l'utilisation des terres (8.2 Espèces problématiques indigènes; figure 35). Les menaces moyennes identifiées étaient la dégradation de l'habitat, les effets létaux ou sous-létaux en raison de la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds en plus des déversements ou des rejets de pétrole par les navires et les plateformes de forage (9.2 Effluents industriels et militaires); la diminution de la survie liée aux prédateurs qui ont été introduits comme les visons, les lièvres et les campagnols sur les îles de colonies de reproduction (8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes); la perte et la dégradation de l'habitat due à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des tempêtes provoquant une érosion, des glissements rocheux et des inondations (11.4 Tempêtes et inondations) et des diminutions dans la survie des adultes ou des oisillons de Pluviers siffleurs (melodus) en raison des coups de froid pendant la saison de reproduction (11.3 Températures extrêmes, figure 35). Les menaces suivantes ont été considérées comme étant « faibles » globalement; toutefois, la menace liée à la mortalité provoquée par l'enchevêtrement dans les engins de pêche (5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques) constituait une menace « moyenne » pour le Harelde kakawi, tandis que celle associée à la diminution de la fécondité due aux perturbations (p. ex., bateaux à moteur, activités humaines près des colonies) autour des sites de nidification (6.1 Activités récréatives) était une menace « moyenne » pour l'Eider à duvet, le Plongeon huard, la Sterne pierregarin et le Pluvier siffleur (melodus). Une autre menace fréquemment identifiée, mais considérée comme étant « faible » globalement, était la chasse légale, le braconnage et les prises accessoires (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 35).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 17. Des exemples de mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces moyennes et élevées dans les zones côtières (intertidales) consistent à évaluer l'impact de la prédation par les prédateurs qui ont été introduits sur la survie des espèces prioritaires et à maintenir les programmes existants de lutte contre les prédateurs ou à évaluer la mise en œuvre possible de nouveaux programmes, à maintenir ou à améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer» (OMEM) d'Environnement Canada, à maintenir ou à améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada, à empêcher l'immersion en mer des déchets d'hydrocarbures en appliquant la loi fédérale, ainsi qu'à maintenir ou à restaurer les zones côtières en réduisant l'utilisation de polluants ou de métaux lourds qui se déversent dans l'environnement. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour remédier aux lacunes dans les

connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir la section « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) se trouvent dans la base de données nationale, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 16. Espèces prioritaires qui utilisent les zones côtières (intertidales) dans l'UBM 10 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

	Carra antérnation	Caractéristiques importantes		Justification ¹							
Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	de l'habitat	Objectif de population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen	
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Estuaires; îles; littoraux rocheux	Littoraux rocheux et corniches subtidales	Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui		
Bécasseau à croupion blanc	Vasières		Maintenir							Oui	
Bécasseau maubèche (<i>rufa</i>)	Zones dénudées non spécifiques; marais salés	Estuaires au fond sablonneux plus particulièrement	Évaluer/maintenir	Oui	Oui						
Bécasseau sanderling	Estuaires; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui						
Bécasseau violet	Rivages rocheux	Littoral rocheux exposé à l'action des vagues	Évaluer/maintenir		Oui						
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Îles; vasières; marais salés	Étangs	Augmenter de 50 %		Oui				Oui		
Canard noir	Estuaires; marais salés		Maintenir		Oui				Oui		
Chevalier solitaire	Vasières; marais salés		Évaluer/maintenir		Oui						
Courlis corlieu	Estuaires; vasières		Évaluer/maintenir		Oui						

Les motifs du statut prioritaire sont les suivants : « En péril » inclut les espèces inscrites en vertu de la LEP, évaluées par le COSEPAC, ou inscrites en vertu de la Endangered Species Act de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées, Préoccupantes (LEP et COSEPAC seulement) ou Vulnérables (Terre-Neuve-et-Labrador seulement); « PN/C », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale; « IN/C », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale; « PR/S », la conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale; « IR/S », l'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale; « PNAGS/PCHE », espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 (PCHE, 2008) ou qui a obtenu la cote « modérément élevée », « élevée » ou « très élevée » dans la région de conservation de la sauvagine 7 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004); « examen », espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, se reporter au tableau 1 et à l'Annexe 2.

Tableau 16 (suite)

	Carra antérnata	0	Objectif de				Justific	cation ¹		
Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril	PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Eider à duvet	Îles; littoraux rocheux	Forêt d'arbustes dense, zone bien drainée, eau douce stagnante, sans prédateur, zone exposée	Augmenter de 100 %		Oui				Oui	
Fou de Bassan	Îles	Îles au large, falaises ou roche dénudée plate ou en pente	Maintenir			Oui		Oui		
Garrot à œil d'or	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui			Oui	Oui	
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Estuaires		Objectif de rétablissement	Oui	Oui				Oui	
Grand Harle	Estuaires		Évaluer/maintenir					Oui	Oui	
Grèbe jougris	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Guillemot de Brünnich	Îles	Falaises	Évaluer/maintenir		Oui					
Guillemot marmette	Îles	Falaises et sol plat pour la nidification, côtes continentales et îles	Évaluer/maintenir		Oui					
Harelde kakawi	Rivages rocheux	Galet et corniches de substrat rocheux; vagues déferlantes le long des plages	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Macareux moine	Îles	Sans prédateur, tunnels creusés dans du gazon ou des amas de roches	Maintenir							Oui
Macreuse à front blanc	Estuaires; littoraux rocheux	Bancs de mollusques, zones rocheuses	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Mouette tridactyle	Îles	Falaises côtières et intérieures	Maintenir			Oui		Oui		
Océanite cul-blanc	Îles	Petite zone éloignée et boisée, au substrat mou	Évaluer/maintenir		Oui					
Petit Chevalier	Vasières; marais salés		Évaluer/maintenir		Oui					
Petit Pingouin	Îles	Îles au large, crevasses rocheuses, blocs rocheux et falaises abruptes	Évaluer/maintenir		Oui					

Tableau 16 (suite)

Espèces prioritaires	C	C	Objectified		Justification ¹					
	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population En pé		PN/C	IN/C	PR/S	IR/S	PNAGS/ PCHE	Examen
Plongeon huard	Estuaires	Poissons en abondance	Évaluer/maintenir		Oui			Oui		
Pluvier siffleur (melodus)	Platins de sable	Sable, gravier, galets, bassins d'eau temporaire	Objectif de rétablissement	Oui	Oui					
Puffin des Anglais	Îles	Substrat mou, terrain ouvert, herbes ou arbustes	Évaluer/maintenir		Oui					
Sterne pierregarin	Îles	Sable et graviers, végétation dispersée (abris pour les oisillons)	Évaluer/maintenir		Oui			Oui		

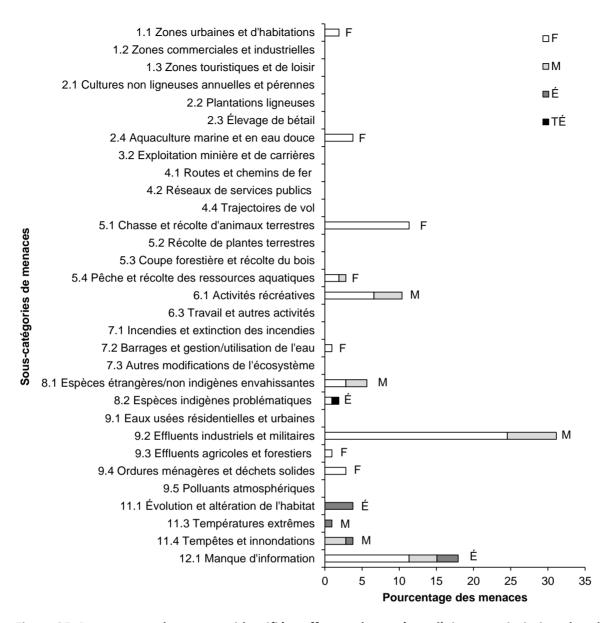


Figure 35. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 10 de T.-N.- L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces identifiées dans chaque sous-catégorie dans les zones côtières (intertidales; par exemple, si 100 menaces étaient identifiées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les zones côtières (intertidales), et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (intertidales) est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 10 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota: Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 17. Menaces identifiées (moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 10 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées ¹
Mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche. 5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques	récolte des	colte des d'oiseaux tués ssources directement ou	mortalité accidentelle Prévenir l'élimination des engins de pêche abandonnés dans l'océan par le biais d'une meilleure sensibilisation et éducation du public. Modifier les pratiques de pêches afin d'éviter les aires importantes et les périodes de pointe concernant la recherche de nourriture des oiseaux. Réglementer l'adoption de modifications aux engins de pêche comme condition à l'obtention d'un permis afin de réduire les prises accessoires. Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques. 5.2 Politi règlement règlement 5.3 Norn codes du privé Prévenir l'élimination des engins de pêche 5.2 Politi	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Moyenne : Harelde kakawi	
	aquatiques			abandonnés dans l'océan par le biais d'une meilleure sensibilisation et éducation du	4.3 Sensibilisation et communications	
				d'éviter les aires importantes et les périodes de pointe concernant la recherche de	5.2 Politiques et règlements	
				aux engins de pêche comme condition à l'obtention d'un permis afin de réduire les	5.2 Politiques et règlements	
				bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
					5.2 Politiques et règlements	
Réduction dans la fécondité due aux perturbations autour des sites		Réduire les perturbations occasionnées par les développements	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines		sites ou de zones	Moyenne : Eider à duvet Guillemot marmette Sterne pierregarin
de nidification (p. ex., bateaux à moteur, activités humaines près		humains et les activités récréatives dans les zones côtières			2.1 Gestion de sites ou de zones	Pluvier siffleur (<i>melodus</i>)

¹ Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Tableau 17 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées ¹	
des colonies).				migration.			
				Limiter les sources de grand bruit et le déplacement rapide des véhicules dans les zones côtières sensibles pendant les périodes de reproduction et de migration.	2.1 Gestion de sites ou de zones		
				Sensibiliser le public sur la vulnérabilité des espèces à la perturbation anthropique dans les sites de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire.	4.3 Sensibilisation et communications		
prédateurs étrangères / non les pr	étrangères / non indigènes	es prédateurs qui	3.5 Prévenir et contrôler la propagation des	Évaluer l'impact de la prédation par les prédateurs qui ont été introduits sur la survie des espèces prioritaires.	8.1 Recherche	Moyenne : Océanite cul-blanc Fou de Bassan	
		envahissantes et	Maintenir les programmes existants de lutte contre les prédateurs et évaluer la mise en œuvre possible de nouveaux programmes.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Petit Pingouin		
une augmentation indigènes des populations problématiques	indigènes	nes des espèces		Évaluer l'impact de la prédation par les prédateurs qui ont été introduits sur la survie des espèces prioritaires.	8.1 Recherche	Très élevée : Pluvier siffleur (<i>melodus</i>)	
	prédation		Maintenir les programmes existants de lutte contre les prédateurs et évaluer la mise en œuvre possible de nouveaux programmes.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques			
Mortalité due aux déversements de pétrole par les navires.	9.2 Effluents industriels et militaires	d'oiseaux tués directement ou indirectement par le pétrole en réduisant	mortalité ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures	Maintenir ou améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada		Moyenne : Garrot d'Islande (population de l'Est) Plongeon huard Grèbe jougris	
				Maintenir ou améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels		

Tableau 17 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation		Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées ¹
		mer		Empêcher l'immersion en mer des déchets d'hydrocarbures en appliquant la loi fédérale.	5.4 Conformité et application de la loi	
Mortalité liée aux déversements de pétrole provoqués par les plateformes de	industriels et	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par le pétrole en	2.3 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les	Maintenir ou améliorer les programmes d'intervention d'urgence, tels que ceux exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Moyenne : Garrot d'Islande (population de l'Est) Plongeon huard Arlequin plongeur (population
forage.	maintenant ou en améliorant les programmes d'intervention d'urgence		Maintenir ou améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	de l'Est) Grèbe jougris	

Section 3 : Autres problématiques

Problématiques généralisées

Il se peut que certaines problématiques généralisées de conservation ne soient pas recensées dans la littérature comme étant des menaces importantes pour des populations d'espèces prioritaires données et, par conséquent, il se peut que ces menaces soient omises dans le processus d'évaluation des menaces. Cependant, ces problématiques, qu'elles soient ou non un facteur limitatif pour une espèce ou une population donnée, contribuent à la mortalité des oiseaux ou à la diminution de la fécondité de plusieurs espèces et doivent donc faire l'objet de mesures de conservation. En général, ces problématiques transcendent les types d'habitats et sont considérées comme étant « généralisées ». En voici quelques exemples :

- Collisions avec des ouvrages artificiels (bâtiments, automobiles, tours et lignes de télécommunication ou d'électricité, etc.)
- Prédation par les chats domestiques
- Pollution, pesticides, déversements de pétrole
- Changements climatiques

Puisqu'ils ne cadrent pas dans la présentation standard utilisée dans les stratégies s'appliquant aux régions de conservation des oiseaux, ces problématiques généralisées sont présentées séparément ici. Les estimations du taux de mortalité ci-jointes se fondent en grande partie sur des ébauches de rapport accessibles à l'interne à Environnement Canada au moment de la réalisation de la présente stratégie; ces chiffres pourraient changer une fois que les rapports auront fait l'objet d'un examen par les pairs et seront publiés. Calvert et coll. (2013) ont comparé et normalisé, parmi les secteurs, les taux de mortalité aviaires causés par les activités humaines.

Ces problématiques généralisées ne sont pas présentées dans un ordre particulier étant donné qu'on ne connaît pas l'importance relative de ces questions à Terre-Neuve-et-Labrador ou au sein de la RCO 7 et de l'UBM 10 T.-N.-L.

Collisions

Bâtiments

Les collisions avec des fenêtres en verre ou des panneaux réfléchissants sur des bâtiments sont considérées comme une importante source de mortalité aviaire au Canada. Les estimations relatives à la mortalité causée par les collisions avec des maisons au Canada (y compris pour les oiseaux attirés par les mangeoires) varient entre 15,8 et 30,5 millions d'oiseaux par année (Machtans et coll., 2013). Les collisions avec des bâtiments de moins de douze étages tueraient entre 0,3 et 11,4 millions d'oiseaux par année, et la mortalité pour toutes les grandes villes canadiennes où l'on trouve de hauts immeubles dans un milieu urbain varie entre 13 000 et 256 000 oiseaux par année (Machtans et coll., 2013). On estime donc que la mortalité aviaire imputable aux collisions avec des bâtiments au Canada se situe entre 16,1 et 42,2 millions d'individus par année (Machtans et coll., 2013).

Selon des données recueillies au Canada et dans le nord-est des États-Unis, la mortalité causée par les collisions avec des bâtiments touche 163 espèces d'oiseaux appartenant à 32 familles. Certaines familles et espèces sont disproportionnellement représentées. Soixante-dix pour cent (70 %) de la mortalité se produit chez les *Parulidae* (parulines), les *Fringillidae* (roselins et autres) et les *Regulidae* (roitelets); les espèces les plus fréquemment touchées sont le Bruant à gorge blanche (13,5 % des morts signalées), le Roitelet à couronne dorée (10,2 %), le Junco ardoisé (6,1 %), la Paruline couronnée (5,3 %) et le Roitelet à couronne rubis (5,3 %). On ignore quels sont les effets, à l'échelle des populations, de la mortalité aviaire causée par les collisions avec des bâtiments. Dans la RCO 7 et l'UBM 10 T.-N.-L., aucune menace découlant de collisions avec les bâtiments n'a été identifiée pour une espèce d'oiseau prioritaire quelconque. De très faibles densités de population humaine et l'absence d'expansion urbaine importante limitent sans aucun doute l'influence de cette catégorie de menace dans la RCO 7 et l'UBM 10 T.-N.-L. Aucun objectif de conservation ou aucune mesure n'est mentionné dans le tableau 18, car cette menace est considérée comme étant trop faible dans la région.

Éoliennes

En 2011, on recensait au Canada 2 955 éoliennes, dont le potentiel comme cause de mortalité chez les oiseaux et d'autres animaux (plus particulièrement les chauves-souris) suscite beaucoup d'attention. On associe généralement deux types de mortalité aux éoliennes : les collisions avec les éoliennes elles-mêmes, et la destruction de nids par les activités de construction durant la saison de reproduction. En moyenne, chaque éolienne tue 5,9 oiseaux par année. Une mise à l'échelle nationale de ces données nous permet d'estimer que les collisions oiseau-éolienne font annuellement 16 700 victimes (entre 13 300 et 21 600 oiseaux; Zimmerling et coll., 2013).

Certaines espèces sont plus particulièrement vulnérables aux collisions avec des éoliennes, par exemple les rapaces qui volent le long d'une interface terre-eau. Dans le cas des espèces passériformes, plus petites et plus courantes (parulines, merles, roitelets, etc.), le nombre relativement faible d'espèces touchées ne semble pas représenter une menace pour le niveau des populations. Cependant, compte tenu de la prolifération prévue des parcs d'éoliennes, il convient de voir à ce que les éoliennes soient construites à l'écart des habitats importants pour les oiseaux et des corridors de migration.

Dans les 43 parcs éoliens du Canada pour lesquels il existe des données, la perte totale d'habitat par éolienne est d'environ 1,23 hectare. À partir de cette moyenne, on peut avancer que la perte d'habitat associée à l'ensemble des parcs éoliens du territoire canadien totalise 3 635 hectares. À la lumière des estimations publiées sur les densités de nids, le nombre total de nids touchés (sans tenir compte des activités de construction survenant hors de la saison de reproduction) serait d'environ 5 700 (Zimmerling et coll., 2013).

Dans la RCO 7 et l'UBM 10 T.-N.-L., aucune menace liée à des collisions avec des éoliennes n'a été identifiée pour une espèce d'oiseau prioritaire quelconque. Il n'existe actuellement pas de parcs éoliens au Labrador, cependant, il y a une proposition liée au projet de développement

du cours inférieur du fleuve Churchill qui peut poser des menaces pour les oiseaux notamment avec le développement accru du secteur de l'énergie à Terre-Neuve-et-Labrador. Aucun objectif de conservation ou aucune mesure n'est mentionné dans le tableau 18, car cette menace est considérée comme étant trop faible dans la région.

Tours de communication

Il existe actuellement sur le territoire canadien près de 8 000 tours de communication d'une hauteur de plus de 60 mètres (Longcore et coll., 2012), dont chacune représente un danger pour les oiseaux en migration. Attirés par les balises des tours de communication, les oiseaux sont tués lorsqu'ils frappent les tours ou leurs haubans. La mortalité augmente de façon exponentielle avec la hauteur de la tour, en partie parce que l'utilisation de haubans s'accroît également avec la hauteur de la tour. Le mauvais temps contribue aussi pour beaucoup à la mortalité des oiseaux en migration; la présence de brume et de nuages accroît la superficie illuminée autour des tours et bloque les points de repère célestes utilisés par les oiseaux en migration. En conséquence, les oiseaux tournent dans le halo de lumière artificielle jusqu'à épuisement, ou entrent en collision les uns avec les autres, ou encore avec les tours ou leurs haubans (American Bird Conservancy, 2012).

La mortalité aviaire liée à des collisions avec des tours de communication se répartit de façon inégale entre les espèces et les régions, mais certaines estimations nous laissent croire qu'elle frappe chaque année plus de 220 000 individus au Canada (voir le tableau 18; Longcore et coll., 2012). Dans l'ensemble de la RCO 7, on estime que les collisions avec des tours tuent environ 2 754 oiseaux chaque année (Longcore et coll., 2012).

C'est chez les migrateurs néotropicaux des familles *Parulidae* (parulines) et *Vireonidae* (viréos) que les collisions avec les tours de communication tuent le plus grand nombre d'oiseaux. Certaines espèces de ces familles sont considérées comme menacées, et la conservation de beaucoup d'autres est jugée préoccupante au Canada ou aux États-Unis. Prise de concert avec la mortalité associée aux tours de communication aux États-Unis (qui est 20 fois supérieure en raison du nombre plus élevé et de la plus grande hauteur des tours américaines) et la mortalité due aux autres ouvrages fixes, la mortalité résultant des collisions avec les tours de communication canadiennes peut avoir un effet négatif sur les tendances démographiques de certaines espèces. Voir le tableau 18 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Lignes de transport d'électricité

Il arrive que des oiseaux meurent en entrant en collision avec des lignes de transport d'électricité ou en s'électrocutant. Les espèces dont la charge alaire est élevée et, par conséquent, dont la capacité de manœuvre est faible, comme la sauvagine, semblent particulièrement sujettes aux collisions (Bevanger, 1998). Les oiseaux de plus grande taille, comme les rapaces et les hérons, semblent plus susceptibles d'être électrocutés, puisque leur corps est assez grand pour couvrir la distance entre les fils et créer un court-circuit. Les rapaces sont d'autant plus à risque du fait qu'ils ont l'habitude de se percher sur les poteaux électriques. Cependant, les estimations du nombre total de mortalités imputables aux collisions

et aux électrocutions peuvent grandement varier (Manville, 2005), et il est difficile de déterminer les impacts à l'échelle des populations. La production et la distribution d'électricité au Labrador sont assurées principalement par Newfoundland and Labrador Hydro. On compte plus de 8 000 km de lignes électriques dans la province, y compris plus de 3 600 km de lignes de distribution et plus de 4 700 km de lignes de transport (Newfoundland and Labrador Hydro, 2013). Dans la RCO 7 T.-N.-L., il y a également des lignes électriques liées au site de Churchill Falls, et de nouvelles lignes sont liées au développement du cours inférieur du fleuve Churchill.

Néanmoins, on estime qu'au Canada, 161 000 à 802 000 oiseaux sont tués par électrocution chaque année, et qu'un autre 5,3 à 20,6 millions d'oiseaux sont tués par des collisions avec des lignes de transport d'électricité (Calvert et coll., 2013). Voir le tableau 18 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Véhicules

On trouve au Canada un réseau routier de plus de 1,4 million de kilomètres et des centaines d'aéroports (World Bank Indicators, 2012) qui, souvent, sont bordés par des clôtures et de la végétation où les oiseaux peuvent facilement se percher, chercher de la nourriture et nicher. Ces surfaces asphaltées attirent les oiseaux en raison de la chaleur qu'elles dégagent, des flaques d'eau qui se forment en bordure de route, et des sels et autres abrasifs qui y sont épandus. Les infrastructures routières sont minimes dans la RCO 7 T.-N.-L. avec une route publique principale, à savoir la voie Trans-Labrador, qui est l'une des quelques routes dans cette partie de la province et qui couvre une distance d'environ 1 160 km à travers le Labrador (dont la moitié se trouve dans la RCO 7 T.-N.-L.). Le gouvernement provincial est également responsable d'environ 260 km d'accès communautaires et de routes locales (NL Department of Transportation and Works, 2006). Les estimations canadiennes actuelles pour les taux annuelles de mortalité des oiseaux par des collisions oiseau-automobile sont entre 4,65 et 13,8 millions d'oiseaux par année, pour les routes asphaltées d'une ou deux voies, en dehors des centres urbains. (Bishop et Brogan, 2013).

Le nombre de collisions oiseau-automobile est influencé par l'emplacement de la route, la proximité de la végétation et la vitesse des véhicules. Les rapaces, chouettes et hiboux qui chassent et s'alimentent près des routes sont particulièrement vulnérables, mais de nombreuses espèces prisent les abrasifs et sels de voirie ou sont autrement attirées par les routes et sont donc hautement vulnérables. On ignore quels sont les effets de cette source de mortalité au niveau des populations. Voir le tableau 18 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Prédation par les chats domestiques

En se basant sur le nombre de chats de compagnie au Canada et sur des données publiées ailleurs sur les taux de mortalité imputables aux chats, on estime qu'environ 204 millions d'oiseaux (entre 105 et 348 millions) sont tués chaque année au Canada par les chats domestiques et les chats errants (Blancher, 2013). Le grand écart autour de cette estimation reflète l'imprécision des données existantes sur le nombre moyen d'oiseaux tués par les chats, spécialement par les chats en milieu rural et les chats errants, et un manque d'information sur

le nombre de chats errants (par opposition aux chats domestiques ou de compagnie) au Canada.

Les oiseaux qui sont les plus vulnérables à la prédation féline sont ceux qui nichent ou qui s'alimentent sur le sol ou près du sol, ou ceux qui passent beaucoup de temps dans les paysages dominés par les humains (tant en milieu rural qu'en milieu urbain) où les chats sont abondants. La proportion des oiseaux tués par des chats au Canada serait plus haute si on considérait la prédation additionnelle des chats qui a lieu lorsque les oiseaux migrent ou hivernent aux États-Unis.

À défaut d'étude détaillée sur chacune des espèces touchées, il est difficile d'évaluer si la mortalité imputable à la prédation féline a un effet sur les tendances des populations aviaires au Canada. Il est néanmoins vraisemblable que plusieurs espèces d'oiseaux dans le sud du Canada sont potentiellement vulnérables aux effets de population, à l'échelle locale.

Dans la RCO 7 T.-N.-L., la prédation par des chats domestiques a été définie comme une menace pour le Faucon émerillon vivant dans des habitats conifériens, les habitats d'arbustes et de régénération, les zones riveraines et les zones côtières (au-dessus de la marée haute), ainsi que pour l'Engoulevent d'Amérique vivant dans des habitats urbains. Le développement urbain et suburbain très limité dans cette RCO est susceptible de réduire l'ampleur de cette menace à l'égard des oiseaux dans la RCO 7 T.-N.-L. Voir le tableau 18 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Pollution

La pollution causée par les produits chimiques industriels, les pesticides et les métaux lourds peut avoir des effets à la fois directs et indirects sur la survie et la reproduction des oiseaux. Quelquefois, les effets de l'exposition aux polluants sont imprévus et n'entraînent pas de conséquences immédiates et mesurables sur les populations aviaires (Eeva et Lehikoinen, 2000; Franceschini et coll., 2008; North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009; Mineau, 2010). Cependant, une exposition chronique peut mener à des déclins marqués des populations aviaires, tels qu'en ont subis les faucons pèlerins de l'est du Canada avant l'interdiction du DDT. Voir le tableau 18 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Pesticides

Selon la plus récente estimation, les pesticides tuent entre 0,96 et 4,4 millions d'oiseaux chaque année au Canada (Mineau, 2010). Cette mortalité se concentre principalement dans les provinces à forte concentration agricole, comme la Saskatchewan, et l'on croit que les pesticides contribuent pour beaucoup au déclin des espèces aviaires prairiales au Canada (Mineau, 2010). Les pesticides peuvent tuer rapidement les oiseaux par contact, ou exercer des effets sous-létaux tels qu'une suppression de la fonction immunitaire ou une réduction de la réponse au stress. Ils peuvent également avoir des effets indirects, comme une réduction du nombre de proies et des changements à la végétation qui altèrent la qualité de l'habitat. Bien que de nombreux pesticides toxiques soient maintenant interdits au Canada, les oiseaux

migrateurs y demeurent exposés pendant qu'ils hivernent dans les pays où leur utilisation demeure permise (Mineau, 2010).

Dans la RCO 7 T.-N.-L., l'utilisation de pesticides est limitée en raison de la petite empreinte des industries forestière et agricole, ainsi que de l'emplacement éloigné et des faibles densités de population humaine. En outre, Newfoundland and Labrador Hydro utilise occasionnellement des herbicides pour contrôler la croissance de la végétation en-dessous de ses lignes d'électricité. La dégradation de l'habitat et les effets létaux et sublétaux découlant de la contamination par des pesticides ont été identifiés comme des menaces pour 12 espèces d'oiseaux prioritaires vivant dans les habitats de plans d'eau intérieurs, de milieux humides, des zones côtières (au-dessus de la marée haute), des habitats conifériens, des zones riveraines, et des habitats d'arbustes et de régénération. Voir le tableau 18 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Produits chimiques toxiques et métaux lourds

Les produits chimiques organiques toxiques et les métaux lourds libérés dans l'environnement peuvent également nuire aux populations aviaires. Bien que certaines substances chimiques industrielles comme les BPC soient réglementées, on s'inquiète des nouvelles substances chimiques telles que les ignifugeants (p. ex., PBDE) qui entrent dans la fabrication des ordinateurs, des pièces d'automobiles et des matériaux de rembourrage et dont on ignore en grande partie les effets sur les espèces sauvages (Environnement Canada, 2003). Les espèces nécrophages sont intoxiquées par la grenaille de plomb ou les fragments de balle enfouis dans les carcasses des animaux chassés, tandis que les huards et d'autres espèces aquatiques sont exposés au plomb des fusils de chasse, des pesées et des turluttes qu'ils ingèrent lorsqu'ils avalent de petits cailloux pour leur gésier ou qu'ils dévorent des poissons-appâts encore attachés à la ligne et à la pesée (Scheuhammer et Norris, 1996; Scheuhammer et coll., 2003). Dans certaines régions, l'empoisonnement par le plomb contenu dans les lests et les turluttes peut être responsable d'environ la moitié de la mortalité des plongeons huards adultes dans leurs territoires de reproduction (Scheuhammer et Norris, 1996). Les oiseaux sont également vulnérables à la bioaccumulation d'autres métaux toxiques, comme le méthylmercure et le sélénium, lorsqu'ils consomment des proies qui ont été exposées à ces substances.

Les effets létaux ou sublétaux dus à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds (p. ex., consommation ou bioaccumulation d'eau et de sédiments contaminés, exposition aux polluants aux emplacements d'élimination industriels comme les effluents de mine, le mercure, les polychlorobiphényles), ainsi que la dégradation de l'habitat due à la contamination par les produits chimiques menant à une acidification ou à des modifications dans la composition chimique de l'eau, ont été déterminés comme étant des menaces pour 11 espèces prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L. et 13 espèces prioritaires dans l'UBM 10 T.-N.-L. dans les catégories d'habitat suivantes : plans d'eau (intérieurs), eaux marines, zones riveraines, milieux humides, zones côtières (au-dessus de la marée haute et intertidales) et habitats urbains (tableau A3). Voir le tableau 18 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Pollution par le pétrole

Le pétrole peut être introduit dans l'environnement de façon accidentelle, par un déversement délibéré, ou par les bassins de confinement des résidus. La pollution pétrolière peut résulter d'un événement ponctuel de grande envergure - comme la fuite de pétrole survenue dans le golfe du Mexique en 2010 - ou de nombreux épisodes de moindre ampleur. Selon les estimations, les déversements de pétrole provenant des navires tuent annuellement entre 217 800 et 458 600 oiseaux (Calvert et coll., 2013). Normalement, les oiseaux plongeurs sont le plus menacés par le mazoutage, mais tous les oiseaux qui entrent en contact avec du mazout sont vulnérables. Les hydrocarbures peuvent avoir des effets directs sur les oiseaux notamment en provoquant l'hypothermie (résultant d'une perte du pouvoir imperméabilisant des plumes à la suite d'une contamination pétrolière) ou par toxicité (ingestion de mazout lors du toilettage ou inhalation de composés organiques volatils) et des effets indirects par réduction de la disponibilité des proies ou par altération de la qualité de l'habitat. Bien qu'il existe des techniques pour nettoyer et réadapter les oiseaux mazoutés, beaucoup meurent avant, pendant et après les tentatives de sauvetage (Brown et Lock, 2003).

L'exploration et l'exploitation gazières et pétrolières importantes au large des côtes se poursuit à Terre-Neuve-et-Labrador. Les Grands Bancs abritent les plus importants champs de pétrole et appuient également le transport maritime international. Compte tenu de la forte circulation maritime au sein ou à proximité de l'UBM 10 T.-N.-L., la zone est vulnérable aux déversements de pétrole accidentels et intentionnels, et sans surprise, la mortalité causée par les déversements et les rejets de pétrole a été définie comme une menace affectant 35 des 39 espèces d'oiseaux prioritaires dans l'UBM 10 T.-N.-L. utilisant les zones côtières (intertidales) et les eaux marines, ainsi que la Macreuse à bec jaune dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 7 T.-N.-L. (tableau A3). Voir le tableau 18 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Tableau 18. Objectifs et mesures de conservation associés à la mortalité aviaire causée par les collisions, les chats et les contaminants dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Mortalité causée p	ar les collisions					
Mortalité aviaire causée par les collisions avec des tours de communication, particulièrement durant la migration	1.2 Zones commerciales et industrielles	Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions avec les structures artificielles	2.7 Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions	Suivre les pratiques de gestion bénéfiques pour réduire la mortalité aviaire lors de la construction de nouvelles tours de communication Éteindre les balises à illumination constante des tours existantes et s'assurer que les balises restantes comportent une phase de noirceur complète et synchronisée Prendre des mesures pour éviter le haubanage et réduire la hauteur des nouvelles tours, et éviter les emplacements où, en raison de la topographie, les oiseaux en migration sont susceptibles de s'y trouver en	2.1 Gestion de sites ou de zones 5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé	Toutes les espèces Mention spéciale dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes : Grive à joues grises Faucon émerillon Paruline à couronne rousse Bruant des marais
Mortalité aviaire causée par les collisions avec les lignes de transport d'électricité et par les électrocutions accidentelles	4.2 Réseau de services publics et voies de service	Réduire la mortalité causée par les collisions avec les câbles de service public et les tours de transmission	2.7 Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions	abondance Rénover les tours existantes de façon à appliquer le maximum possible de lignes directrices Dans les zones à haut risque, apporter des améliorations aux lignes électriques de façon à minimiser le risque d'électrocution pour les rapaces. Dans le cas de nouveaux projets d'exploitation, installer les lignes de transport d'électricité sous terre. Utiliser des marqueurs ou de la peinture pour accroître la visibilité des lignes électriques dans les zones où les collisions sont nombreuses. Éviter	2.1 Gestion de sites ou de zones	Sauvagine, hérons, rapaces Mention spéciale dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes : Chouette épervière Pie-grièche grise Faucon pèlerin (anatum/tundrius)

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
				d'installer les lignes au-dessus ou à proximité des milieux humides.		
Mortalité aviaire causée par les collisions avec les véhicules	4.1 Routes et chemins de fer	Réduire la mortalité causée par les collisions avec les véhicules	2.7 Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions	Installer des panneaux de signalisation ou aménager des ralentisseurs pour réduire la vitesse des véhicules dans les secteurs à grande activité aviaire	2.1 Gestion de sites ou de zones	Toutes les espèces Mention spéciale dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes :
				Éliminer les végétaux qui attirent les oiseaux dans les bordures routières et les terre pleins centraux		Engoulevent d'Amérique Pie-grièche grise Faucon pèlerin (anatum/tundrius) Durbec des sapins
				Promouvoir l'utilisation de plans de gestion des sels de voirie pour éviter d'épandre inutilement certains sels de voirie (qui attirent les oiseaux) sur les routes		Bécassine de Wilson
				Éviter de construire des routes dans les habitats aviaires de grande valeur	1.1 Protection de sites ou de zones	
Les effets démographiques des collisions sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Accroître la compréhension des effets sur les populations de la mortalité causée par les collisions	7.4 Améliorer la compréhension des causes des déclins des populations	Évaluer l'importance biologique de la mortalité aviaire imputable à toutes les sources de collisions.	8.1 Recherche	Toutes les espèces
Prédation par les c	chats domestique	s				
Prédation par les chats domestiques et les chats errants	8.1 Espèces étrangères / non indigènes envahissantes	Réduire la mortalité causée par les chats domestiques et les chats errants	2.4 Réduire la mortalité accidentelle	Instituer une campagne de type « Gardons les chats à l'intérieur! » s'inspirant des lignes directrices de l'American Bird Conservancy (www.abcbirds.org/abcprograms/policy	5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé	Espèces nichant ou s'alimentant au sol; espèces attirées par les mangeoires; espèces habitant en milieu urbain ou suburbain
				/cats/index.html) S'efforcer de réduire la surpopulation de chats en procédant par voie	5.2 Politiques et règlements	Mention spéciale dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes :
				réglementaire		Engoulevent d'Amérique Faucon émerillon

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Contaminants envi	ironnementaux	,				
Mortalité, effets sous-létaux, réduction des populations d'espèces proies et modifications d'habitat imputables à une	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité et les effets sous-létaux des pesticides sur les oiseaux	2.1 Réduire la mortalité et/ou les effets sous- létaux découlant de l'application de pesticides	Réduire substantiellement l'épandage de pesticides/rodenticides/herbicides au Canada. Quand il est impossible d'éviter leur emploi, il faudrait les utiliser dans le cadre d'un système intégré de lutte antiparasitaire.	5.2 Politiques et règlements	Toutes les espèces Mention spéciale dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes : Canard noir Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)
exposition à des pesticides ou à l'application de pesticides		Réduire les effets des pesticides sur les espèces proies	5.1 Conserver les réseaux alimentaires naturels et les sources de proies	Mieux réglementer les pesticides/rodenticides/herbicides au Canada pour réduire la mortalité aviaire	5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé	Engoulevent d'Amérique Sarcelle d'hiver Arlequin plongeur (population de l'Est) Petit Chevalier Harelde kakawi Faucon émerillon Fou de Bassan Moucherolle à côtés olive Durbec des sapins Fuligule à collier Buse pattue Macreuse à front blanc
Mortalité causée par des métaux lourds et d'autres contaminants	9.2 Eaux résiduaires industrielles et militaires	Réduire la mortalité causée par des métaux lourds et d'autres contaminants	2.2 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de l'exposition aux contaminants	Collaborer avec l'industrie et les décideurs pour réduire la quantité de métaux lourds et d'autres contaminants rejetés dans l'environnement	5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé 5.2 Politiques et règlements	Toutes les espèces Mention spéciale dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes : Garrot d'Islande (population de l'Est) Macreuse à bec jaune Eider à duvet Garrot à œil d'or Plongeon huard Faucon gerfaut Arlequin plongeur (population de l'Est) Mouette blanche Océanite cul-blanc

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Mortalité des oiseaux aquatiques causée par le mazoutage	9. Pollution	Réduire la mortalité causée par la pollution par les hydrocarbures	2.3 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures 5.1 Conserver les réseaux alimentaires naturels et les sources de proies	Bonifier les capacités de surveillance et d'application de la loi pour réduire la pollution pétrolière chronique causée par le rejet illégal de résidus de cale et le nettoyage des réservoirs de mazout Intensifier les activités d'éducation et de sensibilisation pour faire en sorte que l'industrie pétrolière et les instances de réglementation connaissent les effets potentiels sur les oiseaux et prennent des mesures pour prévenir l'exposition de ces derniers au pétrole	5.4 Conformité et application de la loi 4.3 Sensibilisation et communications	Harelde kakawi Faucon émerillon Fou de Bassan Faucon pèlerin (anatum/tundrius) Petit Pingouin Grèbe jougris Plongeon catmarin Quiscale rouilleux Guillemot de Brünnich Courlis corlieu Macreuse brune Toutes les espèces Mention spéciale dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes: Canard noir Macareux moine Garrot d'Islande (population de l'Est) Macreuse à bec jaune Mouette tridactyle Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord) Eider à duvet Garrot à œil d'or Plongeon huard Grand Harle Guillemot marmette Sterne pierregarin Puffin cendré Mergule nain Puffin majeur Grand labbe Arlequin plongeur (population de l'Est) Mouette blanche
						Eider à tête grise

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
	12.1 Manque d'information	Améliorer la compréhension des effets de la pollution sur les populations	7.4 Améliorer la compréhension des causes des déclins des populations	Évaluer les effets du PBDE et d'autres substances chimiques sur les indices vitaux des oiseaux Évaluer dans quelle mesure les pesticides réduisent la disponibilité des proies pour les insectivores aériens Améliorer la capacité de surveiller et de comprendre les effets des concentrations de contaminants chez les oiseaux Continuer d'acquérir de l'information sur le mazoutage des oiseaux aquatiques au moyen d'initiatives telles que le Programme des oiseaux mazoutés en mer	8.1 Recherche 8.2 Surveillance	Océanite cul-blanc Petit Chevalier Harelde kakawi Puffin des Anglais Fou de Bassan Bécasseau violet Petit Pingouin Grèbe jougris Plongeon catmarin Bécasseau sanderling Puffin fuligineux Macreuse à front blanc Guillemot de Brünnich Courlis corlieu Bécasseau à croupion blanc Macreuse brune Toutes les espèces

Changements climatiques

Les effets des changements climatiques sont déjà mesurables dans de nombreux habitats aviaires et ont entraîné des déplacements d'aires de répartition et des changements dans les périodes de migration et de reproduction de certaines espèces (National Audubon Society, 2009; North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009). Les changements climatiques toucheront l'avifaune de tous les habitats. Les espèces les plus vulnérables seront vraisemblablement celles qui dépendent des écosystèmes océaniques et celles qui fréquentent les habitats côtiers, insulaires, prairiaux, arctiques et alpins (North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2010). L'évolution du climat pourrait également faciliter la transmission de maladies, l'introduction de nouveaux prédateurs et l'invasion d'espèces non indigènes qui modifient la structure de l'habitat et la composition des communautés (North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009; Faaborg et coll., 2010). Voir les tableaux 19 et 20, qui présentent un résumé des répercussions des changements climatiques et des objectifs de conservation.

Lors d'un exercice récent, on a utilisé la modélisation bioclimatique pour prédire les changements dans les aires de répartition des espèces aviaires, en se basant sur les changements climatiques prévus pour différentes périodes temporelles et selon différents scénarios d'émissions (Lawler et coll., inédit, Lawler et coll., 2009). Dans les modèles bioclimatiques, on a recours à des associations statistiques entre l'aire de répartition actuelle d'une espèce et un ensemble de variables climatiques pour prédire les aires de répartition futures sous de nouvelles conditions climatiques. L'étude portait sur les espèces aviaires prioritaires que l'on trouve actuellement à l'intérieur des RCO au Canada. Les résultats indiquent que le changement des espèces aviaires au Canada sera le plus marqué dans les régions nordiques de conservation des oiseaux, en raison du déplacement continu des aires de répartition vers le nord dans les décennies à venir. Dans la RCO7 T.-N.-L., le modèle prévoit un gain de 63 espèces et une perte de 8 espèces, pour un changement total (gains d'espèces + pertes d'espèces) de 71 %.

Dans la région de l'Atlantique, les vents, les précipitations, les tempêtes et la glace de mer sont tous des éléments importants dans la détermination des conditions climatiques locales et sont influencés par les changements climatiques à l'échelle mondiale. Les zones intérieures et côtières du Labrador, y compris la RCO 7 T.-N.-L., sont exposées principalement aux influences continentales engendrées par les vents dominants du sud-ouest. Les changements climatiques devraient créer des conditions plus chaudes et plus sèches dans cette région (Environnement Canada, 2000). Un réchauffement des températures pourrait entraîner le dégel de la toundra ou l'assèchement de plusieurs autres habitats qui, à leur tour, pourraient causer des changements dans la répartition et dans l'abondance des proies, ce qui aurait un effet négatif sur les populations d'oiseaux. Des changements dans les écosystèmes et dans la dominance des espèces se produiront, soit par la conversion (remplacement des espèces dominantes par une espèce subdominante), soit par la migration (mouvement sur une longue distance d'espèces qui peuvent rapidement s'adapter à de nouveaux facteurs topographiques ou du sol). La limite de

la forêt boréale du Nord est susceptible de s'étendre au détriment de zones de toundra, mais les facteurs topographiques et du sol limiteront la migration des écosystèmes de la limite forestière (Vasseur et Catto, 2008). Les changements climatiques pourraient mener à une diminution, mais à une intensification et à une fréquence accrue, des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les ouragans, les tempêtes et les inondations dans la région. Parallèlement, des changements dans les conditions de neige en hiver ou les périodes sans pluie peuvent avoir une incidence sur le ruissellement et la qualité générale de l'eau (NL Department of Environment and Conservation, 2012). Le plus grand bassin versant au Canada atlantique est la rivière Churchill River (79 800 km²), et étant donné que les changements dans les températures et les précipitations influent sur l'évaporation et le ruissellement et, ainsi, sur la quantité d'eau stockée dans les glaciers, les lacs, les milieux humides et l'eau souterraine, cela aura une incidence sur la quantité et la qualité de l'eau disponible pour une utilisation par les humains et les écosystèmes (Vasseur et Catto, 2008).

Dans les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10), certaines des principales répercussions des changements climatiques devraient être les suivantes : aggravation de l'érosion côtière, élévation du niveau de la mer dans toutes les zones à l'exception du lac Melville et augmentation de la gélifraction dans les zones côtières (Catto, 2005). Le taux d'élévation du niveau de la mer autour de Terre-Neuve-et-Labrador a augmenté au cours des 300 dernières années. Il est plus important sur la presqu'île Avalon (3 à 5 mm par an) de l'île de Terre-Neuve et diminue vers le nord (NL Department of Environment and Conservation, 2012). Le réchauffement, l'expansion des océans et la fonte des glaciers a entraîné une augmentation du niveau de la mer, ce qui renforce l'action des vagues le long de la côte et aggrave l'érosion. Le courant du Labrador est alimenté par un afflux d'eau douce en provenance du Groenland, de l'Arctique canadien et du Labrador en plus de l'eau provenant de l'Arctique européen. Une hausse du taux de fonte des glaciers au Groenland causerait le rafraîchissement et la stimulation du courant du Labrador, entraînant de l'eau plus froide et des icebergs vers le sud le long de la côte nord-est du plateau continental de Terre-Neuve-et-Labrador (Vasseur et Catto, 2008). Par ailleurs, la formation de glace de mer et de pied de glace sert à protéger ces côtes de l'érosion provoquée par les vagues; ainsi, une diminution de la glace de mer provoquée par le réchauffement planétaire accroît la vulnérabilité de ces côtes. La glace arctique fond aussi et entraîne un déplacement accru de l'eau douce vers l'Atlantique Nord. L'augmentation de l'eau douce aura un impact sur la circulation océanique et les écosystèmes marins lorsqu'elles atteindront le sud, c'est-à-dire les régions du Bas-Arctique du nord de la mer du Labrador (NL Department of Environment and Conservation, 2012).

Treize espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L. et 10 espèces prioritaires dans l'UBM 10 T.-N.-L. sont touchées par les changements climatiques par l'intermédiaire des changements dans les structures d'habitats, les aires de répartition, les réseaux trophiques, ainsi que par la fréquence et la gravité accrues des tempêtes, l'élévation du niveau de la mer, et la productivité réduite due à des conditions météorologiques exceptionnelles (tableaux 19 et 20).

Afin de maintenir des populations saines d'oiseaux dans le contexte des changements climatiques, il faut soigneusement planifier les mesures de conservation et les mettre en œuvre de façon telle à tempérer le plus possible les effets négatifs des changements climatiques pour la faune ailée (Faaborg et coll., 2010).

Tableau 19. Exemples des effets actuels et prévus des changements climatiques sur les populations d'oiseaux au Canada, et quelques espèces d'oiseaux touchées.

Nota : La liste n'est pas complète; elle ne comprend que des exemples d'espèces pour lesquelles les effets des changements climatiques ont été suggérés et documentés.

Effets potentiels et avérés des changements climatiques	Exemples d'espèces touchées dans le RCO 7 et UBM 10 de TNL.
Désalignement du pic de la période de reproduction et du pic d'abondance d'aliments	Arlequin plongeur (population de l'Est)
Perte d'habitat résultant de changements à l'écosystème (p. ex., avancée de la ligne des arbres)	Macreuse à bec jaune, Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord), Plongeon huard, Harelde kakawi, Plongeon catmarin, Quiscale rouilleux, Bécasseau semipalmé
Augmentation du nombre d'épisodes de mauvais temps	Eider à duvet, Engoulevent d'Amérique, Moucherolle à côtés olive, Courlis corlieu
Introduction de nouveaux prédateurs et compétiteurs	Sterne pierregarin, Grive à joues grises, Océanite cul- blanc, Faucon émerillon, Fou de Bassan
Déplacement des aires de répartition vers le nord et depuis les secteurs côtiers vers l'intérieur	Pluvier bronzé, Faucon gerfaut, Bécasseau minuscule
Le changement dans la température et les courants océaniques se répercutent sur la productivité et les réseaux alimentaires marins.	Mergule nain, Harelde kakawi, Faucon pèlerin (anatum/tundrius)
Le dégel du pergélisol et une hausse de l'évaporation entraîneront des déplacements de végétation et la disparition de milieux humides dans les habitats arctiques.	Harelde kakawi, Quiscale rouilleux

Tableau 20. Objectifs et mesures de conservation proposés pour affronter les changements climatiques.

Menaces identifiées	Sous-catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Les changements climatiques touchent l'habitat et	11.1 Évolution et altération de l'habitat	Réduire les émissions de gaz à effet de serre	6.1 Appuyer les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	Appuyer les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	5.2 Politiques et règlements	RCO 7 TNL.: Pluvier bronzé (É) Plongeon huard (M) Faucon gerfaut (F) Bécasseau minuscule
ont une incidence négative sur la survie et la productivité des oiseaux.		Atténuer les effets des changements climatiques sur l'habitat des oiseaux	6.2 Gérer en fonction de la résilience des habitats face aux changements climatiques	Gérer les habitats de façon telle à en accroître la résilience, pour permettre aux écosystèmes de perdurer malgré les perturbations et les conditions changeantes. Minimiser les stresseurs anthropiques (comme le développement ou la pollution) pour aider à maintenir la résilience.	1.1 Protection de sites ou de zones	(É) Harelde kakawi (É) Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord) (M) Faucon pèlerin (anatum/tundrius) (M) Plongeon catmarin
				Gérer les zones tampons et la matrice entre les aires protégées pour encourager les déplacements d'espèces sur l'ensemble du paysage	2.1 Gestion de sites ou de zones	(M) Quiscale rouilleux (F) Bécasseau semipalmé (É)
				Gérer les écosystèmes de façon telle à maximiser le stockage et la séquestration du carbone tout en bonifiant l'habitat aviaire		UBM 10 TNL. Mergule nain (M) Petit Chevalier (É) Pluvier siffleur
				Incorporer les déplacements d'habitats prévus aux plans d'échelle paysagère (p. ex., quand on établit des aires protégées, s'assurer de préserver des corridors nord-sud pour faciliter le déplacement vers le nord des aires de répartition des espèces aviaires)	5.2 Politiques et règlements	(melodus) (É) Bécasseau sanderling (É) Bécasseau à croupion blanc (É)

Tableau 20 (suite)

Menaces identifiées	Sous-catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Les effets des changements climatiques sur les niveaux de population sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Améliorer la compréhension des effets des changements climatiques sur les oiseaux et leurs habitats	7.5 Améliorer la compréhension des effets potentiels des changements climatiques	Déterminer quelles espèces sont les plus vulnérables aux changements climatiques. Étudier les effets cumulatifs des changements climatiques. Étudier les réponses comportementales aux changements climatiques (p. ex., déplacements de l'aire de répartition, modification des taux démographiques, modification des périodes de reproduction et de migration) au moyen de recherches à long terme Continuer de surveiller les populations aviaires pour pouvoir déterminer les changements d'abondance et de répartition Surveiller l'efficacité des activités d'atténuation	8.1 Recherche 8.2 Surveillance	RCO 7 TNL.: Pluvier bronzé (É) Bécasseau minuscule (É) Bécasseau semipalmé (É) Courlis corlieu (É) UBM 10 TNL. Bécasseau maubèche (rufa) (É)

Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations

Surveillance des populations

Pour la compilation des éléments 1 et 3 (Évaluation des espèces et Objectifs en matière de population), il est nécessaire de procéder à une estimation des tendances démographiques pour chaque espèce. Cependant, il y a de nombreuses espèces pour lesquelles nous sommes actuellement incapables d'attribuer une cote de tendance démographique (TD); on leur a généralement attribué l'objectif démographique « Évaluer/maintenir ». L'incapacité d'attribuer une cote TD peut résulter d'un manque de données de surveillance pour l'ensemble de la RCO, ou du fait que certaines espèces sont insuffisamment couvertes par les techniques courantes de surveillance. Pour pouvoir évaluer efficacement les espèces dont la conservation est jugée préoccupante, et surveiller l'évolution future de la situation des espèces qui n'est pas encore préoccupante, nous devons procéder à une surveillance plus exhaustive qui nous permettra de faire une estimation des tendances démographiques pour toutes les espèces aviaires du Canada. Cependant, il faut comprendre que les tendances démographiques de certaines espèces sont plus faciles à dégager à des échelles plus grandes ou plus petites que la RCO, et que le manque de données sur les tendances démographiques de ces espèces à l'échelle de la RCO ne devrait pas empêcher de prendre des mesures de conservation les concernant.

Le manque d'informations sur la situation des populations a été identifié comme une préoccupation importante en matière de conservation pour 17 des 36 espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 7 T.-N.-L., et pour 26 des 39 espèces d'oiseaux prioritaires de l'UBM 10 T.-N.-L. Le tableau 21 présente une liste de recommandations visant à combler les lacunes en matière de connaissances afin de permettre des estimations fiables des tendances démographiques pour ces espèces et d'étudier les facteurs qui sont à l'origine des déclins de population.

Un examen des programmes de surveillance aviaire mené récemment par Environnement Canada (Comité directeur de l'examen de la surveillance aviaire, 2012) a produit les recommandations suivantes pour chacun des quatre principaux groupes d'espèces :

Oiseaux terrestres

- évaluer la capacité de surveiller les migrations et d'effectuer des relevés par listes de contrôle pour contribuer à répondre aux besoins d'Environnement Canada en matière de surveillance;
- évaluer la faisabilité d'améliorer la surveillance des populations dans le but de mieux comprendre les causes des changements démographiques et évaluer le rapport coûtefficacité de cette mesure.

Oiseaux de rivage

- mettre au point des méthodes d'échantillonnage plus fiables pour le décompte des oiseaux de rivage en migration afin de régler les problèmes de biais;
- accroître la participation de l'Amérique latine à la surveillance des oiseaux de rivage dans leurs quartiers d'hiver, notamment le Bécasseau maubèche.

Oiseaux aquatiques

- évaluer d'autres stratégies pour combler le manque de couverture des oiseaux aquatiques coloniaux et des oiseaux des marais;
- tenir compte à la fois des coûts et de la réduction possible des risques;
- réaliser les projets pilotes nécessaires pour évaluer les options.

Sauvagine

- mettre au point des stratégies pour réduire les dépenses dans les relevés des espèces de sauvagine nicheuses des Prairies et de l'Est, tout en maintenant une précision acceptable dans l'estimation des populations;
- examiner les besoins en information et les dépenses relatifs aux programmes de baguage des canards;
- revoir les ressources consacrées à la surveillance des eiders et des macreuses dans le but d'obtenir un ensemble de relevés plus efficace.

Environnement Canada a l'intention de mener des discussions supplémentaires avec d'autres représentants du gouvernement et les principaux acteurs de la conservation des oiseaux et de leurs habitats au sujet des priorités et des besoins en matière de surveillance des populations d'oiseaux non seulement pour la RCO 7 T.-N.-L. et ses unités marines connexes, mais également pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires au sein de la région de l'Atlantique.

Tableau 21. Objectifs de surveillance possibles pour des espèces prioritaires pour lesquelles les données sont actuellement insuffisantes pour produire une estimation fiable de la tendance démographique à l'échelle de la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L.

Objectif

Exemples d'espèces prioritaires touchées

1. Augmenter et améliorer la surveillance grâce à des relevés appropriés afin de déterminer les tendances démographiques des espèces prioritaires.

RCO 7 T.-N.-L.

Pluvier bronzé, Macreuse à bec jaune, Plongeon huard, Sterne pierregarin, Grive à joues grises, Bécasseau minuscule, Harelde kakawi, Plongeon catmarin, Bécasseau semipalmé, Hibou des marais, Chevalier solitaire, Macreuse à front blanc, Courlis corlieu, Macreuse brune, Bécassine de Wilson

UBM 10 T.-N.-L.

Garrot d'Islande (population de l'Est), Macreuse à bec jaune, Eider à duvet, Garrot à œil d'or, Plongeon huard, Grand harle, Guillemot marmette, Sterne pierregarin, Puffin cendré, Mergule nain, Grand Labbe, Puffin majeur, Mouette blanche, Eider à tête grise, Océanite cul-blanc, Petit Chevalier, Harelde kakawi, Puffin des Anglais, Bécasseau violet, Petit Pingouin, Bécasseau maubèche (rufa), Grèbe jougris, Plongeon catmarin, Bécasseau sanderling, Chevalier solitaire, Puffin fuligineux, Guillemot de Brünnich, Courlis corlieu, Macreuse brune

Recherche

Cette section vise à circonscrire les principaux domaines où le manque d'information a entravé la capacité de comprendre les besoins en matière de conservation et de formuler des recommandations sur les mesures de conservation à prendre. Les objectifs de recherche présentés dans le tableau 22 portent sur la situation dans son ensemble, sans nécessairement préciser l'échéancier des études nécessaires pour déterminer les besoins des espèces individuelles. La réalisation de projets de recherches nous permettra de bonifier les versions futures des stratégies visant les régions de conservation des oiseaux, de focaliser les futurs efforts de mise en œuvre et de concevoir de nouveaux outils de conservation.

Le tableau 22 présente une liste préliminaire des besoins en matière de recherche pour la RCO 7 T.-N.-L. et l'UBM 10 T.-N.-L. et sera utilisé comme point de départ pour les discussions supplémentaires à venir avec d'autres représentants du gouvernement, les principaux acteurs de la conservation des oiseaux et de leur habitat et des scientifiques au sujet des besoins et des priorités en matière de recherche, non seulement pour la RCO 7 T.-N.-L. et son unité marine connexe, mais également pour tous les oiseaux prioritaires au sein de la région de l'Atlantique.

Tableau 22. Objectifs généraux de recherche dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L.

Objectif	Exemples d'espèces prioritaires touchées
1. Cartographier les changements de couverture terrestre qui sont survenus entre les périodes de référence établies dans le cadre des plans des régions de conservation des oiseaux et aujourd'hui afin d'évaluer les transitions d'habitat pouvant découler des changements climatiques et comment ces transitions touchent les espèces prioritaires.	RCO 7 TNL. Pluvier bronzé, Bécasseau minuscule, Bécasseau semipalmé, Courlis corlieu
2. Cartographier les changements de couverture terrestre qui sont survenus entre les périodes de référence établies dans le cadre des plans des régions de conservation des oiseaux et aujourd'hui afin d'établir une corrélation entre les changements de l'utilisation des terres et les changements de population des espèces.	RCO 7 TNL. Buse pattue
3. Déterminer la cause du déclin de la population d'une espèce prioritaire pour laquelle les menaces sont mal connues.	RCO 7 TNL. Paruline à couronne rousse
4. Mettre en œuvre des programmes de recherche pour déterminer toutes les menaces possibles affectant les espèces et leurs effets sur les populations d'espèces.	UBM 10 TNL. Pluvier siffleur (<i>melodus</i>)

Menaces à l'extérieur du Canada

Bon nombre d'espèces aviaires observées au Canada passent une partie significative de leur cycle de vie en dehors du pays (figure 36). Ces espèces font face à différentes menaces lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada. D'ailleurs, les menaces affectant certaines espèces migratrices peuvent être plus graves en dehors de la saison de reproduction (Calvert et coll., 2009). Sur les 36 espèces prioritaires de la RCO 7 T.-N.-L., 10 (28 %) sont des espèces migratrices et passent une partie de leur cycle annuel — la moitié de l'année sinon plus — hors du Canada.

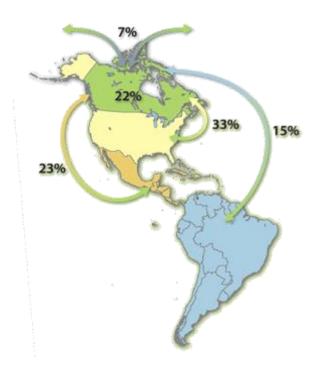


Figure 36. Pourcentage des oiseaux nicheurs canadiens qui migrent à l'extérieur du Canada durant une partie de leur cycle de vie (ICOAN, 2012).

Comme pour l'évaluation des menaces affectant les espèces prioritaires en sol canadien, nous avons recensé la documentation pour dégager les menaces qui planent sur les espèces prioritaires lorsqu'elles se trouvent à l'extérieur du Canada. Le manque de données a été un problème constant dans cet exercice. On en sait peu sur les menaces auxquelles font face bien des espèces durant la migration ou lorsqu'elles vivent dans leur aire d'hivernage. D'ailleurs, les quartiers d'hiver et l'utilisation des habitats de certaines espèces sont peu connus, si tant est qu'ils le soient. De même, peu d'information permet d'associer des aires d'hivernage données à des populations nicheuses particulières, ce qui rend difficile la corrélation entre les déclins de populations nicheuses et des problèmes qui pourraient se poser dans les quartiers d'hiver. De plus, les données existantes sur les espèces migratrices hivernantes sont largement influencées par le travail effectué aux États-Unis, et peu d'études proviennent du Mexique, de l'Amérique

centrale ou de l'Amérique du Sud. Bien que bon nombre des menaces relevées aux États-Unis puissent vraisemblablement toucher les espèces dans toute leur aire de répartition, des problèmes particuliers pouvant se poser hors des États-Unis ont peut-être été négligés. L'absence de menaces dans une région peut indiquer que les recherches nécessaires n'ont pas encore été menées (ou n'ont pas été publiées en anglais). Étant donné le peu d'information existant sur la répartition des oiseaux en dehors de la saison de reproduction, nous n'avons pas pu évaluer l'ampleur ni la gravité des menaces qui affectent les espèces prioritaires lorsqu'elles sont hors du Canada.

Malgré cela, certains renseignements sont disponibles pour éclairer le travail de conservation à l'extérieur du Canada (figures 37 et 38). Les oiseaux prioritaires dans la RCO 7 T.-N.-L. sont susceptibles à la mortalité par une exposition à des contaminants tels que les polychlorobiphényles, les métaux lourds et le pétrole (9.2 Effluents industriels et militaires), principalement durant la migration. La mortalité dans des aires migratoires et d'hivernage proviennent aussi de la chasse illégale ou non réglementée, de l'empoisonnement par de la grenaille ou des articles de pêche de plomb, et des prises accessoires (5.1 Chasse et collecte d'animaux terrestres, et 5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques).

En plus des causes de mortalité, les espèces prioritaires de la RCO 7 T.-N.-L. sont exposées à la perte ou à la dégradation d'habitats de migration et d'hivernage clés. Les principales sources de perte et de dégradation de l'habitat sont l'aménagement des pâturages et des milieux humides à des fins agricoles (2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes, et 2.3 Élevage de bétail) et l'expansion urbaine (1.1 Zones urbaines et d'habitations). Les menaces liées à la perte et à la dégradation des haltes migratoires ou de l'habitat d'hivernage sont plus importantes pour les espèces qui ont des aires d'hivernage relativement petites et concentrées.

Des collisions avec des structures artificielles comme des clôtures, des véhicules et des lignes de transport d'électricité constituent également des menaces pendant la migration (2.3. Élevage de bétail, 4.1 Routes et chemins de fer, et 4.2 Réseaux de services publics). Des baisses de la qualité de l'eau et la perte d'insectes-proies sont également des menaces documentées pour les oiseaux prioritaires de la RCO 7 T.-N.-L. (9.3 Effluents agricoles et forestiers).

Certaines menacent affectent plus particulièrement des espèces marines prioritaires de l'UBM 10 T.-N.-L. (figure 38) pendant la migration et à des sites d'hivernage et de halte migratoire. La menace la plus importante affectant ces espèces est la mortalité liée à l'exposition à des contaminants, y compris les polychlorobiphényles, les métaux lourds et le pétrole, sur les routes migratoires et sur les aires d'hivernage (9.2 Effluents industriels et militaires). Bien que cette menace pèse également sur les espèces de la RCO 7 T.-N.-L., elle est de loin la plus importante dans le cas des espèces marines de l'UBM 10 T.-N.-L. Une mortalité accrue découle des prises accessoires provenant de la pêche commerciale, de la chasse illégale ou non réglementée, et de la contamination par les grenailles ou les articles de pêche en plomb (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres, et 5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques). Ces espèces sont aussi affectées par la perte d'habitat liée à l'expansion urbaine et agricole (2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes, et 1.1 Zones urbaines et d'habitations).

Malgré le manque de données sur les oiseaux migrateurs durant les périodes de migration et d'hivernage, des mesures doivent être prises pour soutenir nos espèces migratrices. Nous devons appuyer les initiatives de conservation à l'extérieur du Canada si nous voulons atteindre nos objectifs et garantir l'avenir de nos oiseaux migrateurs.

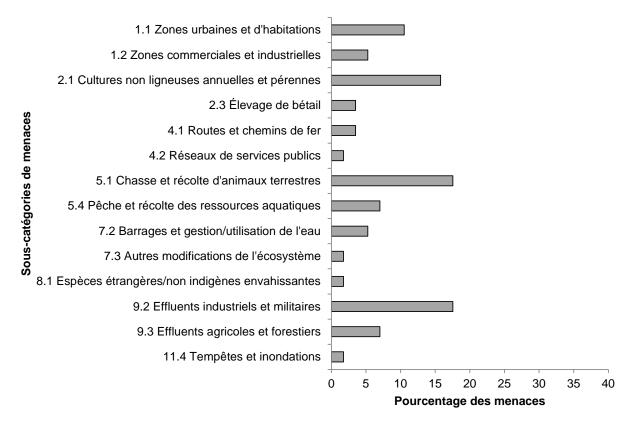


Figure 37. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires (par sous-catégorie de menaces) dans la RCO 7 T.-N.-L. lorsqu'elles sont hors du Canada.

Nota : L'ampleur des menaces hors du Canada n'a pu être établie en raison du manque d'information sur leur portée et leur gravité.

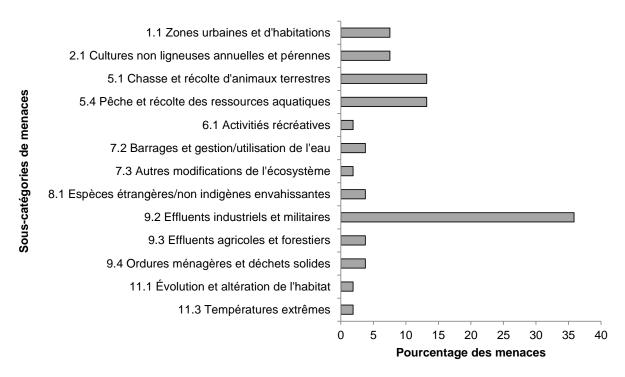


Figure 38. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires (par sous-catégorie de menaces) dans l'UBM 10 de T.-N.-L. lorsqu'elles sont hors du Canada.

Nota : L'ampleur des menaces hors du Canada n'a pu être établie en raison du manque d'information sur leur portée et leur gravité.

Prochaines étapes

Les buts premiers des stratégies s'appliquant aux régions de conservation des oiseaux sont de présenter les priorités d'Environnement Canada en ce qui concerne la conservation des oiseaux migrateurs et de livrer un aperçu complet des besoins en matière de conservation des populations aviaires aux praticiens, qui pourront ainsi entreprendre des activités pour promouvoir la conservation des oiseaux au Canada et dans le monde. Les utilisateurs de tous les paliers de gouvernement, les collectivités autochtones, le secteur privé, le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et les citoyens pourront bénéficier de cette information. Les stratégies s'appliquant aux régions de conservation des oiseaux peuvent servir à différentes fins, selon les besoins de l'utilisateur, qui pourra privilégier un ou plusieurs éléments des stratégies pour orienter ses projets de conservation.

Les stratégies s'appliquant aux régions de conservation des oiseaux seront mises à jour périodiquement. Les erreurs, les omissions et des sources d'information complémentaires peuvent être indiquées en tout temps à <u>Environnement Canada</u>, qui en tiendra compte dans les versions ultérieures.

Références

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. 2009. Les Autochtones de la région de l'Atlantique. Accès : www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100019246/1100100019246 [consulté en février 2013].

Andres, B.A. 2009. Analysis of Shorebird Population Trend Datasets. Document inédit rédigé pour l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, comité des États-Unis. State of the Birds. Washington (DC) : U.S. Department of Interior.

Andres, B.A., Smith, P.A., Gratto-Trevor, C.L., Morrison, R.I.G. 2012. Population estimates of North American shorebirds. Rapport inédit.

American Bird Conservancy. 2012. Bird Collisions at Communication Towers. Accès : www.abcbirds.org/abcprograms/policy/collisions/towers.html [consulté en mars 2012].

Bevanger, K. 1998. Biological and conservation aspects of bird mortality caused by electricity power lines: a review. *Biological Conservation* 86:67-76.

Bishop, C.A., Brogan, J.M. 2013. Estimates of avian mortality due to vehicle collisions on the Canadian road network. *Avian Conservation and Ecology – Écologie et conservation des oiseaux* 8(2):2. www.ace-eco.org/vol8/iss2/art2/.

Blancher, P.J. 2013. Estimated number of birds killed by house cats (*Felis catus*) in Canada. *Avian Conservation and Ecology – Écologie et conservation des oiseaux* 8(2):3. www.ace-eco.org/vol8/iss2/art3/.

Brown, R.G.B. 2003. Les oiseaux et la pollution par les hydrocarbures. Révision : A.R. Lock. Faune et flore du pays. Ministre de l'Environnement, Environnement Canada. Accès : www.hww.ca/fr/enjeux-et-themes/les-oiseaux-et-la-pollution.html [consulté en avril 2012].

Calvert, A.M., Walde, S.J., Taylor, P.D. 2009. Non-breeding drivers of population dynamics in seasonal migrants: conservation parallels across taxa. *Avian Conservation and Ecology – Écologie et conservation des oiseaux* 4(2):5. Accès: www.ace-eco.org/vol4/iss2/art5/.

Calvert, A.M., Bishop, C.A., Elliot, R.D., Krebs, E.A., Kydd, T.M., Machtans, C.S., Robertson, G.J. 2013. A synthesis of human-related avian mortality in Canada. *Avian Conservation and Ecology – Écologie et conservation des oiseaux* 8(2):11. www.ace-eco.org/vol8/iss2/art11/.

Catto, N. 2005. Impacts of climate change and variation on the natural areas of Newfoundland and Labrador. Accès: www.mun.ca/geog/research/NL Parks Exec summary.doc%20.

Comité directeur de l'examen de la surveillance aviaire. 2012. Examen de la surveillance aviaire d'Environnement Canada – rapport final. Ottawa (Ont.) : Environnement Canada. xiv + 209 p. + 3 app.

Conseil canadien des aires écologiques. 2011. Système de rapport et de suivi des aires de conservation. Accès : www.ccea.org/fr carts.html. [consulté en février 2013].

COSEPAC. 2012. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Accès : www.cosewic.gc.ca [consulté en février 2013].

Cruiseship Authority of Newfoundland and Labrador. 2013. Cruise Executives – Technical Specifications. Accès : www.cruisenewfoundland.com/tech-specs.asp [consulté en mars 2013].

Donaldson, G.M., Hyslop, C., Morrison, I.G., Dickson, H.L., Davidson, I. 2000. Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage. Ottawa (Ont.): Service canadien de la faune, Environnement Canada. Accès: http://publications.gc.ca/site/fra/402201/publication.html

Eeva, T., Lehikoinen, E. 2000. Recovery of breeding success in wild birds. Nature 403:851-852.

Encyclopædia Britannica en ligne. 2013. Newfoundland and Labrador. Accès : www.britannica.com/EBchecked/topic/412929/Newfoundland-and-Labrador [consulté en mars 2013].

- Environnement Canada. 2003. Fiche d'information sur les Grands Lacs. Effets sur la santé des poissons et de la faune dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs. ISBN 0-662-88922-3.
- Environnement Canada. 2011. Régions de Conservation des oiseaux au Canada. Accès : www.ec.gc.ca/mbc-com/default.asp?lang=Fr&n=1D15657A-1 [consulté en février 2013].
- Faaborg, J., Holmes, R.T., Anders, A.D., Bildstein, K.L., Dugger, K.M., Gauthreaux, S.A., Heglund, P., Hobson, K.A., Jahn, A.E., Johnson, D.H., Latta S. C., Levey D. J., Marra P. P., Merkord C. L., Nol E., Rothstein S. I., Sherry T. W., Sillett T. S., Thompson F. R., et N. Warnock. 2010. Conserving migratory land birds in the New World: Do we know enough? *Ecological Applications* 20(2):398-418.
- Franceschini, M.D., Custer, C.M., Custer, T.W., Reed, J.M., Romero, L.M. 2008. Corticosterone stress response in tree swallows nesting near polychlorinated biphenyl- and dioxin-contaminated rivers. *Environmental Toxicology and Chemistry* 27:2326-2331.
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN). 2012. État des populations d'oiseaux du Canada, 2012. Ottawa (Ont.), Canada : Environnement Canada. 36 p.
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN). 2013. Région de conservation des oiseaux 7 Taïga du Bouclier et plaines hudsonniennes. Accès : www.nabci.net/International/Francais/bcr7.html [consulté en avril 2013].
- Innu Nation. 2013. Bienvenue à Innu.ca! Accès:
- www.innu.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=21:front-page-intro&lang=fr&Itemid= [consulté en avril 2013].
- Kennedy, J.A., Krebs, E.A., Camfield, A.F. 2012. A Manual for Completing All-bird Conservation Plans in Canada. Version d'avril 2012. Ottawa (Ont.): Service canadien de la faune, Environnement Canada.
- Lawler, J.J., Shafer, S.L., White, D., Kareiva, P., Maurer, E.P., Blaustein, A.R., Bartlein, P.J. 2009. Projected climate-induced faunal change in the western hemisphere. *Ecology* 90:588-597.
- Lawler, J.L., Gobeil, J.-F., Baril, A., Lindsay, K., Fenech, A., Comer, N. 2010. Potential Range Shifts of Bird Species in Canadian Bird Conservation Regions Under Climate Change. Rapport technique inédit, Service canadien de la faune.
- Longcore, T., C. Rich, P. Mineau, B. MacDonald, D.G. Bert, L.M. Sullivan, E. Mutrie, S.A. Gauthreaux Jr, M.L. Avery, R.L. Crawford, A.M. Manville II, E.R. Travis, et D. Drake. 2012. An Estimate of Avian Mortality at Communication Towers in the United States and Canada. *PLoS ONE* 7(4). Accès: www.plosone.org/article/info:doi/10.1371/journal.pone.0034025
- Machtans, C.S., Wedeles, C.H.R., Bayne, E.M. 2013. A First Estimate for Canada of the Number of Birds Killed By Colliding with Buildings. *Avian Conservation and Ecology Écologie et conservation des oiseaux* 8(2):6. www.ace-eco.org/vol8/iss2/art6/.
- Manville, A.M. II. 2005. Bird strikes and electrocutions at power lines, communication towers, and wind turbines: state of the art and state of the science next steps toward mitigation. *Dans*: Ralph, C.J., Rich, T.D. (éd.) Bird Conservation Implementation in the Americas: Proceedings 3rd International Partners in Flight Conference 2002. U.S.D.A. Forest Service. GTR-PSW-191. Albany (CA).
- Milko, R., Dickson, L., Elliot, R., Donaldson, G. 2003. Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 28 p.
- Mineau, P. 2010. Avian mortality from pesticides used in agriculture in Canada. Rapport inédit de la Direction des sciences de la faune et du paysage. Environnement Canada, Direction générale des sciences et de la technologie.
- Nalcor Energy. 2013a. Nalcor Operations. Accès: www.nalcorenergy.com/chuchill-falls-at-a-glance.asp [consulté en avril 2013].
- Nalcor Energy. 2013b. Lower Churchill Project. Accès : www.nalcorenergy.com/Lower-Churchill-Project.asp [consulté en avril 2013].

National Audubon Society. 2009. Birds and climate change – Ecological disruption in motion. 16 p. Accès: http://birds.audubon.org/sites/default/files/documents/birds and climate report.pdf

Newfoundland Aquaculture Industry Association. 2011. Aquaculture in NL. Accès : http://naia.ca/nl-aquaculture/ [consulté en février 2013].

Newfoundland and Labrador Hydro. 2013. Accès: www.nlh.nl.ca/ [consulté en février 2013].

NL Department of Environment and Conservation. 2013a. Find a Reserve. Accès : www.env.gov.nl.ca/env/parks/wer/find.html [consulté en mars 2013].

NL Department of Environment and Conservation. 2013b. Birds. Accès: www.env.gov.nl.ca/env/wildlife/endangeredspecies/birds.html [consulté en février 2013].

NL Department of Environment and Conservation. 2012. Impacts of Climate Change. Accès : www.env.gov.nl.ca/env/climate_change/impacts.html [consulté en février 2013].

NL Department of Finance. 2012. The Economic Review. Rapport annuel sur l'économie. St. John's (T.-N.-L.) : gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

NL Department of Natural Resources. 2012a. Mines – Mining in Newfoundland and Labrador. Accès : www.nr.gov.nl.ca/nr/mines/index.html#1 [consulté en février 2013].

NL Department of Natural Resources. 2012b. Forest Types. Accès : www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/statistics/forest/forest-types.html [consulté en février 2013].

NL Department of Natural Resources. 2012c. Tree Species. Accès : www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/statistics/forest/treespecies/index.html [consulté en février 2013].

NL Department of Natural Resources. 2013d. Aquaculture. Accès : www.fishaq.gov.nl.ca/aquaculture/index.html [consulté en février 2013].

NL Department of Transportation and Works. 2006. Development of a Sustainable Transportation Plan for Labrador. Document de consultation. St. John's (T.-N.-L.): gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

NL Department of Transportation and Works. 2012. Ferry Services. Accès : www.tw.gov.nl.ca/ferryservices/index.html [consulté en février 2013].

NL Statistics Agency. 2012. Census Subdivision (Municipalities), Population – Newfoundland and Labrador. Census Information and Statistics. Accès: www.stats.gov.nl.ca/statistics/Census2011/ [consulté en avril 2013].

NL Statistics Agency. 2013. Population and Demographics – Population Estimates, July 1, 1996 to 2012, Census Divisions of St. John's Census Metropolitan Area (CMA), Newfoundland and Labrador. Accès: www.stats.gov.nl.ca/Statistics/Population/ [consulté en février 2013].

North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009. The State of the Birds, United States of America, 2009. U.S. Department of Interior: Washington, DC. 36 p.

North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2010. *The State of the Birds 2010 Report on Climate Change, United States of America*. U.S. Department of the Interior: Washington, DC.

Nunatsiavut Government. 2009. Labrador Inuit. Accès : www.nunatsiavut.com/index.php/labrador-inuit [consulté en avril 2013].

NunatuKavut. 2012. About Nunatukavut. Accès: www.nunatukavut.ca/home/about.htm [consulté en avril 2013].

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2000. Land cover classification system. Rome (Italie) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Accès : www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm.

Parcs Canada. 2011. Un don à la Terre de Parcs Canada: Proposition de réserve de parc national dans les monts Mealy. Accès: www.pc.gc.ca/fra/agen/wwf/conservation/mealy.aspx [consulté en avril 2013].

- Pastore, R.T. 1997. The Inuit-Metis. Accès: www.heritage.nf.ca/aboriginal/metis.html [consulté en février 2013].
- Pêches et Océans Canada. 2007. Plan d'action national visant à réduire la capture accidentelle d'oiseaux de mer par les palangriers. Ottawa (Ont.) : gouvernement du Canada. 29 p.
- Pêches et Océans Canada. 2010. Rapport sur l'état et les tendances des écosystèmes marins canadiens en 2010. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2010/030. Accès : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/SAR-AS/2010/2010 030-fra.htm.
- Pêches et Océans Canada. 2012. La zone d'intérêt du chenal Laurentien. Accès : www.nfl.dfo-mpo.gc.ca/CL-LC [consulté en février 2013].
- Plan Conjoint des Habitats de l'Est (PCHE). 2008. Five Year Plan for the Implementation of the North American Waterfowl Management Plan in Newfoundland and Labrador. North American Waterfowl Management Plan.
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du Plan (PNAGS). 2004. North American Waterfowl Management Plan 2004. Implementation Framework: Strengthening the Biological Foundation. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service. 106 p. Accès: www.nawmp.ca/pdf/impfr-en-k.pdf
- Registre public des espèces en péril. 2012. Annexe 1 : Liste des espèces en péril. Accès : www.sararegistry.gc.ca/species/schedules f.cfm?id=1 [consulté en avril 2012].
- Rich, T.D., C.J. Beardmore, H. Berlanga, P.J. Blancher, M.S.W. Bradstreet, G.S. Butcher, D.W. Demarest, E.H. Dunn, W.C. Hunter, E.E. Iñigo-Elias, J.A. Kennedy, A.M. Martell, A.O. Panjabi, D.N. Pashley, K.V. Rosenberg, C.M. Rustay, J.S. Wendt, et T.C. Will. 2004. Partners in Flight North American Landbird Conservation Plan. Ithaca (NY): Cornell Lab of Ornithology.
- Rose, G.A. 2007. Cod: An Ecological History of the North Atlantic Fisheries. St. John's (T.-N.-L.), Canada: Breakwater Books.
- Salafsky, N., D. Salzer, A. J. Stattersfield, C. Hilton-Taylor, R. Neugarten, S. H. M. Butchart, B. Collen, N. Cox, L. L. Master, S. O'Connor, and D. Wilkie. 2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: Unified classifications of threats and actions. *Conservation Biology* 22(4):897-911.
- Scheuhammer, A.M., Norris, S.L. 1996. The ecotoxicology of lead shot and lead fishing weights. *Ecotoxicology* 5:279-295.
- Scheuhammer, A.M., Money, S.L., Kirk, D.A., Donaldson, G. 2003. Les pesées et les turluttes de plomb au Canada : Examen de leur utilisation et de leurs effets toxiques sur les espèces sauvages. Publication hors série numéro 108, Service canadien de la faune.
- Statistique Canada. 2005. Superficie en terre et en eau douce, par province et territoire. Accès : www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/phys01-fra.htm [consulté en février 2013].
- Templeman, N.D. 2010. Ecosystem Status and Trends Report for the Newfoundland and Labrador Shelf. Secr. can de consult. sci. du MPO, Doc. de rech 2010/026. Ottawa (Ont.): Pêches et Océans Canada.
- Transports Canada. 2012. Carte indiquant les administrations portuaires à travers le Canada. Accès : www.tc.gc.ca/fra/programmes/ports-admportcanadienne-2884.htm [consulté en février 2013].
- Vasseur, L., Catto, N. 2008. Canada atlantique. *Dans*: FLemmen, D.S., Warren, F.J., Lacroix, J., Bush, E. (éd.) Vivre avec les changements climatiques au Canada: édition 2007. Ottawa (Ont.): gouvernement du Canada. p. 119-170.
- Wiese, F.K., Robertson, G.J. 2004. Assessing seabird mortality from chronic oil discharges at sea. *Journal of Wildlife Management* 68:627-638.
- World Bank Indicators. 2012. *Roads; paved (% of total roads) in Canada*. www.tradingeconomics.com/canada/roads-paved-percent-of-total-roads-wb-data.html [consulté en avril 2012].

Zimmerling, J.R., Pomeroy, A., d'Entremont, M.V., Francis, C.M. 2013. Canadian Estimate of bird mortality due to collisions and direct habitat loss associated with wind turbine developments. *Avian Conservation and Ecology – Écologie et conservation des oiseaux* 8(2):10. www.ace-eco.org/vol8/iss2/art10/.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux au Canada. 2012. Carte des zones importantes pour la conservation des oiseaux. Accès : www.ibacanada.ca/mapviewer.jsp?lang=fr [consulté en février 2013].

Annexe 1

Liste de toutes les espèces d'oiseaux dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L.

Tableau A1. Liste des espèces dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L. (en précisant s'il s'agit d'une espèce nicheuse, migratrice ou hivernante) et de leur statut prioritaire.

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Aquila chrysaetos	Aigle royal	Golden Eagle	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Eremophila alpestris	Alouette hausse-col	Horned Lark	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Accipiter gentilis	Autour des palombes	Northern Goshawk	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	Osprey	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.			UBM 10 TNL.	
Loxia leucoptera	Bec-croisé bifascié	White-winged Crossbill	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Zonotrichia leucophrys	Bruant à couronne blanche	White-crowned Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Zonotrichia albicollis	Bruant à gorge blanche	White-throated Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Melospiza lincolnii	Bruant de Lincoln	Lincoln's Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Melospiza georgiana	Bruant des marais	Swamp Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				RCO 7 TNL.
Passerculus sandwichensis	Bruant des prés	Savannah Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Passerella iliaca	Bruant fauve	Fox Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Spizella arborea	Bruant hudsonien	American Tree Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL.			
Buteo lagopus	Buse pattue	Rough-legged Hawk	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				RCO 7 TNL.
Surnia ulula	Chouette épervière	Northern Hawk Owl	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.
Corvus brachyrhynchos	Corneille d'Amérique	American Crow	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Pinicola enucleator	Durbec des sapins	Pine Grosbeak	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.
Chordeiles minor	Engoulevent d'Amérique	Common Nighthawk	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				RCO 7 TNL.
Accipiter striatus	Épervier brun	Sharp-shinned Hawk	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Falco columbarius	Faucon émerillon	Merlin	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				RCO 7 TNL.
Falco rusticolus	Faucon gerfaut	Gyrfalcon	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Falco peregrinus	Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	Peregrine Falcon (anatum/tundrius)	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				RCO 7 TNL.
Bonasa umbellus	Gélinotte huppée	Ruffed Grouse	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Corvus corax	Grand corbeau	Common Raven	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Bubo virginianus	Grand-duc d'Amérique	Great Horned Owl	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Catharus ustulatus	Grive à dos olive	Swainson's Thrush	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Catharus minimus	Grive à joues grises	Gray-cheeked Thrush	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				RCO 7 TNL.
Catharus guttatus	Grive solitaire	Hermit Thrush	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Bubo scandiacus	Harfang des neiges	Snowy Owl	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Asio flammeus	Hibou des marais	Short-eared Owl	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				RCO 7 TNL.
Tachycineta bicolor	Hirondelle bicolore	Tree Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	Bank Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Junco hyemalis	Junco ardoisé	Dark-eyed Junco	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Lagopus muta	Lagopède alpin	Rock Ptarmigan	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Lagopus lagopus	Lagopède des saules	Willow Ptarmigan	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Megaceryle alcyon	Martin-pêcheur d'Amérique	Belted Kingfisher	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.			UBM 10 TNL.	
Turdus migratorius	Merle d'Amérique	American Robin	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Poecile hudsonicus	Mésange à tête brune	Boreal Chickadee	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.
Perisoreus canadensis	Mésangeai du Canada	Gray Jay	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.
Contopus cooperi	Moucherolle à côtés olive	Olive-sided Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				RCO 7 TNL.
Empidonax flaviventris	Moucherolle à ventre jaune	Yellow-bellied Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Empidonax alnorum	Moucherolle des aulnes	Alder Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Aegolius funereus	Nyctale de Tengmalm	Boreal Owl	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Cardellina pusilla	Paruline à calotte noire	Wilson's Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Setophaga palmarum	Paruline à couronne rousse	Palm Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				RCO 7 TNL.

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Setophaga coronata	Paruline à croupion jaune	Yellow-rumped Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Setophaga virens	Paruline à gorge noire	Black-throated Green Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Parkesia noveboracensis	Paruline des ruisseaux	Northern Waterthrush	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Setophaga ruticilla	Paruline flamboyante	American Redstart	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Setophaga petechia	Paruline jaune	Yellow Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Geothlypis trichas	Paruline masquée	Common Yellowthroat	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Oreothlypis peregrina	Paruline obscure	Tennessee Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Setophaga striata	Paruline rayée	Blackpoll Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Setophaga tigrina	Paruline tigrée	Cape May Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Oreothlypis celata	Paruline verdâtre	Orange-crowned Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Picoides arcticus	Pic à dos noir	Black-backed Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.
Picoides dorsalis	Pic à dos rayé	American Three-toed Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.
Picoides villosus	Pic chevelu	Hairy Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Colaptes auratus	Pic flamboyant	Northern Flicker	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Picoides pubescens	Pic mineur	Downy Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Lanius excubitor	Pie-grièche grise	Northern Shrike	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL.			RCO 7 TNL.
Anthus rubescens	Pipit d'Amérique	American Pipit	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL.			
Plectrophenax nivalis	Plectrophane des neiges	Snow Bunting	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL.			
Calcarius Iapponicus	Plectrophane lapon	Lapland Longspur	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL.			
Haliaeetus leucocephalus	Pygargue à tête blanche	Bald Eagle	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	
Euphagus carolinus	Quiscale rouilleux	Rusty Blackbird	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				RCO 7 TNL.
Regulus calendula	Roitelet à couronne rubis	Ruby-crowned Kinglet	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Haemorhous purpureus	Roselin pourpré	Purple Finch	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Sitta canadensis	Sittelle à poitrine rousse	Red-breasted Nuthatch	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Acanthis hornemanni	Sizerin blanchâtre	Hoary Redpoll	Oiseaux terrestres			RCO 7 TNL.		
Acanthis flammea	Sizerin flammé	Common Redpoll	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Spinus pinus	Tarin des pins	Pine Siskin	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Falcipennis canadensis	Tétras du Canada	Spruce Grouse	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.		RCO 7 TNL.		
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	Northern Wheatear	Oiseaux terrestres	RCO 7 TNL.				
Limosa haemastica	Barge hudsonienne	Hudsonian Godwit	Oiseaux de rivage		UBM 10 TNL.			
Calidris fuscicollis	Bécasseau à croupion blanc	White-rumped Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Calidris melanotos	Bécasseau à poitrine cendrée	Pectoral Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Calidris bairdii	Bécasseau de Baird	Baird's Sandpiper	Oiseaux de rivage			UBM 10 TNL.		
Calidris canutus rufa	Bécasseau maubèche (<i>rufa</i>)	Red Knot (<i>rufa</i>)	Oiseaux de rivage		UBM 10 TNL.			UBM 10 TNL.
Calidris minutilla	Bécasseau minuscule	Least Sandpiper	Oiseaux de rivage	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			RCO 7 TNL.
Calidris alba	Bécasseau sanderling	Sanderling	Oiseaux de rivage		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Calidris pusilla	Bécasseau semipalmé	Semipalmated Sandpiper	Oiseaux de rivage	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			RCO 7 TNL.
Calidris alpina	Bécasseau variable	Dunlin	Oiseaux de rivage		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Calidris maritima	Bécasseau violet	Purple Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Limnodromus griseus	Bécassin roux	Short-billed Dowitcher	Oiseaux de rivage	RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.			
Gallinago delicata	Bécassine de Wilson	Wilson's Snipe	Oiseaux de rivage	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			RCO 7 TNL.
Actitis macularius	Chevalier grivelé	Spotted Sandpiper	Oiseaux de rivage	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Tringa semipalmata	Chevalier semipalmé	Willet	Oiseaux de rivage		UBM 10 TNL.			
Tringa solitaria	Chevalier solitaire	Solitary Sandpiper	Oiseaux de rivage	RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.			RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Numenius phaeopus	Courlis corlieu	Whimbrel	Oiseaux de rivage		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.
Tringa melanoleuca	Grand chevalier	Greater Yellowlegs	Oiseaux de rivage	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Tringa flavipes	Petit chevalier	Lesser Yellowlegs	Oiseaux de rivage		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Phalaropus lobatus	Phalarope à bec étroit	Red-necked Phalarope	Oiseaux de rivage	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Phalaropus fulicarius	Phalarope à bec large	Red Phalarope	Oiseaux de rivage		UBM 10 TNL.			
Pluvialis squatarola	Pluvier argenté	Black-bellied Plover	Oiseaux de rivage		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Pluvialis dominica	Pluvier bronzé	American Golden- Plover	Oiseaux de rivage		RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.		RCO 7 TNL.
Charadrius vociferus	Pluvier kildir	Killdeer	Oiseaux de rivage		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Charadrius semipalmatus	Pluvier semipalmé	Semipalmated Plover	Oiseaux de rivage	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Charadrius melodus melodus	Pluvier siffleur (melodus)	Piping Plover (melodus)	Oiseaux de rivage	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.			UBM 10 TNL.
Arenaria interpres	Tournepierre à collier	Ruddy Turnstone	Oiseaux de rivage		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Botaurus lentiginosus	Butor d'Amérique	American Bittern	Oiseaux aquatiques	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Phalacrocorax auritus	Cormoran à aigrettes	Double-crested Cormorant	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Morus bassanus	Fou de Bassan	Northern Gannet	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Fulica americana	Foulque d'Amérique	American Coot	Oiseaux aquatiques			UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	
Fulmarus glacialis	Fulmar boréal	Northern Fulmar	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Larus delawarensis	Goéland à bec cerclé	Ring-billed Gull	Oiseaux aquatiques	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Larus glaucoides	Goéland arctique	Iceland Gull	Oiseaux aquatiques		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.		
Larus argentatus	Goéland argenté	Herring Gull	Oiseaux aquatiques	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.		
Larus hyperboreus	Goéland bourgmestre	Glaucous Gull	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.		

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Larus fuscus	Goéland brun	Lesser Black-backed Gull	Oiseaux aquatiques		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.		
Larus marinus	Goéland marin	Great Black-backed Gull	Oiseaux aquatiques	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.		
Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	Great Cormorant	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Ardea herodias	Grand héron	Great Blue Heron	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.			
Stercorarius skua	Grand labbe	Great Skua	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Ardea alba	Grande aigrette	Great Egret	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.			
Podiceps grisegena	Grèbe jougris	Red-necked Grebe	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Cepphus grylle	Guillemot à miroir	Black Guillemot	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Uria lomvia	Guillemot de Brünnich	Thick-billed Murre	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Uria aalge	Guillemot marmette	Common Murre	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Stercorarius Iongicaudus	Labbe à longue queue	Long-tailed Jaeger	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Stercorarius maccormicki	Labbe de McCormick	South Polar Skua	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.	
Stercorarius parasiticus	Labbe parasite	Parasitic Jaeger	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Stercorarius pomarinus	Labbe pomarin	Pomarine Jaeger	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Fratercula arctica	Macareux moine	Atlantic Puffin	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Porzana carolina	Marouette de Caroline	Sora	Oiseaux aquatiques	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.			
Alle alle	Mergule nain	Dovekie	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Leucophaeus atricilla	Mouette atricille	Laughing Gull	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.			
Pagophila eburnea	Mouette blanche	Ivory Gull	Oiseaux aquatiques			UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Chroicocephalus philadelphia	Mouette de Bonaparte	Bonaparte's Gull	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Xema sabini	Mouette de Sabine	Sabine's Gull	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.			
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	Black-headed Gull	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Rissa tridactyla	Mouette tridactyle	Black-legged Kittiwake	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Oceanodroma leucorhoa	Océanite cul-blanc	Leach's Storm-Petrel	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Oceanites oceanicus	Océanite de Wilson	Wilson's Storm-Petrel	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.	
Alca torda	Petit pingouin	Razorbill	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Gavia stellata	Plongeon catmarin	Red-throated Loon	Oiseaux aquatiques	RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.
Gavia immer	Plongeon huard	Common Loon	Oiseaux aquatiques	RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.
Calonectris diomedea	Puffin cendré	Cory's Shearwater	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.			UBM 10 TNL.
Puffinus puffinus	Puffin des Anglais	Manx Shearwater	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.
Puffinus griseus	Puffin fuligineux	Sooty Shearwater	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.
Puffinus gravis	Puffin majeur	Great Shearwater	Oiseaux aquatiques		UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.
Sterna paradisaea	Sterne arctique	Arctic Tern	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Hydroprogne caspia	Sterne caspienne	Caspian Tern	Oiseaux aquatiques	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	Common Tern	Oiseaux aquatiques	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.			RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.
Histrionicus histrionicus	Arlequin plongeur (de l'Est)	Harlequin Duck (Eastern)	Sauvagines	RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.
Branta bernicla	Bernache cravant	Brant	Sauvagines		UBM 10 TNL.			
Branta canadensis	Bernache du Canada	Canada Goose	Sauvagines	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Branta canadensis	Bernache du Canada (Atlantique Nord)	Canada Goose (North Atlantic)	Sauvagines	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.
Branta canadensis	Bernache du Canada (qui se reproduit dans des régions tempérées de l'est du Canada)	Canada Goose (Temperate-breeding in Eastern Canada)	Sauvagines	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Anas platyrhynchos	Canard colvert	Mallard	Sauvagines	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Anas americana	Canard d'Amérique	American Wigeon	Sauvagines	RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.			
Anas rubripes	Canard noir	American Black Duck	Sauvagines	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			RCO 7 TNL.
Anas acuta	Canard pilet	Northern Pintail	Sauvagines	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.			
Anas clypeata	Canard souchet	Northern Shoveler	Sauvagines		RCO 7 TNL.			
Somateria mollissima	Eider à duvet	Common Eider	Sauvagines	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Somateria spectabilis	Eider à tête grise	King Eider	Sauvagines		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Aythya collaris	Fuligule à collier	Ring-necked Duck	Sauvagines	RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.			RCO 7 TNL.
Aythya marila	Fuligule milouinan	Greater Scaup	Sauvagines	RCO 7 TNL.		UBM 10 TNL.		
Bucephala clangula	Garrot à oeil d'or	Common Goldeneye	Sauvagines	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.
Bucephala islandica	Garrot d'Islande (de l'Est)	Barrow's Goldeneye (Eastern)	Sauvagines		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Mergus merganser	Grand harle	Common Merganser	Sauvagines	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Clangula hyemalis	Harelde kakawi	Long-tailed Duck	Sauvagines	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.
Lophodytes cucullatus	Harle couronné	Hooded Merganser	Sauvagines	RCO 7 TNL.	RCO 7 TNL.			
Mergus serrator	Harle huppé	Red-breasted Merganser	Sauvagines	RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Melanitta americana	Macreuse à bec jaune	Black Scoter	Sauvagines	RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.
Melanitta perspicillata	Macreuse à front blanc	Surf Scoter	Sauvagines	RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.			RCO 7 TNL. UBM 10 TNL.
Melanitta fusca	Macreuse brune	White-winged Scoter	Sauvagines		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		UBM 10 TNL.
Aythya affinis	Petit fuligule	Lesser Scaup	Sauvagines	RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Bucephala albeola	Petit garrot	Bufflehead	Sauvagines		UBM 10 TNL.	UBM 10 TNL.		
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	Green-winged Teal	Sauvagines	RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.			RCO 7 TNL.

Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associés à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L.

Tableau A2. Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associés à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 7 et de l'UBM 10 de T.-N.-L. Certaines espèces sont prioritaires dans toutes les unités de planification.

RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Conifères	Arbustes et régénération	Lichens/mousses	Herbacés	Urbain	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	
No	mbre t	otal d'espèces prioritaires d	ans chaque habitat	14	12	2	2	2	19	13	14	15	32 28		
Oui		Bruant des marais	Oiseaux terrestres		Oui				Oui	Oui					
Oui		Buse pattue	Oiseaux terrestres	Oui	Oui					Oui					
Oui		Chouette épervière	Oiseaux terrestres	Oui					Oui						
Oui		Durbec des sapins	Oiseaux terrestres	Oui											
Oui		Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	Oui				Oui	Oui	Oui					
Oui		Faucon émerillon	Oiseaux terrestres	Oui	Oui					Oui		Oui			
Oui		Faucon gerfaut	Oiseaux terrestres		Oui					Oui		Oui			
Oui		Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	Oiseaux terrestres		Oui	Oui		Oui		Oui		Oui			
Oui		Grive à joues grises	Oiseaux terrestres	Oui											
	Oui	Harfang des neiges	Oiseaux terrestres										Oui		
Oui		Hibou des marais	Oiseaux terrestres		Oui		Oui		Oui			Oui			

		suite												
RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Conifères	Arbustes et régénération	Lichens/mousses	Herbacés	Urbain	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
Oui		Mésange à tête brune	Oiseaux terrestres	Oui										
Oui		Mésangeai du Canada	Oiseaux terrestres	Oui					Oui					
Oui		Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Oui					Oui					
Oui		Paruline à couronne rousse	Oiseaux terrestres	Oui	Oui				Oui					
Oui		Pic à dos noir	Oiseaux terrestres	Oui										
Oui		Pic à dos rayé	Oiseaux terrestres	Oui										
Oui		Pie-grièche grise	Oiseaux terrestres	Oui	Oui									
Oui		Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Oui					Oui	Oui				
	Oui	Bécasseau à croupion blanc	Oiseaux de rivage											Oui
	Oui	Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>)	Oiseaux de rivage											Oui
Oui		Bécasseau minuscule	Oiseaux de rivage			Oui			Oui	Oui		Oui		
	Oui	Bécasseau sanderling	Oiseaux de rivage										Oui	Oui
Oui		Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage		Oui				Oui	Oui		Oui		
	Oui	Bécasseau violet	Oiseaux de rivage											Oui
Oui		Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage						Oui					
Oui	Oui	Chevalier solitaire	Oiseaux de rivage						Oui	Oui				Oui

RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Conifères	Arbustes et régénération	Lichens/mousses	Herbacés	Urbain	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	
Oui	Oui	Courlis corlieu	Oiseaux de rivage		Oui							Oui		Oui	
	Oui	Petit Chevalier	Oiseaux de rivage											Oui	
Oui		Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage		Oui							Oui			
	Oui	Pluvier siffleur (sous- espèce <i>melodus</i>)	Oiseaux de rivage											Oui	
	Oui	Fou de Bassan	Oiseaux aquatiques										Oui	Oui	
	Oui	Grand labbe	Oiseaux aquatiques										Oui		
	Oui	Grèbe jougris	Oiseaux aquatiques										Oui	Oui	
	Oui	Guillemot de Brünnich	Oiseaux aquatiques										Oui	Oui	
	Oui	Guillemot marmette	Oiseaux aquatiques										Oui	Oui	
	Oui	Macareux moine	Oiseaux aquatiques										Oui	Oui	
	Oui	Mergule nain	Oiseaux aquatiques										Oui		
	Oui	Mouette blanche	Oiseaux aquatiques										Oui		
	Oui	Mouette tridactyle	Oiseaux aquatiques										Oui	Oui	
	Oui	Océanite cul-blanc	Oiseaux aquatiques										Oui	Oui	
	Oui	Petit Pingouin	Oiseaux aquatiques										Oui	Oui	
Oui	Oui	Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques						Oui		Oui		Oui		
Oui	Oui	Plongeon huard	Oiseaux aquatiques								Oui	Oui	Oui	Oui	

RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Conifères	Arbustes et régénération	Lichens/mousses	Herbacés	Urbain	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
	Oui	Puffin cendré	Oiseaux aquatiques										Oui	
	Oui	Puffin des Anglais	Oiseaux aquatiques										Oui	Oui
	Oui	Puffin fuligineux	Oiseaux aquatiques										Oui	
	Oui	Puffin majeur	Oiseaux aquatiques										Oui	
Oui	Oui	Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques				Oui				Oui	Oui	Oui	Oui
Oui	Oui	Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagines								Oui	Oui	Oui	Oui
Oui	Oui	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagines		Oui				Oui		Oui	Oui	Oui	Oui
Oui	Oui	Canard noir	Sauvagines						Oui		Oui	Oui	Oui	Oui
	Oui	Eider à duvet	Sauvagines										Oui	Oui
	Oui	Eider à tête grise	Sauvagines										Oui	
Oui		Fuligule à collier	Sauvagines						Oui		Oui			
Oui	Oui	Garrot à œil d'or	Sauvagines							Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Oui	Garrot d'Islande (population de l'Est)	Sauvagines										Oui	Oui
	Oui	Grand Harle	Sauvagines								Oui		Oui	Oui
Oui	Oui	Harelde kakawi	Sauvagines						Oui		Oui		Oui	Oui

RCO 7 TNL.	UBM 10 TNL.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Conifères	Arbustes et régénération	Lichens/mousses	Herbacés	Urbain	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
Oui	Oui	Macreuse à bec jaune	Sauvagines								Oui		Oui	
Oui	Oui	Macreuse à front blanc	Sauvagines						Oui	Oui	Oui		Oui	Oui
	Oui	Macreuse brune	Sauvagines								Oui		Oui	
Oui		Sarcelle d'hiver	Sauvagines						Oui	Oui	Oui	Oui		

Liste de toutes les menaces régionales dans la RCO 7 et l'UBM 10 T.-N.-L.

Tableau A3: Liste de toutes les menaces régionales (avec une cote pour chaque sous-menace) regroupées par sous-catégories de menaces (les sous-catégories sont numérotées selon Salafsky et coll., 2008) et résumées par catégorie d'habitat dans la RCO 7 et l'UBM 10 de Terre-Neuve et du Labrador. La mention « Oui » signifie que cette menace a été associée à une catégorie d'habitat précise de l'unité de planification. Une cote générale est également attribuée à chaque sous-menace pour chaque habitat : F, Faible; M, Moyenne; É, Élevée; TÉ, Très Élevée.

				ı	RCO 7 T	NL				UBM 10	TNL.
Menaces régionales	Conifères	Lichens/mousses	Arbustes et régénération	Herbacés	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
1.1 Zones urbaines et d'habitations	F				F	F	F	F	F		F
Perte d'habitat due à l'expansion urbaine	Oui					Oui	Oui	Oui	Oui		
Dégradation de l'habitat en raison de l'aménagement du littoral											Oui
Perte de sites de nidification due à la modernisation des toits plats couverts de gravier en surfaces lisses					Oui						
1.2 Zones commerciales et industrielles					F						
Perte de sites de nidification due à la modernisation des toits plats couverts de gravier en surfaces lisses					Oui						
1.3 Zones touristiques et de loisir									F		
Perte d'habitat due au tourisme et au développement de logement de loisir									Oui		
2.2 Plantations ligneuses	F				•		F	•	•		
Dégradation de l'habitat due aux changements dans la structure de la forêt liés au reboisement	Oui						Oui				
2.4 Aquaculture marine et en eau douce										F	F
Concurrence exercée par les sites aquacoles pour les ressources ou les aires d'alimentation										Oui	Oui

Tableau A5 (Suite)				ı	RCO 7 T	NL				UBM 10	TNL.
Menaces régionales	Conifères	Lichens/mousses	Arbustes et régénération	Herbacés	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
3.2 Exploitation minière et de carrières			F					F	F		
Perte d'habitat de reproduction (p. ex., falaises, corniches) due à l'exploitation minière			Oui					Oui	Oui		
4.1 Routes et chemins de fer	F	F	F		F		F	F	F	•	
Mortalité due à des collisions avec des véhicules en mouvement	Oui	Oui	Oui		Oui		Oui	Oui	Oui		
4.2 Réseaux de services publics	F	F	F		F		F	F	F		
Mortalité découlant de collisions avec de grandes structures (p. ex., des tours de transmission)	Oui		Oui				Oui	Oui			
Mortalité causée par des collisions avec des lignes de services et de transport d'énergie	Oui	Oui	Oui		Oui		Oui	Oui	Oui		
4.4 Trajectoires de vol	F		F		F	F	F	F	F		
Réduction de la fécondité due aux perturbations provoquées par les aéronefs (p. ex., vol à basse altitude)	Oui		Oui			Oui	Oui	Oui	Oui		
Mortalité découlant de collisions avec des aéronefs	Oui		Oui		Oui		Oui	Oui	Oui		
5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres	F	F	F		F	F	F	F	F	F	F
Chasse légale			Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Braconnage (p. ex., œufs, oisillons) et prises accessoires par les chasseurs ou les trappeurs	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
5.2 Récolte de plantes terrestres							F				
Perte d'habitat due à l'extraction de la tourbe							Oui				
5.3 Coupe forestière et récolte du bois	F						F	F			
Perte ou dégradation de l'habitat due aux coupes à blanc, à la fragmentation et à l'exploitation forestière	Oui						Oui	Oui			
Perte d'habitat de reproduction, des sites de nidification et des caractéristiques importantes de l'habitat dû à l'exploitation forestière	Oui							Oui			

Tableau A3 (suite)					RCO 7 T	NL				UBM 10	TNL.
Menaces régionales	Conifères	Lichens/mousses	Arbustes et régénération	Herbacés	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
Réduction de la fécondité due à la prédation accrue sur les nids découlant de la fragmentation forestière	Oui										
5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques										É	F
Concurrence avec la pêche commerciale pour des proies										Oui	
Mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche										Oui	Oui
6.1 Activités récréatives	F		F	F		F	F		F	F	М
Dégradation de l'habitat due à l'exploitation des ressources (p. ex., nouvelles routes) ou aux perturbations aux sites de migration (p. ex., plages de rassemblement, sites de halte migratoire).			Oui			Oui	Oui		Oui	Oui	Oui
Diminution de la fécondité due aux perturbations autour des sites de nidification (p. ex., bateaux à moteur, activités humaines près des colonies).	Oui		Oui	Oui		Oui			Oui	Oui	Oui
7.1 Incendies et extinction des incendies	F						F				
Perte ou la dégradation d'habitat liée aux changements dans la structure par âge des forêts et au retrait des arbres infestés par les insectes en raison de l'extinction d'incendie	Oui						Oui				
7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau						F	F	F	F		F
Perte ou dégradation de l'habitat due aux changements dans l'hydrologie, la gestion des eaux et la canalisation de la rivière						Oui	Oui	Oui	Oui		
Perte d'habitat due au drainage des marais salés											Oui
7.3 Autres modifications de l'écosystème	F		F								
Dégradation de l'habitat due à la régénération de la forêt	Oui		Oui								
8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes	F		F	F	F			F	F		М
Diminution de la survie provoquée par l'introduction de prédateurs mammifères et aviaires (p. ex., écureuils roux)	Oui			Oui							Oui
Réduction de la survie due à la prédation par des chats domestiques	Oui		Oui		Oui			Oui	Oui		

					RCO 7 T	NL				UBM 10	TNL.
Menaces régionales	Conifères	Lichens/mousses	Arbustes et régénération	Herbacés	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
8.2 Espèces indigènes problématiques	F		F		F	F	F	F	F	F	É
Diminution de la fécondité due à l'hybridation avec les Canards colverts						Oui	Oui		Oui	Oui	Oui
Diminution de la fécondité due à la concurrence avec les Carouges à épaulettes et les Quiscales pour les sites de nidification	Oui						Oui	Oui			
Diminution de la fécondité due à la concurrence avec d'autres oies qui broutent			Oui			Oui	Oui		Oui		
Augmentation de la prédation due à une augmentation des populations de prédateurs découlant des pratiques d'utilisation des terres	Oui				Oui		Oui	Oui			Oui
9.2 Effluents industriels et militaires	F				F	F	F	F	F	TÉ	М
Dégradation de l'habitat due à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds découlant des activités industrielles menant à une exposition aux polluants (p. ex., mercure, biphényles polychlorés, effluents de mines, etc.)						Oui	Oui		Oui	Oui	Oui
Effets létaux et sublétaux dus à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds découlant des activités industrielles menant à une exposition aux polluants (p. ex., mercure, biphényles polychlorés, effluents de mines, etc.)					Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mortalité due aux déversements ou aux rejets de pétrole par les navires et les plateformes de forage									Oui	Oui	Oui
9.3 Effluents agricoles et forestiers	F		F			F	F	F	F	F	F
Dégradation de l'habitat due à la contamination par les produits chimiques						Oui	Oui		Oui		
Effets létaux ou sublétaux dus à la contamination par les pesticides par exposition directe ou consommation de proies contaminées	Oui		Oui				Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Dégradation de l'habitat due à l'utilisation de pesticides et découlant de la modification des réseaux trophiques et de l'abondance des espèces de proies						Oui	Oui		Oui		
9.4 Ordures ménagères et déchets solides				F		F			F	F	F
Réduction de la survie due à l'ingestion de déchets domestiques (p. ex., plastiques) et solides ou à l'enchevêtrement dans ces derniers				Oui		Oui			Oui	Oui	Oui

					RCO 7 T	NL				UBM 10) TNL.
Menaces régionales	Conifères	Lichens/mousses	Arbustes et régénération	Herbacés	Urbain	Plan d'eaux intérieures	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
11.1 Évolution et altération de l'habitat	F	М	É		F	М	É	É	É	F	É
Perte ou dégradation de l'habitat due à des changements climatiques	Oui		Oui			Oui	Oui	Oui	Oui		Oui
Dégradation de l'habitat due à des modifications des réseaux trophiques ou de la répartition et de l'abondance des proies		Oui	Oui		Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Dégradation de l'habitat due à la modification de la répartition des espèces et de la période des indices saisonniers (p. ex., migration, oviposition) découlant des changements climatiques		Oui	Oui				Oui	Oui	Oui		
11.3 Températures extrêmes	F		F		F		F	М	F	М	М
Mortalité due aux températures extrêmes (p. ex., stress thermique, coups de froid au printemps)	Oui		Oui		Oui		Oui	Oui	Oui		Oui
11.4 Tempêtes et inondations	М				F		М	F	É	F	М
Dégradation de l'habitat ou mortalité dues à la fréquence et à la gravité accrues des tempêtes	Oui				Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
12.1 Manque d'information	É	É	É	F		М	TÉ	É	É	É	É
Manque d'information général	Oui		Oui	Oui			Oui		Oui	Oui	
Manque de renseignements fiables sur les tendances des populations	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Manque de connaissances sur les répercussions des changements sur l'utilisation des terres	Oui		Oui					Oui			
Manque de connaissances sur les déclins et l'habitat d'hivernage	Oui						Oui				Oui
Manque de connaissances sur la difficulté de mener des études sur des lieux de reproduction inaccessibles	Oui		Oui				Oui				
Manque de connaissances sur les effets des changements climatiques sur l'habitat		Oui	Oui				Oui	Oui	Oui		Oui

Annexe 2

Méthodologie générale de compilation des six éléments standard

Selon la norme nationale, chaque stratégie doit comporter six éléments. Un manuel exhaustif (Kennedy et coll., 2012) présente les méthodes et la démarche à suivre pour mener à bien chaque élément. Ces six éléments offrent un moyen objectif de cheminer vers la mise en place d'initiatives de conservation multi-espèces qui ciblent les espèces et les enjeux les plus prioritaires. Voici ces six éléments :

- 1) désigner les espèces prioritaires axer les efforts de conservation sur les espèces dont la conservation est préoccupante et les espèces le plus représentatives de la région
- 2) déterminer les espèces prioritaires à chaque catégorie d'habitats un outil pour désigner les habitats d'intérêt pour la conservation et un moyen d'organiser et de présenter l'information
- 3) fixer des objectifs de population pour les espèces prioritaires une évaluation de la situation démographique actuelle par rapport à la situation souhaitée, et un moyen de mesurer le succès des mesures de conservation
- 4) évaluer et classer les menaces déterminer l'importance relative des problèmes touchant les populations d'espèces prioritaires, dans l'aire de planification et hors du Canada (c.-à-d. tout au long de leur cycle de vie)
- 5) fixer les objectifs de conservation définir les objectifs de conservation généraux en réponse aux menaces identifiées et aux besoins en matière d'information; également un moyen de mesurer les réalisations
- 6) proposer des mesures formuler des stratégies à suivre pour amorcer des mesures de conservation sur le terrain qui aideront à atteindre les objectifs de conservation.

Les quatre premiers éléments s'appliquent aux différentes espèces prioritaires; ensemble, ils donnent une évaluation de la situation des espèces prioritaires et des menaces qui les affectent. Les deux derniers éléments intègrent l'information recueillie au sujet de toutes les espèces pour présenter une vision de la mise en œuvre des mesures de conservation, tant au Canada que dans les pays fréquentés par les espèces prioritaires en cours de migration et hors de la saison de reproduction.

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région. Cette approche (par espèce prioritaire) permet d'axer les efforts de gestion et de concentrer les ressources limitées dont nous disposons sur les espèces dont la conservation, l'intérêt écologique ou les besoins en matière de gestion sont jugés importants. Les processus d'évaluation des espèces sont dérivés de protocoles d'évaluation standard mis au point par les quatre grandes initiatives de conservation des oiseaux⁶

⁶ Partenaires d'envol (oiseaux terrestres), Envolées d'oiseaux aquatiques (oiseaux aquatiques), Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage (oiseaux de rivage), PNAGS (sauvagine)

Le processus d'évaluation des espèces applique des ensembles de règles quantitatives à des données biologiques au regard de facteurs comme :

- la taille de la population;
- la répartition des populations nicheuses et non nicheuses;
- les tendances démographiques;
- les menaces pour les populations nicheuses et non nicheuses;
- la densité et l'abondance régionales.

L'évaluation est appliquée aux différentes espèces aviaires et classe chaque espèce en fonction de sa vulnérabilité biologique et de l'état de ses populations. Les évaluations peuvent servir à assigner des besoins de conservation à l'échelle de la sous-région (p. ex., section provinciale d'une RCO), de la région (RCO) ou du continent.

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

Le fait de déterminer les besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire au cours et hors de la saison de reproduction permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitats font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitats pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Dans la majorité des cas, toutes les associations d'habitats recensées dans les études scientifiques sont énumérées, pour chaque espèce. Les associations d'habitats ne précisent pas l'utilisation relative, les cotes ou classements d'adéquation, ni s'il y a choix ou évitement par les espèces; l'ajout de ces éléments pourrait s'avérer utile.

Pour établir un lien avec les autres régimes nationaux et internationaux de classification du territoire et englober tout l'éventail des types d'habitats au Canada, les catégories d'habitats pour toutes les espèces prioritaires sont basées, à l'échelle la plus grande, sur l'approche hiérarchique du Système de classification de l'occupation des sols (SCOS), système international élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2000). On a apporté certaines modifications à la liste du Système de classification de l'occupation des sols pour tenir compte des types d'habitats importants pour les oiseaux, mais non inclus dans la classification (p. ex., habitats marins). Souvent, des espèces sont classées dans plus d'une de ces grandes catégories d'habitats. Pour préserver le lien avec les données spatiales régionales (p. ex., les inventaires forestiers provinciaux) ou pour regrouper les espèces dans des catégories d'habitats pertinentes à l'échelle régionale, certaines stratégies distinguent des catégories d'habitats plus précises. On a alors, dans la mesure du possible, saisi les attributs de ces habitats à plus petite échelle et le contexte du paysage environnant, pour mieux orienter l'élaboration d'objectifs précis et de mesures de conservation particulières.

Élément 3 : Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires

Un des éléments essentiels à une planification efficace de la conservation consiste à définir des objectifs clairs pouvant être mesurés et évalués. Les stratégies de conservation des oiseaux établissent des objectifs fondés sur les principes de conservation des initiatives nationales et continentales de conservation des oiseaux, dont l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, qui visent à préserver la répartition, la diversité et l'abondance des oiseaux sur tout leur habitat historique. Les jalons de référence ayant servi à fixer les objectifs de population utilisés dans cet exercice de planification (c'est-à-dire les populations qui existaient vers la fin des années 1960 et dans les années 1970, et dans les années 1990 pour la sauvagine de l'est) reflètent les niveaux démographiques enregistrés avant que ne se produisent les déclins généralisés. La plupart des quatre initiatives de conservation des oiseaux découlant de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord ont adopté les mêmes références à l'échelle continentale et nationale (pour la sauvagine, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres; les stratégies nationales et continentales de conservation des oiseaux aquatiques n'ont pas encore fixé d'objectifs démographiques). Certaines régions participant aux efforts de planification actuels ont ajusté leurs références en réponse à l'amorce d'une surveillance systématique. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques. Le progrès effectué vers l'atteinte des objectifs de population sera régulièrement évalué dans le cadre d'une approche de gestion adaptative.

Les objectifs de population pour tous les groupes d'oiseaux reposent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances démographiques des différentes espèces. Si la tendance démographique d'une espèce est inconnue, on fixe habituellement comme objectif d'« évaluer et maintenir » la population, en établissant un objectif de surveillance. Les espèces de sauvagine récoltées et de nombreuses espèces « d'intendance » qui sont déjà aux niveaux démographiques souhaités se voient alors attribuer un objectif de « maintien ». Pour toute espèce visée par la LEP ou par une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux doivent respecter les objectifs de population fixés dans les programmes de rétablissement et les stratégies de gestion établis. En l'absence de documents de rétablissement, on fixe les objectifs en appliquant la méthode déjà utilisée pour les autres espèces du même groupe d'oiseaux. Une fois établis, les objectifs de rétablissement viennent remplacer les objectifs provisoires.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Chez les oiseaux, les tendances démographiques sont déterminées par des facteurs qui influencent la reproduction ou la survie aux divers stades de leur cycle annuel. Les menaces à la survie comprennent, par exemple, une disponibilité moindre de la nourriture aux aires de repos migratoires ou l'exposition à des composés toxiques. Les menaces susceptibles de diminuer le succès de la reproduction incluent, par exemple, un taux élevé de prédation des nids ou des habitats de reproduction de moins bonne qualité ou en moins grande quantité.

L'exercice d'évaluation des menaces comprenait trois étapes principales :

- analyse documentaire visant à détailler les menaces antérieures, actuelles et futures pour chaque espèce prioritaire et classification des menaces au moyen d'un système de classification normalisé (Salafsky et coll., 2008);
- 2. classement de l'ampleur des menaces pour les espèces prioritaires au moyen d'un protocole normalisé (Kennedy et coll., 2012);
- 3. préparation d'un ensemble de profils de menaces pour la sous-région de la RCO pour les grandes catégories d'habitats.

Chaque menace a été catégorisée au moyen du système de classification normalisé de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership (UICN-CMP; Salafsky et coll., 2008), avec ajout de catégories pour tenir compte des espèces pour lesquelles l'information est manquante. L'évaluation des menaces inclut uniquement les menaces découlant de l'activité humaine, parce que les menaces de ce type peuvent être atténuées. Les processus naturels qui empêchent les populations de dépasser un niveau donné ont été pris en compte puis consignés, mais aucune mesure n'a été établie outre la recherche et la surveillance. Pour catégoriser les menaces, on en a évalué la portée (proportion de la distribution de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et la gravité (impact relatif de la menace sur la viabilité des populations de l'espèce). Les cotes relatives à la portée et à la gravité ont été combinées pour établir l'ampleur de la menace : faible, moyenne, élevée ou très élevée. Ces degrés d'ampleur ont ensuite été regroupés par catégories et souscatégories de menaces parmi les types d'habitats (voir les détails de ce processus dans Kennedy et coll., 2012). Le regroupement des menaces nous permet de comparer l'ampleur relative des menaces, pour chaque catégorie de menaces et type d'habitats. Non seulement ces cotes et ces classements de menaces nous aident à évaluer quelles menaces semblent le plus contribuer aux déclins démographiques d'espèces données, mais ils nous permettent de nous concentrer sur celles qui peuvent avoir un impact maximal sur des séries d'espèces ou de grandes catégories d'habitats.

Pour la RCO 7 et l'UBM 10 de T.-N.-L., une catégorie a été ajoutée au système de classification des menaces afin de tenir compte des espèces pour lesquelles il y a un manque de renseignements en ce qui concerne la surveillance et les recherches (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « Manque d'information »).

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Dans l'ensemble, ces objectifs représentent les conditions souhaitées qui, dans la sous-région, contribueront collectivement à l'atteinte des objectifs démographiques. Ces objectifs peuvent également faire état des mesures de recherche ou de surveillance qu'il faut prendre pour mieux comprendre les déclins des espèces et comment intervenir de façon optimale.

À l'heure actuelle, la majorité des objectifs de conservation peuvent être mesurés à l'aide de catégories qualitatives (diminution, maintien, augmentation) qui permettront d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la conservation, mais ils ne sont pas reliés quantitativement aux objectifs de population. La mise en œuvre concrète qui comprend un

processus actif de gestion adaptative est un principe sous-jacent de cet effort de conservation et permettra d'évaluer ultérieurement si l'atteinte des objectifs de conservation a contribué ou non à l'atteinte des objectifs de population.

Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation portent sur plusieurs espèces ou répondent à plus d'une menace. S'il y a lieu, ils sont axés sur les besoins particuliers d'une seule espèce.

En général, les objectifs de conservation appartiennent à l'une des deux grandes catégories suivantes :

- objectifs liés aux habitats dans la sous-région de la RCO (quantité, qualité et configuration des habitats prioritaires)
- objectifs non liés aux habitats dans la sous-région de la RCO (réduction de la mortalité causée par la prédation, activités de sensibilisation et d'éducation visant à réduire les perturbations humaines, etc.)

Idéalement, les objectifs liés aux habitats devraient refléter le type, la quantité et l'emplacement des habitats nécessaires pour soutenir les niveaux de population d'espèces prioritaires indiqués dans les objectifs de population. À l'heure actuelle, nous ne disposons pas, à l'échelle des régions de conservation des oiseaux, des données et des outils requis pour établir ces objectifs quantitatifs précis. Nos objectifs basés sur les menaces donnent l'orientation des changements qu'il faut opérer pour cheminer vers les objectifs de population en utilisant la meilleure information disponible et la connaissance des stratégies de gestion de l'écosystème, à l'intérieur des grands types d'habitats.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures de conservation recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation. Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Ces mesures ont été classées selon le système de classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature — Conservation Measures Partnership (UICN-CMP; Salafsky et coll., 2008), avec ajout de catégories pour tenir compte des besoins en matière de recherche et de surveillance. Des recommandations plus précises peuvent être incluses si l'on dispose, pour une sous-région, de pratiques de gestion bénéfiques, de plans d'écosystème ou de plusieurs documents de rétablissement. Toutefois, les mesures doivent être suffisamment détaillées pour donner un cap initial à la mise en œuvre.

Les objectifs liés à la recherche, à la surveillance et aux problématiques généralisées ne sont pas nécessairement assortis de mesures. Souvent, ces problèmes sont à ce point hétéroclites qu'il vaut mieux établir ces mesures en consultation avec les partenaires et les experts en la matière. Les équipes de mise en œuvre seront plus en mesure de régler ces questions complexes, en s'appuyant sur les avis des différents intervenants.

Les mesures recommandées renverront à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étaieront ces mesures), mais comme ces stratégies visent plusieurs espèces, les mesures seront habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce. Pour connaître les recommandations plus détaillées concernant les espèces en péril, prière de consulter les documents de rétablissement.

Annexe 3

Tableaux adaptés de Salafsky et coll. (2008).

Catégories de menaces de l'UICN

Tableau A4. Classification des menaces pour la biodiversité de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership (UICN– CMP), selon Salafsky et coll. (2008).

Il est à noter que toutes les catégories de menaces ne concernent pas les oiseaux ou ne se produisent dans chaque RCO ou UBM.

Catégorie/ Sous-catégorie de menace	Définition
1. Développement résidentiel et commercial	Établissements humains ou autres types d'utilisation des terres autres que de nature agricole ayant une grande superficie au sol
1.1 Zones urbaines et d'habitations	Villes, villages et agglomérations, y compris aménagements autres que pour le logement qui s'intègrent habituellement aux habitations
1.2 Zones commerciales et industrielles	Usines et autres centres commerciaux
1.3 Zones touristiques et de loisir	Sites touristiques et récréatifs ayant une grande superficie au sol
2 Agriculture et aquaculture	Menaces résultant de l'agriculture et de l'élevage, consécutives à l'expansion et à l'intensification agricoles, y compris la sylviculture, la mariculture et l'aquaculture
2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes	Cultures pour l'alimentation, le fourrage, les fibres, les carburants ou autres usages
2.2 Plantations ligneuses	Peuplements d'arbres plantés pour le bois ou la fibre en dehors des forêts naturelles, souvent composés d'espèces non indigènes
2.3 Élevage de bétail	Animaux terrestres domestiques élevés à un endroit, nourris de produits de culture ou de produits d'ailleurs (exploitation agricole); également, animaux domestiques ou semi-domestiqués laissés en liberté là où ils trouvent un habitat naturel (élevage à grande échelle)
2.4 Aquaculture marine et en eau douce	Animaux aquatiques élevés à un endroit, nourris de produits de culture ou de produits d'ailleurs; poissons d'écloserie libérés dans la nature
3. Production d'énergie et exploitation minière	Menaces résultant de la production de ressources non biologiques
3.1 Forage de pétrole et de gaz	Prospection, développement et production de pétrole et d'autres hydrocarbures liquides
3.2 Exploitation minière et de carrières	Prospection et développement en vue de l'exploitation de ressources minérales et pierreuses
3.3 Énergie renouvelable	Prospection et développement en vue de l'exploitation d'énergie renouvelable
4 Couloirs de transport et de services	Menaces consécutives aux longs couloirs de transport étroits et aux véhicules qui y circulent, y compris la mortalité d'animaux sauvages qui y est associée

Tableau A4 (suite) Catégorie/	
Sous-catégorie de menace	Définition
4.1 Routes et chemins de fer	Transport de surface sur les routes et les voies dévouées
4.2 Réseaux de services publics	Transport d'énergie et de ressources
4.3 Couloirs de navigation	Transport sur et dans les cours d'eau intérieurs et en mer
4.4 Trajectoires de vol	Transport par air et dans l'espace
5. Utilisation des ressources biologiques	Menaces résultant de l'utilisation non rationnelle de ressources biologiques « sauvages », y compris les conséquences de récoltes délibérées et accidentelles; persécution ou élimination de certaines espèces
5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres	Mortalité ou capture d'animaux sauvages terrestres, ou de produits animaux, pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles, ou pour des raisons de contrôle ou de persécution; comprend les mortalités accidentelles et les captures accessoires
5.2 Récolte de plantes terrestres	Cueillettes de plantes, de champignons ou de produits non ligneux/non animaux pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles
5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Récolte d'arbres et d'autres végétaux ligneux pour l'exploitation du bois ou des fibres ou pour la production de carburant
5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques	Récolte d'animaux ou de plantes sauvages aquatiques, pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles, ou pour des raisons de contrôle ou de persécution; comprend les mortalités accidentelles et les captures accessoires
6 Intrusions et perturbations humaines	Menaces découlant des activités humaines qui changent, détruisent et perturbent les habitats et les espèces associées à des usages non excessifs de ressources biologiques
6.1 Activités récréatives	Personnes qui séjournent dans la nature ou qui s'y promènent en véhicule en dehors des corridors de transport établis, généralement à des fins récréatives
6.2 Guerre, agitation politique et exercices militaires	Interventions de forces militaires ou paramilitaires qui ne couvrent pas de façon permanente une superficie
6.3 Travail et autres activités	Personnes qui séjournent ou se déplacent dans la nature pour d'autres raisons que les loisirs ou les activités militaires
7. Modifications du système naturel	Menaces résultant d'interventions qui transforment ou dégradent l'habitat dans le cadre de la « gestion » de systèmes naturels ou semi-naturels, souvent en vue d'améliorer le bien-être des êtres humains
7.1 Incendies et extinction des incendies	Lutte contre les incendies, ou augmentation de la fréquence ou de l'intensité des incendies supérieure à la gamme naturelle de variation
7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau	Modification délibérée, ou secondaire à d'autres activités, de la circulation de l'eau par rapport à la gamme de variation naturelle
7.3 Autres modifications de l'écosystème	Autres interventions qui transforment ou dégradent l'habitat dans le cadre de la « gestion » de systèmes naturels en vue d'améliorer le

Tableau A4 (suite)	
Catégorie/	Définition
Sous-catégorie de menace	
8 Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	bien-être des êtres humains. Menaces attribuables à des végétaux, des animaux, des agents pathogènes, des microbes ou du matériel génétique, indigènes et non indigènes, qui ont ou pourraient avoir une incidence néfaste sur la biodiversité après leur importation, leur introduction et leur multiplication.
8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes	Végétaux, animaux, agents pathogènes et autres microbes nuisibles qu'on ne trouve habituellement pas dans l'écosystème concerné et qui ont été directement ou indirectement introduits dans l'écosystème, et s'y sont propagés, en conséquence des activités humaines
8.2 Espèces indigènes problématiques	Végétaux, animaux, agents pathogènes et autres microbes nuisibles que l'on trouve habituellement dans l'écosystème concerné, mais qui ont atteint un nombre « en rupture d'équilibre » ou qui sont « diffusés » directement ou indirectement en conséquence des activités humaines
8.3 Matériel génétique introduit 9. Pollution	gènes ou organismes transportés ou transformés par l'être humain Menaces dues à l'apport de matières ou d'énergies exotiques ou en excès, à partir de sources ponctuelles et non ponctuelles
9.1 Eaux usées résidentielles et urbaines	Eaux usées, eaux de ruissellement de sources non ponctuelles provenant des habitations et des zones urbaines, et qui contiennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments
9.2 Effluents industriels et militaires	Polluants aquatiques de sources industrielles et militaires, y compris l'industrie des mines, la production d'énergie, et les industries d'extraction d'autres ressources qui contiennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments
9.3 Effluents agricoles et forestiers	Polluants aquatiques d'origine agricole et sylvicole et en provenance des systèmes d'aquaculture, qui comprennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments, y compris les effets de ces polluants sur l'emplacement où on les a appliqués
9.4 Ordures ménagères et déchets solides	Rebuts et autres matières solides, y compris celles qui entravent les animaux sauvages
9.5 Polluants atmosphériques	Polluants atmosphériques de sources ponctuelles et non ponctuelles
9.6 Excès d'énergie	Chaleur, son ou lumière qui perturbent la faune ou les écosystèmes
10 Événements géologiques	Menaces résultant de phénomènes géologiques catastrophiques
10.1 Volcans	Manifestations volcaniques
10.2 Tremblements de terre/tsunamis	Tremblements de terre et phénomènes associés
10.3 Avalanches/glissements de terrain	Avalanches ou glissements de terrain

Catégorie/ Sous-catégorie de menace	Définition
11 Changements climatiques et temps violent	Changements climatiques à long terme susceptibles d'être liés au réchauffement de la planète et autres phénomènes météorologiques ou climatiques violents dont l'ampleur dépasse la gamme de variation naturelle, au point d'entraîner la disparition d'une espèce ou d'un habitat vulnérable
11.1 Évolution et altération de l'habitat	Grands changements dans la composition et l'emplacement de l'habitat
11.2 Sécheresses	Périodes pendant lesquelles les précipitations de pluie diminuent en deçà de la gamme naturelle de variation
11.3 Températures extrêmes	Précipitations ou vents extrêmes, ou importantes variations dans le temps des tempêtes saisonnières
11.4 Tempêtes et inondations	Précipitations ou vents extrêmes, ou importantes variations dans le temps des tempêtes saisonnières
12 Autres menaces directes*	Autres menaces
12.1 Manque d'information	Manque de menace clairement documentée

^{*}Il est à noter que cette catégorie ne fait pas partie du système de classification de l'UICN et a été ajoutée dans le cadre du processus de planification de la RCO pour rendre compte des espèces préoccupantes pour lesquelles les menaces ne sont pas clairement documentées ou sont inconnues.

Catégories des mesures de conservation de l'UICN

Tableau A5. Classification des mesures de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership (UICN – CMP).

Il est à noter que toutes les catégories de mesures ne concernent pas ou ne sont pas recommandées dans chaque RCO ou UBM. La mesure visant à encourager l'industrie à appliquer volontairement les pratiques exemplaires de gestion a été classée dans la catégorie 5.3 « Normes et codes du secteur privé ».

Catégorie/ Sous catégorie de mesure	Définition
1 Protection de l'eau et des terres	Mesures pour établir des parcs et d'autres aires protégées légalement ou accroître leur superficie, ainsi que pour protéger les droits sur les ressources
1.1 Protection de sites ou de zones	Créer des parcs publics ou privés, des réserves ou d'autres aires protégées légalement, ou accroître leur superficie, qui équivalent grossièrement aux catégories I à VI de l'UICN
1.2 Protection des ressources et des habitats	Adopter des mesures de protection ou des servitudes pour certains aspects de la ressource sur des terres publiques ou privées qui ne font pas partie des catégories I à VI de l'UICN
2 Gestion de l'eau et des terres	Mesures visant à conserver ou à restaurer des sites et des habitats, ainsi que leur environnement élargi
2.1 Gestion de sites ou de zones	Assurer la gestion aux fins de conservation des aires protégées et des autres terres sur lesquelles se trouvent des ressources
2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Éradiquer les plantes, les animaux et les pathogènes envahissants ou problématiques, réduire leur présence ou prévenir leur introduction
2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Améliorer les habitats dégradés et restaurer les habitats et les fonctions écosystémiques perdus; lutter contre la pollution
3 Gestion des espèces	Mesures visant à gérer ou à restaurer des espèces préoccupantes
3.1 Gestion des espèces	Assurer la gestion de populations végétales et animales préoccupantes
3.2 Rétablissement des espèces	Gérer, améliorer ou restaurer des populations végétales et animales préoccupantes, mettre en place de programmes de vaccination
3.3 Réintroduction d'espèces	Réintroduire des espèces aux endroits où elles étaient autrefois présentes, ou procéder à des introductions mineures
3.4 Conservation ex situ	Protéger la biodiversité des espèces en dehors leurs habitats naturels
4 Éducation et sensibilisation	Mesures visant à améliorer la compréhension et les compétences, ainsi qu'à influencer les comportements
4.1 Éducation systématique	Améliorer les connaissances et les compétences des étudiants dans le cadre d'un programme menant à un grade
4.2 Formation	Développer les connaissances et les compétences des praticiens, des intervenants et des autres personnes intéressées, et améliorer l'échange d'information sans programmes menant à un grade
4.3 Sensibilisation et	Effectuer de la sensibilisation sur les questions environnementales et
communications	présenter de l'information par l'entremise de différents moyens de communication ou d'activités de désobéissance civile

Tableau A5 (suite) Catégorie/	
Sous catégorie de mesure	Définition
5. Lois et politiques	Mesures visant à élaborer des lois, des règlements et des normes volontaires, à les modifier, à les influencer et à les mettre en œuvre
5.1 Législation	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer la législation ou les politiques gouvernementales à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone), ou formuler des commentaires sur celles-ci
5.2 Politiques et règlements	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer les politiques ou la réglementation gouvernementales qui ont une incidence sur la mise en œuvre des lois à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone), ou formuler des commentaires
5.3 Normes et codes du secteur privé	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer les normes volontaires et les codes professionnels qui régissent les pratiques dans le secteur privé, ou formuler des commentaires
5.4 Conformité et application de la loi	Continue de surveiller la conformité aux lois, politiques, règlements, normes et codes à tous les niveaux, et assurer leur application
6. Source de revenus, mesures économiques et autres mesures incitatives	Mesures visant à utiliser des mesures économiques et incitatives pour influencer les comportements
6.1 Entreprises liées et solutions de rechange en matière de sources de revenus	Mettre sur pied des entreprises qui dépendent directement de la conservation des ressources naturelles et offrir des sources de revenus de rechange comme moyens de modifier les comportements et les attitudes
6.2 Substitution	Promouvoir les produits et les services qui représentent une solution de rechange à ceux qui sont dommageables pour l'environnement
6.3 Forces du marché	Utiliser les mécanismes du marché pour changer les comportements et les attitudes
6.4 Paiements liés à la conservation	Utiliser des paiements directs ou indirects pour changer les comportements et les attitudes
6.5 Valeurs non monétaires	Utiliser des valeurs incorporelles pour changer les comportements et les attitudes
7 Renforcement des capacités externes	Mesures visant à construire des infrastructures qui facilitent la conservation
7.1 Développement des institutions et de la société civile	Mettre en place ou offrir du soutien non financier et des possibilités de renforcement des capacités pour les organismes à but ou sans but lucratif, les organismes gouvernementaux et les communautés
7.2 Création d'alliances et de partenariats	Créer et faciliter des partenariats, des alliances et des réseaux d'organisations
7.3 Financement lié à la conservation	Recueillir et offrir des fonds pour les efforts de conservation
8 Recherche et surveillance	Collecte de renseignements sur les espèces ou les habitats préoccupants
8.1 Recherche	Entreprendre de nouvelles recherches ou poursuivre ou approfondir celles déjà en place concernant des espèces ou des menaces particulières
8.2 Surveillance	Mettre au point de nouveaux systèmes de surveillance ou appuyer,

Catégorie/ Sous catégorie de mesure	Définition
	poursuivre ou approfondir les initiatives actuelles en la matière afin de
	recueillir les données nécessaires au sujet d'espèces particulières ou de
	groupes d'espèces, ou de leurs habitats.

^{*}Il est à noter que cette catégorie ne fait pas partie du système de classification de l'UICN et a été ajoutée dans le cadre du processus de planification de la RCO afin de rendre compte de certaines mesures qui ne rentrent dans aucune autre catégorie du système de classification de l'UICN.

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada Informathèque 10, rue Wellington, 23^e étage Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412

ATS: 819-994-0736

Courriel: enviroinfo@ec.gc.ca